



Aménagements temporaires montréalais sur rue

Bureau
du design

Cahier des bonnes pratiques
pour la qualité en design

Service du
développement
économique



Table des matières

Introduction	04
Typologie des aménagements temporaires sur rue	12
Vision qualité – 125 bonnes pratiques pour inspirer l'action	32
Opération qualité – 70 stratégies pour passer à l'action	130
Synthèse	174
Annexe 1 – Aide-mémoire	184

Projet en couverture : rue piétonne estivale Ontario, arr. de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Design par : PXP – Design intégré, 2023
Image : Raphaël Thibodeau

Projet de la présente page : rue piétonne estivale Wellington, arr. de Verdun, marquage artistique au sol
par Melissa del Pinto, produit par MU, 2022
Image : Olivier Bousquet

Introduction

Les aménagements temporaires sur rue, des initiatives saisonnières qui transforment notre expérience de la ville

Depuis une dizaine d'années, la Ville de Montréal expérimente différentes approches d'activation temporaire de son territoire. Ces aménagements saisonniers sont des laboratoires à ciel ouvert où l'on se réapproprie l'espace collectif et revisite notre rapport à la ville. Bien que temporaires, les gestes posés sur la voie publique contribuent non seulement à enrichir la vie de quartier, mais peuvent aussi devenir de grands générateurs de retombées sociales, économiques et culturelles.

Au printemps 2020 et dans les mois qui ont suivi, la pandémie de COVID-19 a incité les villes à repenser l'aménagement et l'occupation de l'espace public ainsi que le rôle des commerces et services de proximité à l'échelle des quartiers, appelant à concevoir des solutions créatives et innovantes pour faire face aux contraintes sanitaires. Plusieurs arrondissements et services de la Ville de Montréal ont misé sur des stratégies d'aménagement temporaire pour répondre aux besoins des citoyens et citoyennes, par exemple dans le cadre de la piétonnisation de certaines artères commerciales, de l'implantation de terrasses urbaines mutualisées sur le domaine public ou de l'aménagement d'autres dispositifs laissant une part plus grande aux piétons, à la déambulation et à l'animation du domaine public.

Porté par le Service du développement économique, le Cahier est rédigé et diffusé dans le contexte du renouvellement du soutien financier à la piétonnisation des artères commerciales de Montréal 2025-2027. Il prend appui sur les données d'observation recueillies au cours des quatre dernières années et sur les retours d'expérience de différentes parties prenantes.

Il vise à inspirer les porteurs et porteuses de projet et leurs nombreux partenaires dans l'énonciation d'une vision commune de la qualité ainsi qu'à établir les actions à mettre en œuvre pour la concrétiser.

Avec ce Cahier, la Ville souhaite une plus grande contribution des projets d'aménagements temporaires sur rue à la mise en œuvre de [l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture](#).

Principales mesures de la Ville de Montréal pour encourager et soutenir la qualité des aménagements temporaires sur rue

2014

Service de l'urbanisme et de la mobilité
Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées visant l'aménagement de lieux de rencontre de proximité

2018

Service de l'urbanisme et de la mobilité
Publication du [Catalogue d'inspiration – Aménagement transitoire des rues de Montréal](#)

2017

Service de l'urbanisme et de la mobilité
Publication du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal, [Fascicule 5 – Aménagements piétons universellement accessibles](#)

2020

Bureau du design
Lancement des [laboratoires de design](#) pour l'implantation d'aménagements temporaires sur le domaine public dans le but de favoriser la vitalité des rues commerciales en temps de crise

[Création d'une banque de professionnelles et professionnels spécialisés et préqualifiés pour la réalisation d'aménagements temporaires et transitoires](#)

Premier observatoire de la qualité des aménagements temporaires et transitoires (été 2020)

Service de l'urbanisme et de la mobilité
Création des voies actives sécuritaires (VAS) pour faciliter les déplacements distanciés des piétons et des cyclistes en raison de la COVID-19

2021

Service du développement économique
Première initiative de soutien à la piétonnisation des artères commerciales de Montréal

Bureau du design
Deuxième observatoire de la qualité des aménagements temporaires et transitoires (été 2021)

Troisième observatoire de la qualité des aménagements temporaires et transitoires (hiver 2021-2022)

2024

Service de l'urbanisme et de la mobilité
[Publication du répertoire des pratiques d'aménagement de la rue – Fiches sur l'aménagement des rues](#)

Service du développement économique
Reconduite du soutien à la piétonnisation des artères commerciales de Montréal (2025-2027)

Bureau du design
Cahier des bonnes pratiques pour la qualité des aménagements temporaires montréalais sur rue

2022

Service du développement économique
Reconduite du soutien à la piétonnisation des artères commerciales de Montréal (2022-2024)

Bureau du design
[Avis d'appel d'intérêt – Mobilier urbain durable pour espaces publics temporaires et transitoires](#)

[Webinaire – Stratégies d'aménagement temporaire et transitoire de l'espace public](#)

Création d'une grille standardisée d'analyse de la qualité des aménagements temporaires et transitoires

Quatrième observatoire de la qualité des aménagements temporaires et transitoires (été 2022)

2024-2025

Service du développement économique
Soutien du [Parcours design universel de Société Logique](#) – Formation en accessibilité universelle et coconception de solutions innovantes



Un outil d'accompagnement et un répertoire des bons coups des dernières années

Le Cahier vise à inspirer et à outiller les professionnelles et professionnels impliqués dans la planification, la conception et la mise en œuvre d'un projet d'aménagement temporaire sur rue à Montréal. Il s'adresse aux professionnels et professionnelles en arrondissement, dans les services centraux de la Ville de Montréal, les sociétés de développement commercial, les associations de commerçants et commerçantes, et plus largement aux concepteurs et conceptrices du secteur du design mandatés dans le cadre d'un projet.

Le terme « design » est employé dans ce Cahier pour désigner l'ensemble des disciplines de l'aménagement. Le Cahier n'a pas de portée réglementaire.

Le Cahier se structure en trois sections :

Section 1 – La typologie montréalaise des aménagements temporaires sur rue

Cette section présente différents modes de repartage de la voie publique à Montréal. Une description sommaire de ces modes de repartage permet de déterminer lequel ou lesquels sont les mieux adaptés au contexte urbain dans lequel ils s'inscrivent. Cette section précise également le cadre méthodologique du Cahier qui s'intéresse spécifiquement aux piétonnalisations saisonnières comme sujet principal d'étude. Les bonnes pratiques applicables aux piétonnalisations peuvent inspirer les aménagements liés aux autres modes de repartage de la voie publique.

Section 2 – Vision qualité – 125 bonnes pratiques pour vous inspirer

Cette section présente 125 bonnes pratiques en design observées principalement sur le territoire montréalais. Suivant la structure de la **Trousse qualité Design Montréal (section Vision qualité)**, les bonnes pratiques sont organisées en six catégories : (1) la résilience, (2) l'environnement, (3) l'économie, (4) la culture, (5) l'équité, la diversité et l'inclusion et (6) la santé et le bien-être. Cette répartition sert uniquement à faciliter la présentation des bonnes pratiques selon leur dimension principale.

Section 3 – Opération qualité – 70 stratégies pour passer à l'action

Cette section présente 70 stratégies de planification, de conception ou de mise en œuvre qui favorisent l'atteinte et le maintien des objectifs de qualité d'une piétonnisation. Suivant la structure de la **Trousse qualité Design Montréal (section Opération qualité)**, les bonnes pratiques sont organisées en six catégories : (1) mobiliser, (2) communiquer, (3) imaginer, (4) confier, (5) recadrer et (6) pérenniser. Ces stratégies ont été relevées lors d'entretiens semi-dirigés auprès de porteurs et porteuses de projet de piétonnisation à Montréal, ayant l'expérience d'un minimum de trois éditions de piétonnisation.

Qu'est-ce qu'un aménagement temporaire sur rue?

Un aménagement temporaire sur rue est défini dans ce Cahier comme une modification provisoire apportée à l'ordre des choses et des activités usuelles d'une rue pour une durée déterminée allant de quelques semaines à quelques mois, voire à une année entière.

Les aménagements temporaires se distinguent des aménagements permanents qui visent à transformer un espace de manière pérenne.

Un aménagement temporaire peut inclure, sans s'y limiter :

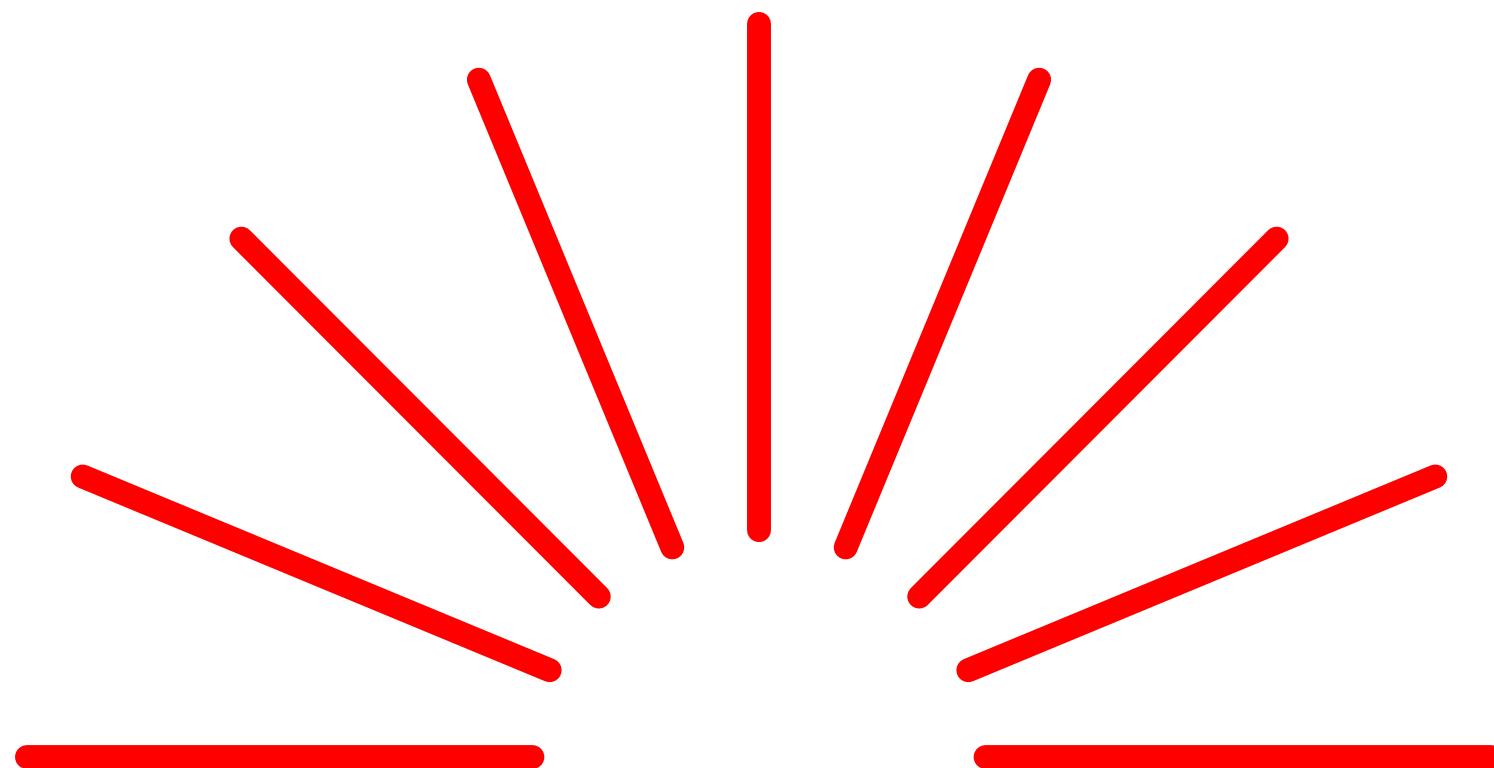
- Du mobilier fonctionnel, de repos et de détente;
- Des cafés-terrasses et des placottoirs;
- Des espaces scéniques, ludiques ou réservés à une programmation culturelle;
- Des bacs et espaces de plantation;
- De la signalétique (d'entrée, d'information et d'orientation);
- Des installations artistiques;
- De l'éclairage d'ambiance;
- Des dispositifs de sécurisation.

L'aménagement temporaire sur rue vise généralement à offrir davantage d'espace aux piétons. Il peut se déployer de manière ponctuelle ou de manière récurrente sur plusieurs années et à des saisons différentes. Pour accroître la qualité de l'expérience offerte d'une édition à une autre et maintenir l'attractivité du lieu, l'aménagement temporaire est souvent évolutif.

Les aménagements dits transitoires visent, quant à eux, à expérimenter de nouveaux usages sur une période allant de quelques mois à quelques années afin de tester et de bonifier un futur aménagement permanent.

Bien que les aménagements temporaires soient souvent réalisés avec des ressources et des budgets plus restreints, la sensibilité formelle et esthétique, le souci du détail ainsi que la qualité et l'ingéniosité dans les systèmes de fabrication et d'installation sont des éléments essentiels à l'appréciation des projets.

Dans cette optique, pour une plus grande qualité des interventions, il est essentiel de déterminer les initiatives phares dans lesquelles investir et, parfois, de prévoir une approche par phase qui permet de répartir les investissements dans le temps.



Typologie des aménagements temporaires sur rue

Comprendre la typologie pour mieux intervenir

Le Cahier présente quatre types d'aménagements temporaires sur rue observés à Montréal :

- La rue piétonne;
- La rue-place;
- La rue partagée;
- La chaussée repartagée.

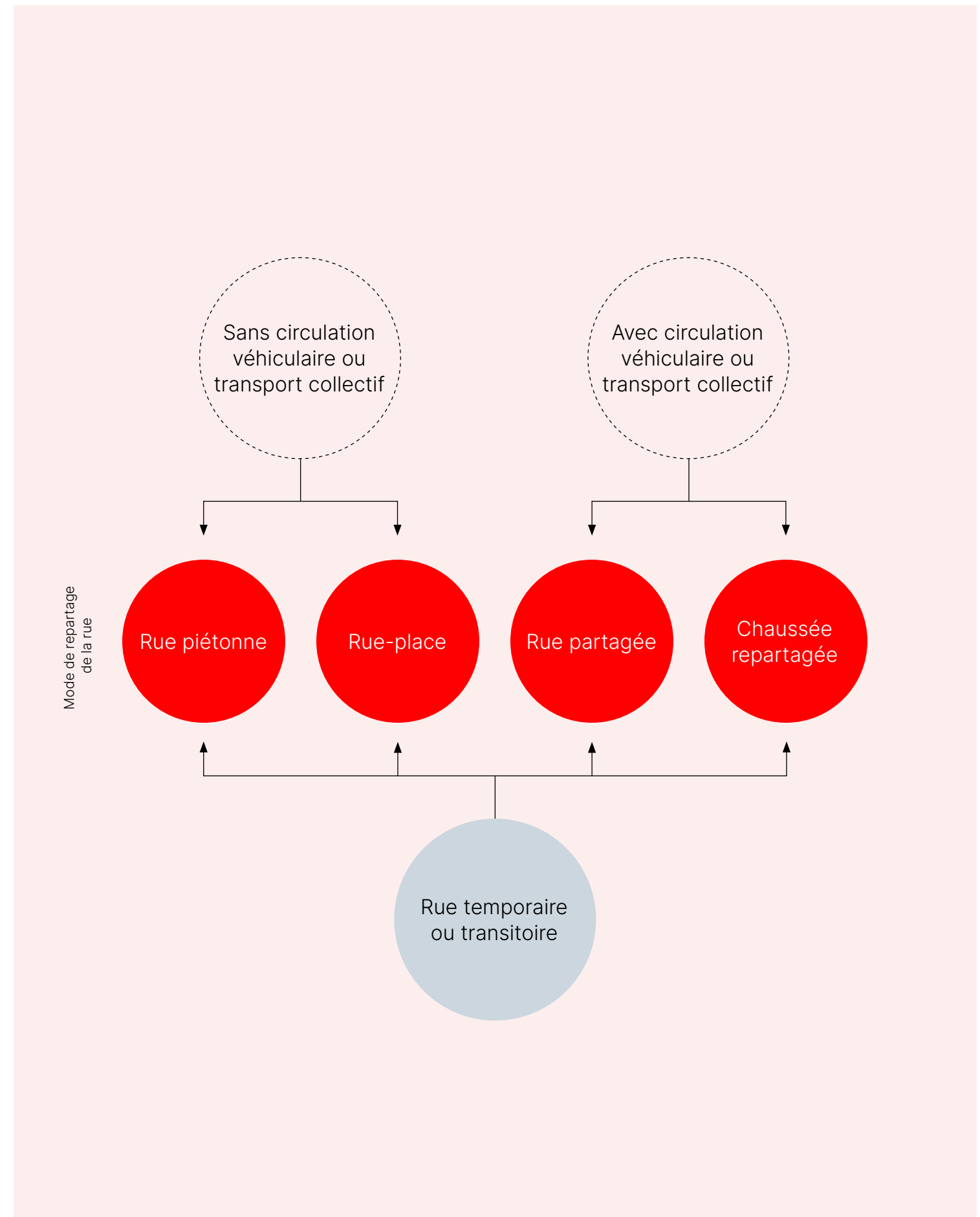
Les quatre types se distinguent par leur **mode de repartage de la rue**, permettant ou non une circulation véhiculaire et entraînant des répercussions d'intensité variée sur la fonctionnalité d'origine de la rue, notamment sur l'accessibilité au secteur.

Le choix du mode de repartage temporaire de la rue devrait se faire de manière concertée avec l'ensemble des parties prenantes concernées par le projet. Cette mobilisation élargie permet de bien cerner les attentes et les besoins de chacun et chacune, et de dresser un portrait des possibles impacts socio-économiques, culturels et environnementaux que peuvent engendrer les différents types d'aménagements temporaires, autant à l'échelle de la rue, que du quartier et de la ville (lorsque le projet touche une artère importante).

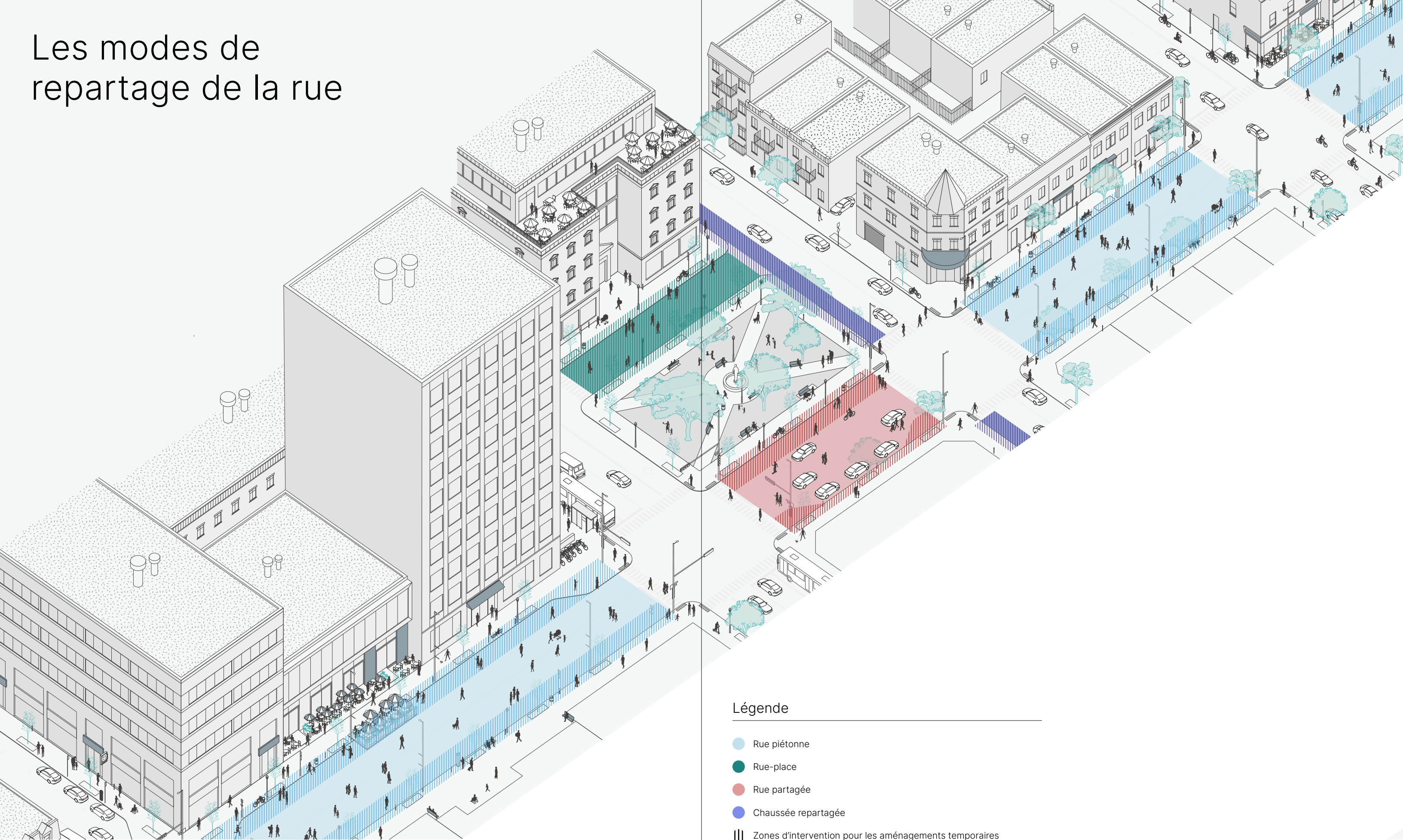
Comprendre la typologie pour mieux intervenir (suite)

La bonne intervention, au bon endroit : quel type d'aménagement temporaire propose une expérience bonifiée pour la plupart des parties concernées, avec un minimum d'effets indésirables?

La piétonnisation saisonnière complète des rues n'est pas la seule option à considérer et la cohabitation de plus d'un mode de repartage est possible dans un même secteur, voire dans une même rue.



Les modes de repartage de la rue



Légende

- Rue piétonne
- Rue-place
- Rue partagée
- Chaussée repartagée
- ||| Zones d'intervention pour les aménagements temporaires



La rue piétonne et la rue-place

La **rue piétonne** est interdite à la circulation des véhicules routiers, sauf pour les livraisons, à certaines heures précises et les véhicules d'urgence (p. ex. : rue Sainte-Catherine Est pendant la saison estivale). Dans certains cas, les cyclistes, planchistes et adeptes de la trottinette et du patin à roues alignées peuvent y circuler, à condition de rouler lentement et d'accorder la priorité aux piétons et aux piétonnes. Lors des périodes de forte affluence, la marche est recommandée pour tout le monde. Par l'interdiction de la circulation véhiculaire, la rue piétonne est le mode de repartage temporaire qui modifie le plus la fonctionnalité de la rue.

- Retrait de tous les stationnements sur la rue et réappropriation de ces espaces;
- Sécurisation de la rue aux intersections (blocage du passage des véhicules ou mesures antiterroristes);
- Accès aux véhicules de livraison commerciale selon un horaire précis;
- Accès aux véhicules d'entretien et de collecte des matières résiduelles selon un horaire précis;
- Large corridor libre d'accès au centre de la chaussée pour la circulation piétonne et pour les véhicules d'urgence;
- Relocalisation des transports collectifs et des postes d'attente de taxis;
- Réduction du service de transport adapté de porte à porte;
- Relocalisation de voies cyclables, le cas échéant.



Rue piétonne : avenue Duluth Est, arr. du Plateau-Mont-Royal, 2023
Design par : KANVA Architecture (concept directeur)
Image : Caroline Perron



Rue-place : Dunes [é]mouvantes, avenue du Musée, arr. de Ville-Marie, 2018
Design par : NÓS Architectes en collaboration avec MU
Image : Raphaël Thibodeau

La **rue-place**, comme la rue piétonne, est interdite en tout temps aux véhicules motorisés. De longueur limitée, elle est souvent implantée à proximité d'un espace public, tels un parc ou une place, ou d'un établissement institutionnel accessible au public (p. ex. : avenue du Musée, MBAM). L'accès aux véhicules d'urgence sur la rue-place se fait en périphérie, sans nécessiter de prévoir des accès et un corridor réservé dans les aménagements temporaires. Cette particularité offre la possibilité d'aménager entièrement la rue, d'un fond de trottoir à l'autre. Les possibilités d'activités sont alors plus grandes, s'apparentant à la programmation d'un parc ou offrant un potentiel de valorisation culturelle élevé.

L'aménagement d'une rue-place perpendiculaire à une rue commerciale permet aussi de dynamiser cette dernière, sans avoir à en modifier la configuration.

- Retrait de tous les stationnements sur la rue et réappropriation de ces espaces;
- Sécurisation de la rue aux intersections (blocage du passage des véhicules ou mesures antiterroristes);
- Relocalisation des transports collectifs et des postes d'attente de taxis;
- Relocalisation de voies cyclables, le cas échéant.

La rue partagée et la chaussée repartagée

La **rue partagée**, selon le Code de la sécurité routière du Québec, est une voie publique où la circulation véhiculaire est maintenue, mais sur laquelle la circulation piétonne est priorisée. Des règles particulières s'appliquent aux conducteurs et conductrices de véhicules, aux cyclistes et aux piétons et piétonnes qui y circulent pour assurer la sécurité réciproque des usagers et usagères¹. La personne se déplaçant à pied est prioritaire dans une rue partagée. Elle peut circuler où elle veut, dans le sens qui lui convient, et peut traverser la rue en tout lieu et à tout moment.

1. Ministère des Transports et de la Mobilité durable, Gouvernement du Québec

La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h (p. ex. : rues Valois et Ontario, 2016).

- Retrait ou réduction majeure des stationnements pour ne pas nuire à la visibilité des piétons (selon le cas);
- Mesures d'apaisement de la circulation véhiculaire aux intersections (marquage au sol ou autres moyens d'aménagement);
- Maintien des transports collectifs et adaptés.



Rue partagée : boulevard Gouin Est, arr. d'Achutes-Cartierville, 2020
Design par : LN Paysage
Image : Arrondissement d'Achutes-Cartierville



Rue repartagée : promenade Jean-Brillant, rue Jean-Brillant, arr. de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, 2021
Design par : Roadsworth (produit par MU)
Image : Olivier Bousquet

La **chaussée repartagée** permet d'allouer aux piétons et piétonnes une partie de la chaussée normalement occupée par les voitures (ou dans certains cas aux vélos). Une délimitation claire et sécuritaire des modes de transport, par des initiatives de signalisation et d'aménagement, est requise (p. ex. : la Grande terrasse rouge, rue Saint-Denis, 2015-2016). Les voies actives sécuritaires (VAS) de la Ville de Montréal implantées pendant la pandémie entrent dans cette catégorie.

- Retrait des stationnements d'au moins un côté et réappropriation de ces espaces;
- Maintien des transports collectifs et adaptés.

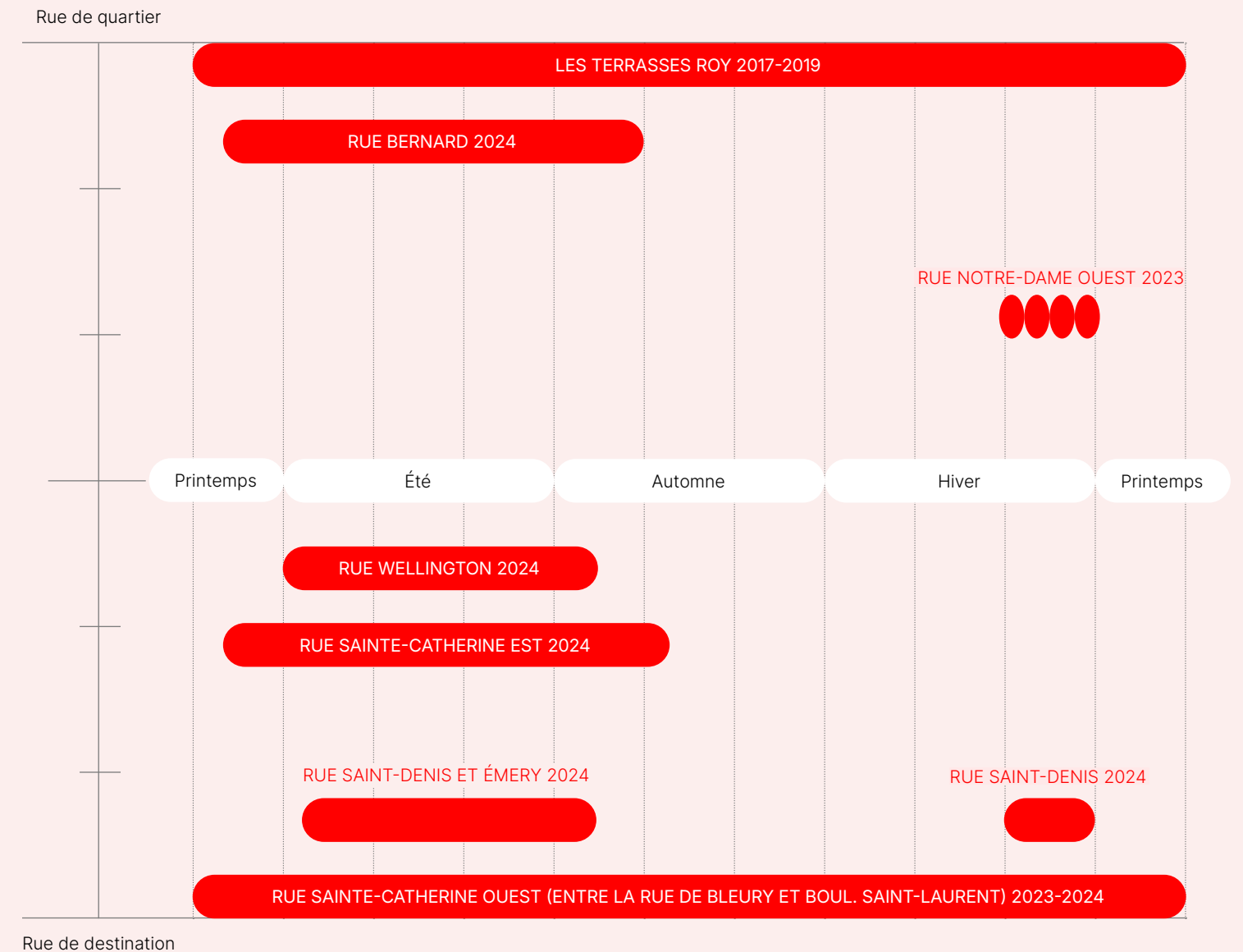
La chaussée repartagée est un mode de repartage à envisager dans les situations suivantes :

- Accès requis à un stationnement souterrain;
- Passage véhiculaire vers un chantier de construction;
- Transport collectif ou adapté essentiel pour accéder à des institutions;
- Voie cyclable importante sur la rue;
- Enjeux d'accès véhiculaires ou d'approvisionnement essentiel pour les commerces ou institutions en place.

Les types d'aménagements temporaires sur rue selon le contexte d'attractivité, la saison, la durée et la récurrence

Afin de bien cerner les particularités du contexte de déploiement d'un aménagement temporaire sur rue, quatre principaux facteurs sont à considérer dès l'étape de planification : le **contexte d'attractivité de la rue** (rue de quartier ou de destination), la **saison d'implantation**, la **durée** et la **récurrence**.

Les projets implantés dans un contexte d'attractivité de destination pendant les quatre saisons ou de longue durée **requièrent des solutions plus durables**.



Le schéma ci-dessus prend en exemple des projets d'aménagements temporaires pour aider à la compréhension des facteurs suivants : le **contexte d'attractivité**, la **saison** et la **durée**. Il n'est donc pas exhaustif et est sujet à interprétation.

Les types d'aménagements temporaires sur rue selon le contexte d'attractivité, la saison, la durée et la récurrence (suite)

1. Le contexte d'attractivité

Le contexte d'attractivité de la rue permet de qualifier une rue ou un tronçon de rue selon l'intensité d'achalandage et le type d'usagers et d'usagères. On dira alors que la rue piétonne est « **de destination** » ou « **de quartier** ».

Le contexte d'attractivité peut varier d'une extrémité à l'autre d'une artère commerciale. Par exemple, l'avenue du Mont-Royal peut être considérée comme « de destination » aux abords du métro, alors qu'une progression vers l'est nous amènera graduellement à un contexte « de quartier ».

- 1.1 Les **rues de quartier** se caractérisent par une échelle de rayonnement local. Les aménagements publics et privés existants ainsi que l'offre culturelle et commerciale visent à répondre aux besoins des résidents et résidentes. Les aménagements temporaires seront planifiés en continuité avec l'existant pour rehausser l'expérience vécue dans les milieux de vie du quartier.
- 1.2 Les **rues de destination** se caractérisent par une échelle de rayonnement plus large visant à attirer le tourisme local, régional et international. L'offre commerciale et culturelle est plus diversifiée et attire une clientèle variée, ce qui génère un achalandage piétonnier plus important. Les aménagements temporaires sont à plus grand déploiement, avec des installations et une programmation de nature plus événementielle.

Consulter les schémas des pages 26 à 31 pour une meilleure compréhension de l'influence du contexte d'attractivité sur l'aménagement.

2. La saison d'implantation

Bien que la majorité des bonnes pratiques s'applique peu importe la saison d'implantation du projet, les attributs climatiques de la saison engendrent des contraintes différentes et influencent l'approche d'aménagement :

- 2.1 **L'été**, les aménagements temporaires sur rue doivent être conçus pour procurer des îlots de fraîcheur aux usagers et usagères, particulièrement dans un contexte de changements climatiques. Outre les épisodes de chaleur extrême ou de tempêtes, les contraintes liées aux intempéries sont légères (pluie, humidité), ce qui permet une vaste possibilité programmatique, tant pour ce qui est des usages que des activités.
- 2.2 **Le printemps et l'automne (sans neige)**, les usagers et usagères sont à la recherche de mobiliers et d'aménagements bien positionnés en fonction de l'ensoleillement. Les contraintes liées aux intempéries sont modérées (pluie et accumulation d'eau sur les installations, taches dues aux feuilles en automne, variation de température, gel possible).
- 2.3 **L'hiver (incluant le printemps et l'automne avec de la neige)**, les usagers et usagères sont à la recherche de mobiliers et d'aménagements bien positionnés en fonction de l'ensoleillement et offrant une protection contre le vent. Les contraintes liées aux intempéries sont élevées (pluie, verglas, neige, variation de température, gel) et requièrent une grande résistance des matériaux (résistance aux sels de déglacage, aux chocs de chenillette et à la poussée mécanique de la neige lors du déneigement). Les aménagements doivent être conçus pour maintenir leur fonctionnalité et leur utilisation, malgré les précipitations de neige. Les installations avec des abris, qui proposent des moyens pour se réchauffer ou se protéger du vent ou qui incitent aux mouvements, sont encouragées.

3. La durée d'activation

La durée d'activation du projet est une donnée capitale à considérer pour définir l'envergure des investissements souhaités en ressources humaines, matérielles et financières.

- 3.1 Un aménagement temporaire de **quelques jours** se compose de solutions éphémères peu coûteuses (p. ex. : foire commerciale). Des stratégies d'utilisation responsable des ressources doivent être mises en place (p. ex. : réemploi et revalorisation de mobiliers ou de dispositifs existants, location ou emprunt d'équipements).
- 3.2 Un aménagement temporaire de **quelques semaines à quelques mois** doit concilier des impératifs de durabilité souvent associés à des coûts plus élevés et une stratégie de gestion plus élaborée.
- 3.3 Un aménagement temporaire de **plus de six mois** est soumis à de plus importantes contraintes de résistance aux intempéries, de résistance des matériaux et de résistance à un usage public intensif prolongé. Les notions de durabilité et de réparabilité prenant une place centrale dans le processus de conception et de gestion, une stratégie d'entretien et de maintien en place est à mettre en œuvre. Le caractère évolutif des aménagements est aussi une approche à considérer afin de maintenir l'attractivité du lieu.

4. La récurrence

La récurrence anticipée de l'initiative dans le temps (p. ex. : piétonnisation d'une rue à chaque été) et la volonté de réutilisation des équipements et du mobilier (p. ex. : au sein de l'arrondissement ou entre des arrondissements) sont des facteurs à prendre en compte pour évaluer la cible de durabilité des équipements et des aménagements ainsi que les investissements qu'elle sous-tend. Des aménagements récurrents au fil des saisons, en plus d'être soumis à des contraintes importantes de résistance, impliquent plusieurs cycles de transport, d'installation, de démontage et d'entreposage. Ces exigences de durabilité et de manutentions répétées nécessitent des investissements plus importants, comparables à ceux requis pour le mobilier permanent montréalais.

Lorsque récurrents, ces aménagements posent aussi le défi du renouvellement de l'expérience vécue et donc, du réemploi ou non de certains éléments issus des éditions précédentes. Des analyses de la valeur et des analyses coûts-bénéfices sont requises pour cibler les investissements stratégiques et mieux comprendre les impacts environnementaux du projet.

Il est également possible d'imaginer un projet temporaire en phase, de façon évolutive, où certains éléments sont utilisés pendant de nombreuses années alors que d'autres s'ajoutent ou se renouvellent.

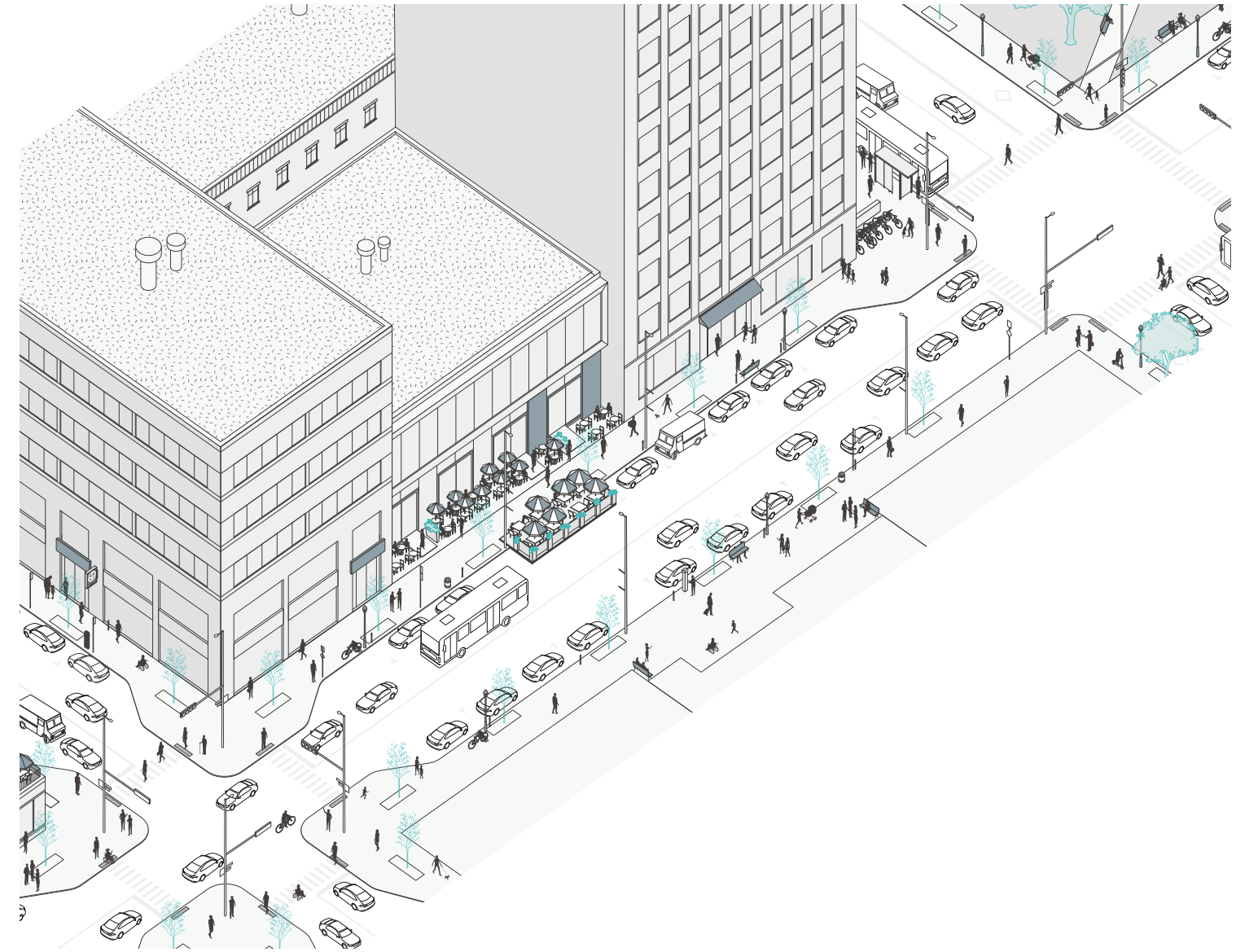
La prise en compte des quatre facteurs de classification d'un aménagement temporaire sur rue permet de saisir les particularités d'un projet et d'en faire une planification et une conception adaptées.

Bien comprendre ce qui distingue une rue de quartier d'une rue de destination pour mieux les aménager



Rue de quartier

Une rue commerciale de quartier est une rue locale mixte, à proximité d'usages résidentiels. Elle présente un cadre bâti d'environ trois étages ou moins et des trottoirs généralement étroits, et comporte peu de mobilier. Le volume de circulation véhiculaire est moyen à faible. Il n'y a pas de transport collectif ou sa fréquence est moindre. On y trouve majoritairement des commerces et des services de proximité (p. ex. : cafés, soins personnels) ainsi que des institutions publiques ou communautaires de proximité (p. ex. : école, YMCA, bibliothèque, petit diffuseur culturel, établissement religieux).



Rue de destination

Une rue commerciale de destination est une rue collectrice ou artérielle, à proximité d'usages mixtes. Elle présente un cadre bâti de plus de trois étages et des trottoirs généralement larges, et comporte beaucoup de mobilier. Le volume de circulation véhiculaire est élevé. Le transport collectif (autobus) est plus fréquent et achalandé, et on peut y retrouver des stations de métro. Plusieurs commerces et services de destination (p. ex. : grandes surfaces, chaînes, commerce régional) y sont implantés ainsi que des institutions d'envergure et des attraits touristiques (p. ex. : université, grande bibliothèque, grand diffuseur culturel, musée).

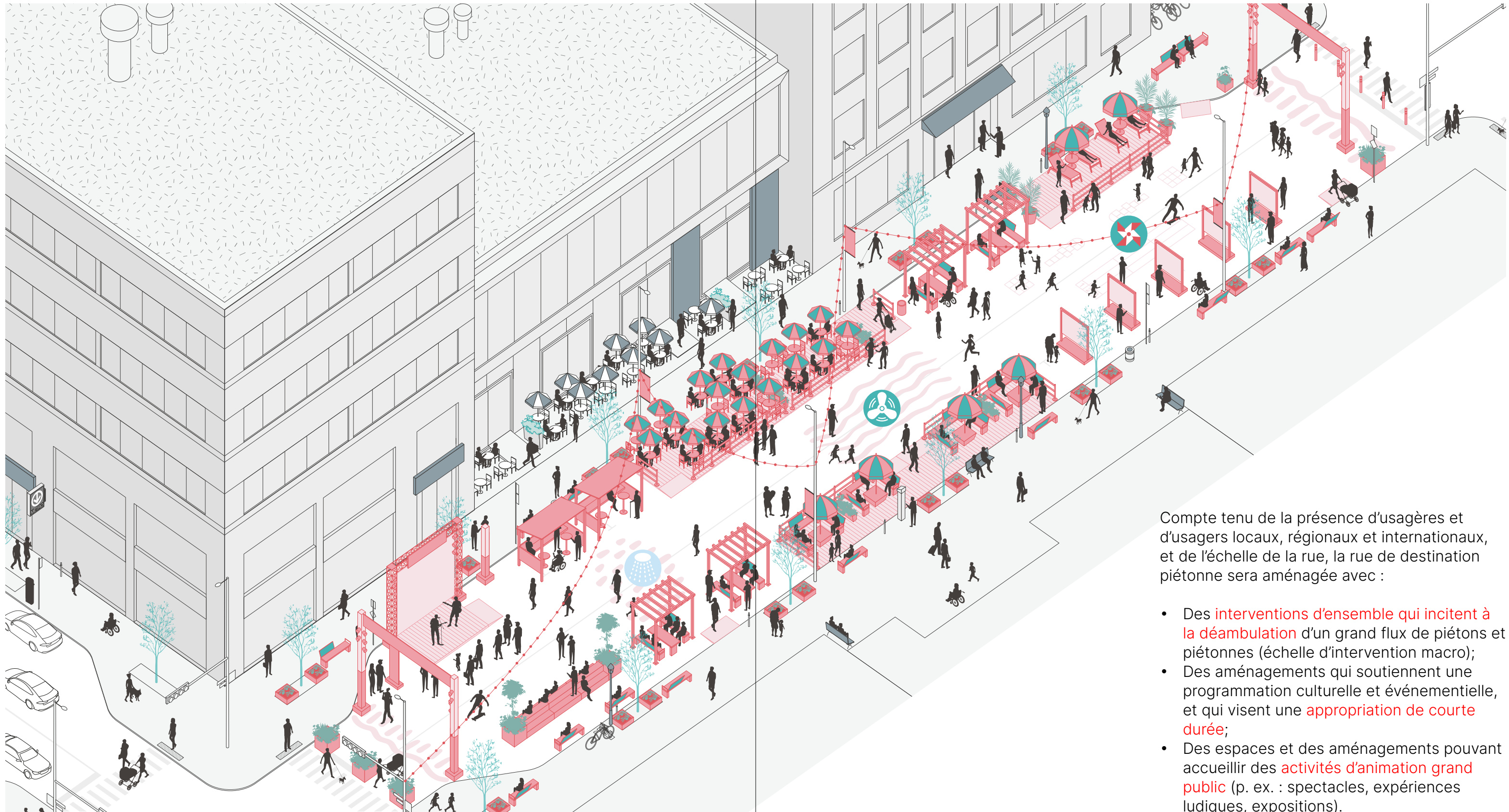
Comment aménager de façon temporaire une **rue de quartier** piétonne



Compte tenu de la présence d'usagers et d'utilisateurs principalement locaux et de l'échelle de la rue, la rue de quartier piétonne sera aménagée avec :

- Des **interventions ponctuelles**, positionnées **en continuité de l'offre existante** (échelle d'intervention micro);
- Des aménagements qui visent le confort et la détente pour une **appropriation de longue durée** (prolongement du balcon, de la cour arrière);
- Des espaces et des aménagements pouvant accueillir des activités d'animation et d'appropriation **destinées aux publics de quartier** (p. ex. : agriculture urbaine, activités familiales, activités ludiques, prestations artistiques et culturelles à petit déploiement).

Comment aménager de façon temporaire une **rue de destination** piétonne



Compte tenu de la présence d'usagers et d'usagers locaux, régionaux et internationaux, et de l'échelle de la rue, la rue de destination piétonne sera aménagée avec :

- Des **interventions d'ensemble** qui incitent à **la déambulation** d'un grand flux de piétons et piétonnes (échelle d'intervention macro);
- Des aménagements qui soutiennent une programmation culturelle et événementielle, et qui visent une **appropriation de courte durée**;
- Des espaces et des aménagements pouvant accueillir des **activités d'animation grand public** (p. ex. : spectacles, expériences ludiques, expositions).

Vision qualité – 125 bonnes pratiques pour inspirer l'action

125 bonnes pratiques, c'est beaucoup!
Lesquelles sont les plus pertinentes
pour votre projet? Priorisez-les et
testez-les progressivement.

Le Cahier répertorie 125 bonnes pratiques organisées en 6 grandes thématiques. Ces bonnes pratiques sont accompagnées d'exemples qui permettent de visualiser leur mise en application.

Pour inspirer les lecteurs et lectrices, la liste des bonnes pratiques se veut la plus exhaustive possible. Ceux-ci sont invités à s'appropriier et à réinterpréter son contenu afin de l'adapter aux réalités de leurs projets.

À l'étape de planification de votre projet, relevez :

- Les bonnes pratiques essentielles;
- Les bonnes pratiques à considérer;
- Les bonnes pratiques non applicables (ou à faible retombée).

Interrogez-vous également sur votre capacité à les mettre en œuvre :

- Facile à mettre en œuvre;
- Difficile à mettre en œuvre.

Comment mettre en œuvre les bonnes pratiques retenues?

Une fois vos objectifs prioritaires établis, consultez la section « Opération qualité » pour trouver des stratégies de mise en œuvre.

Comment accroître la qualité de mon projet d'une édition à une autre?

Pour les aménagements temporaires récurrents, l'équipe peut refaire l'exercice de priorisation des bonnes pratiques à la lumière d'une rétroaction sur l'année en cours. L'équipe peut également opter pour une stratégie évolutive de phasage de ses objectifs sur plusieurs années.

Les dimensions de la qualité en design



La résilience aux crises et aux changements

La résilience urbaine est la capacité des personnes, des communautés, des institutions, des entreprises et des commerces à s'adapter à une modification majeure de l'ordre des choses et des activités usuelles, quels que soient les types de stress chroniques (écologiques, sociaux, économiques, etc.) et de chocs aigus (météorologiques, sanitaires, etc.) qu'ils subissent. Dans un contexte d'aménagements temporaires sur rue, la résilience consiste notamment en la capacité collective à se reconstituer un cadre de vie temporaire, mais surtout, en sa capacité à saisir l'occasion pour tester de nouvelles solutions aménagistes sur le domaine public répondant aux besoins d'adaptation de la ville et contribuant à en accroître l'expérience.

[Voir les bonnes pratiques n°s 1 à 13](#)



La responsabilité environnementale

La contribution des aménagements temporaires aux enjeux environnementaux est indéniable. Leurs principes de conception peuvent viser une utilisation responsable des ressources, une empreinte carbone réduite, la diversification des végétaux et la réduction de la pollution environnementale. Ils sont également l'occasion de tester temporairement des stratégies d'adaptation du domaine public aux changements climatiques dans le but de le rendre plus confortable au gré des saisons.

[Voir les bonnes pratiques n°s 14 à 38](#)



La performance économique

Les aménagements temporaires peuvent générer de la valeur économique. Ils permettent de renouveler l'expérience au sein de la ville, autant pour les personnes résidentes, visiteuses ou commerçantes. Tous et toutes expérimentent une nouvelle façon de vivre ensemble dans la rue, d'en découvrir les nouveaux lieux et les nouvelles ambiances, et de jouir des nouvelles rencontres qu'ils suscitent. Les aménagements temporaires ont un pouvoir d'attraction et de rétention qui sert la vitalité commerciale de tout le secteur dans lequel ils s'inscrivent.

[Voir les bonnes pratiques n°s 39 à 52](#)



La valorisation culturelle et l'identité

C'est en identifiant, amplifiant et revisitant les éléments identitaires distinctifs de chaque quartier que les aménagements temporaires enrichissent l'expérience globale de la rue, la rendent plus épanouissante pour ses habitants et habitantes, et contribuent à la vitalité culturelle des quartiers. Des aménagements temporaires bien intégrés dans leur contexte, d'une grande qualité formelle et réalisés avec le souci du détail rendent la rue plus agréable et attractive pour les visiteurs et visiteuses.

[Voir les bonnes pratiques n°s 53 à 72](#)



L'équité, la diversité et l'inclusion

Un aménagement temporaire inclusif peut contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance, à enrichir la vie communautaire, à favoriser la cohésion sociale et à améliorer le vivre-ensemble. Les usagers et usagères sont considérés dans leur diversité, avec leurs forces et leurs vulnérabilités. Plusieurs n'ont pas accès à une voiture ou vivent dans la rue. D'autres ne peuvent pas marcher, ne voient pas ou n'entendent pas. Qu'on soit un nouvel arrivant, une personne neurodivergente ou un enfant, il peut y avoir des messages, des codes ou des conventions sociales qui ne sont pas compris aisément. Au-delà de la qualité esthétique et ludique des aménagements, ce qui compte est leur qualité d'usage et leur potentiel d'appropriation par un large éventail de personnes, sans exclusion, peu importe leur statut socio-économique, leur origine ethnoculturelle, leur genre, leur âge ou leurs capacités.

[Voir les bonnes pratiques n°s 73 à 104](#)



La santé et le bien-être

Les aménagements temporaires en milieu urbain visent à améliorer l'expérience quotidienne en offrant une ambiance festive et conviviale. Un tel environnement, s'il est sécuritaire et accueillant, renforce le sentiment de bien-être des usagers et usagères. L'aménagement de rues piétonnes temporaires participe à la promotion de saines habitudes de vie : il encourage la marche, une activité physique simple, accessible et bénéfique pour la santé. En réduisant la circulation automobile et les polluants qu'elle produit, les risques de collisions routières sont diminués et la qualité de l'air est améliorée. Enfin, des espaces navigables et spacieux augmentent le sentiment de sécurité urbaine, réduisant l'anxiété et améliorant la qualité de vie.

[Voir les bonnes pratiques n°s 105 à 125](#)

Résilience

Comment le design d'un aménagement temporaire sur rue peut-il favoriser une plus grande résilience urbaine?

En atténuant les impacts liés aux aléas climatiques avec :

1. Des aménagements adaptés aux microclimats saisonniers (p. ex. : en hiver, investir les espaces avec le plus d'ensoleillement ou à l'abri du vent; en été, s'implanter sous l'ombre de la canopée);
2. L'aménagement de zones de protection contre les intempéries et les stress climatiques (p. ex. : vent, pluie et neige, froid et chaleur, poussière, bruit, éblouissement);
3. La création d'îlots de fraîcheur pour les aménagements estivaux (p. ex. : canopée, ombrières, pergolas fournissant de l'ombre, choix de couleurs plus pâles qui réfléchissent et n'absorbent pas la chaleur solaire, brumisateurs et points d'eau);
4. L'intégration de grandes surfaces végétalisées en plates-bandes surélevées qui contribuent à diminuer le volume d'eau de ruissellement vers les égouts;
5. La plantation d'espèces indigènes qui nécessitent moins d'eau et sont ainsi plus résilientes aux aléas climatiques (p. ex. : en cas de sécheresse).

En minimisant les besoins en ressources et services essentiels avec :

6. Des aménagements qui, à la source, utilisent un minimum de matériaux neufs;
7. Des aménagements durables qui nécessitent peu d'entretien et de maintenance;
8. Des aménagements qui ne nécessitent pas de sources d'énergie (ou l'autoproduisent);
9. Une programmation d'activités autonomes, qui requiert peu ou pas d'animation ou de surveillance.

En offrant des moyens d'adaptation rapide des usages et des lieux par :

10. Des aménagements flexibles (modulables et déplaçables) pouvant être modifiés pour répondre à de nouveaux besoins ou des mesures adaptatives (p. ex. : mesures sanitaires dans un contexte pandémique);
11. Des aménagements adaptés à des situations particulières générant des nuisances ou des entraves (p. ex. : chantier de construction).

En facilitant les interventions en situation d'urgence ou de crise avec :

12. Le maintien d'un corridor de circulation libre d'accès pour les véhicules d'urgence;
13. L'intégration de dispositifs de sécurité anti-véhicule bélier pouvant être déplacés aisément et rapidement par les véhicules d'urgence.



N° 1 – Atténuer les impacts liés aux aléas climatiques avec des aménagements adaptés aux microclimats saisonniers.

Pique-nique au jardin est une installation de tables communales publiques de huit mètres de longueur chacune. Ce lieu d'escale bénéficie naturellement de la canopée et de l'îlot de fraîcheur du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent.

Av. enue du Mont-Royal, arr. du Plateau-Mont-Royal (rue piétonne 2024)
Design par : Le Comité
Images : Marose Photo



N° 3 – Atténuer les impacts liés aux aléas climatiques avec la création d’îlots de fraîcheur pour les aménagements estivaux.

L’avenue propose de larges ombrières installées en continu, offrant d’importantes surfaces d’ombre tout au long de la journée, selon la course du soleil.

Avenue Bernard, arr. d’Outremont (rue piétonne 2023)
 Design par : EVOQ Architecture
 Image : Caroline Perron



N° 3 – Atténuer les impacts liés aux aléas climatiques avec la création d’îlots de fraîcheur pour les aménagements estivaux.

Libres cours sur Ontario propose une installation de brumisateurs projetant de fines gouttelettes d’eau et offrant un rafraîchissement momentané.

Rue Ontario, arr. de Mercier–Hochelaga–Maisonnette (rue piétonne 2020)
 Design par : PXP – Design intégré, NIPPAYSAGE, Paprika Design et Atomic3
 Images : Mathieu Rivard



N° 4 – Atténuer les impacts liés aux aléas climatiques avec l'intégration de grandes surfaces végétalisées en plates-bandes surélevées qui contribuent à diminuer le volume d'eau de ruissellement vers les égouts.

Les *Terrasses Roy* consistent en cinq terrasses colorées et généreusement végétalisées faisant disparaître le profil typique de la rue carrossable. Inspiré de la culture en terrasses, l'archipel de verdure contribue entre autres à la gestion des eaux de pluie.

Rue Roy Est, arr. du Plateau-Mont-Royal (rue piétonne 2017-2019)
Design par : Castor et Pollux
Images : Castor et Pollux

N° 4 – Atténuer les impacts liés aux aléas climatiques avec l'intégration de grandes surfaces végétalisées en plates-bandes surélevées qui contribuent à diminuer le volume d'eau de ruissellement vers les égouts.

Le *Jardin nourricier* de l'avenue contribue à la « déminéralisation » d'une grande partie de la chaussée. Le *Jardin* se compose de bacs de plantation sur 240 mètres linéaires, auxquels s'ajoutent les *carrés fleuris* représentant une cinquantaine de bacs de 1,5 mètre.

Avenue du Mont-Royal, arr. du Plateau-Mont-Royal (rue piétonne 2023)
Jardin nourricier : Cultiver Montréal
Carrés fleuris : Nomade, Odace Événements et EN TEMPS ET LIEU
Image : Latrompette Studio





N° 5 – Atténuer les impacts liés aux aléas climatiques avec la plantation d'espèces indigènes qui nécessitent moins d'eau et sont ainsi plus résilientes aux aléas climatiques.

Le bosquet des lucioles est une forêt lumineuse et sonore de chênes, d'érables, de bouleaux et de plants de bleuets. Suivant la piétonnisation, 85% des végétaux ont été transplantés dans quatre ruelles à moins de 350 mètres de l'intervention.

Avenue du Mont-Royal, arr. du Plateau-Mont-Royal (rue piétonne 2021)
 Design par : Nomade Aménagements transitoires et Nova-Lux
 Images : Latrompette Studio



N° 7 – Minimiser les besoins en ressources et services essentiels avec des aménagements durables qui nécessitent peu d'entretien et de maintenance.

Les bancs *Méandre* de l'avenue ne présentent aucune grande surface et limitent le vandalisme, l'usure et l'accumulation de saleté. Le système conçu permet un montage et un démontage répétés. L'utilisation quatre saisons est possible (mobilier en acier et peinture en poudre cuite).

Avenue du Mont-Royal, arr. du Plateau-Mont-Royal (rue piétonne 2024)
 Design par : Studio Dikini
 Images : Raphaël Thibodeau





N° 10 – Offrir des moyens d'adaptation des usages et des lieux avec des aménagements flexibles (modulables et déplaçables) pouvant être modifiés pour répondre à de nouveaux besoins ou des mesures adaptatives.

Les pièces de mobilier d'*Ontario en fête* sont modulables pour offrir une variété de configurations. À chaque édition depuis 2021, la gamme de mobiliers et d'installations s'agrandit dans le but d'offrir des espaces toujours plus complets et variés.

Rue Ontario, arr. de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (rue piétonne 2023)
 Design par : PXP – Design intégré
 Images : Raphaël Thibodeau



N° 10 – Offrir des moyens d'adaptation des usages et des lieux avec des aménagements flexibles (modulables et déplaçables) pouvant être modifiés pour répondre à de nouveaux besoins ou des mesures adaptatives.

Bleu Tomate est un projet d'adaptation des usages en temps de pandémie par l'utilisation du marquage au sol comme démarcations des distances à respecter pour la réappropriation sécuritaire des espaces publics.

Rue Adam – Marché Solidaire, arr. de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (rue piétonne 2020)
 Design par : Studio Overall
 Images : Olivier Blouin





N° 11 – Offrir des moyens d'adaptation des usages et des lieux avec des aménagements adaptés à des situations particulières générant des nuisances ou des entraves.

La Roseaie est un tableau-jardin artistique. Conçu en partenariat avec la Société de transport de Montréal (STM), le projet enjolive les abords du chantier de la station de métro Mont-Royal au profit des riverains, des passants et des passantes, et de la clientèle.

Métro Mont-Royal, avenue du Mont-Royal, arr. du Plateau-Mont-Royal (place publique 2021)
 Design par : Isabelle Duguay et Julian Palma (produit par MU)
 Image : Olivier Bousquet



N° 11 – Offrir des moyens d'adaptation des usages et des lieux avec des aménagements adaptés à des situations particulières générant des nuisances ou des entraves.

Pour la deuxième édition de la piétonnisation estivale, *Ontario s'amuse* propose une nouvelle identité visuelle pour dynamiser de manière ludique et colorée les palissades de chantier adjacentes aux aménagements temporaires.

Rue Ontario, arr. de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (rue piétonne 2021)
 Design par : PXP – Design intégré, NIPPAYSAGE et Paprika Design
 Image : Camille Gladu





N° 13 – Faciliter les interventions en situation d'urgence ou de crise avec l'intégration de dispositifs de sécurité anti-véhicule-bélier adéquatement positionnés ou pouvant être déplacés au besoin en fonction des requis pour le passage des véhicules d'urgence.

Les dispositifs de sécurisation sur les larges trottoirs de la Plaza agissent comme signalétique d'entrée. L'intégration de deux rainures sous le bloc de béton facilite la manutention par chariot élévateur.

Rue Saint-Hubert, arr. de Rosemont–La Petite-Patrie (rue piétonne 2024)
Design par : L'Atelier Urbain et La Lutinerie
Images : Mathieu Rivard

N° 13 – Faciliter les interventions en situation d'urgence ou de crise avec l'intégration de dispositifs de sécurité anti-véhicule-bélier adéquatement positionnés ou pouvant être déplacés au besoin en fonction des requis pour le passage des véhicules d'urgence.

Ces dispositifs de sécurisation sur rue voués au blocage des véhicules-béliers sont réalisés par impression 3D en béton. Ce procédé de fabrication innovant offre un large éventail de possibilités formelles, tout en respectant les enjeux de manutention (crochet dissimulé) et les normes en vigueur.

Rue Saint-Hubert, arr. de Rosemont–La Petite-Patrie (rue piétonne 2024)
Design par : PXP – Design intégré
Images : Mathieu Rivard

Comment le design d'un aménagement temporaire sur rue peut-il contribuer à relever les défis environnementaux?

En réduisant son empreinte carbone et les impacts environnementaux sur tout le cycle de vie par :

14. La réduction des émissions de carbone intrinsèque des matériaux (p. ex. : utilisation de matériaux bas carbone ou écologiques);
15. La réduction des émissions de carbone opérationnel (p. ex. : gestion responsable du transport de l'atelier au site d'installation et du site au lieu d'entreposage saisonnier, conception qui permet de réduire l'espace requis lors du transport et de l'entreposage);
16. L'utilisation de matériaux durables et réutilisables pour les aménagements temporaires d'utilisation saisonnière récurrente (p. ex. : résistance à l'usure, aux intempéries, au vandalisme);
17. Des systèmes d'assemblage éprouvés permettant un montage et un démontage répétés et limitant l'usure prématurée;
18. Des éléments de mobilier modulaires permettant l'ajout facile de composantes pour bonifier l'aménagement;
19. Du mobilier dont les composantes se réparent ou se remplacent aisément en cas de bris;
20. Du mobilier d'affichage dont les sections consacrées à la diffusion se remplacent aisément pour permettre la modification des informations, particulièrement lors d'une utilisation saisonnière récurrente;
21. L'utilisation d'un langage formel intemporel et pérenne qui n'est pas soumis à des tendances éphémères, particulièrement pour les aménagements temporaires d'utilisation saisonnière récurrente;
22. L'intégration de végétaux qui participent à la captation du CO₂.

En utilisant les ressources de façon responsable par :

23. Le réemploi et la revalorisation de mobiliers ou de dispositifs existants, particulièrement pour les aménagements temporaires de courte durée non récurrents;
24. L'utilisation de matières ou de matériaux revalorisés ou recyclés;
25. Une conception qui limite les pertes de matériaux lors de la fabrication;
26. L'utilisation de méthodes constructives qui permettent une déconstruction efficace en fin de vie pour le recyclage des matières qui ne pourront être revalorisées;
27. L'intégration d'un système temporaire de gestion durable des matières résiduelles (p. ex. : valorisation des résidus organiques);
28. L'intégration d'un système ou d'un protocole de gestion durable de l'eau (p. ex. : captation d'eau de pluie, réduction de la consommation de l'eau potable pour l'arrosage des végétaux).

En contribuant à la richesse des corridors et des espaces verts par :

29. La diversification des végétaux et l'utilisation de plantes indigènes;
30. Un choix de végétaux qui favorise les pollinisateurs, crée une oasis pour les oiseaux et offre de la nourriture aux insectes;
31. L'intégration de végétaux comestibles.

En réduisant la pollution environnementale par :

32. La réduction des sources de pollution (incluant les nuisances sonores et visuelles);
33. Le choix de matériaux non toxiques et non polluants (p. ex. : bois non traité chimiquement, peintures sans COV);
34. Le choix de systèmes d'attaches réutilisables et non jetables (p. ex. : éviter les attaches de serrage en plastique);
35. Le renforcement du réseau de mobilité durable bas carbone;
36. La mise en place d'approches innovantes pour l'optimisation des derniers kilomètres de distribution des biens dans les commerces;
37. Des installations ou des œuvres qui sensibilisent le public aux enjeux environnementaux;
38. L'utilisation de véhicules d'entretien et d'urgence moins imposants, moins polluants et mieux adaptés à la réalité des aménagements temporaires visant le repartage de la rue.



N° 14 – Réduire son empreinte carbone et les impacts environnementaux sur tout le cycle de vie par la réduction des émissions de carbone intrinsèque des matériaux.

Le mobilier d'*Ontario en fête* est fabriqué avec la pruche du Québec, une essence de bois écologique et résistante aux intempéries. Ce mobilier modulaire est réutilisé et bonifié depuis la première piétonnisation en 2020.

Rue Ontario, arr. de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (rue piétonne 2023)
Design par : PXP – Design intégré
Image : Raphaël Thibodeau



N° 16 – Réduire son empreinte carbone et les impacts environnementaux sur tout le cycle de vie par l'utilisation de matériaux durables et réutilisables pour les aménagements temporaires d'utilisation saisonnière récurrente.

Les bancs, blocs de lestage et autres mobiliers du Quartier des spectacles sont modulaires et composés de matériaux durables permettant une utilisation quatre saisons (relocalisation possible dans le Quartier, limitant l'entreposage).

Rue Sainte-Catherine Ouest et Saint-Laurent, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2012 et 2024)
 Design par : (haut) Daoust Lestage Lizotte Stecker (banc), (bas) Morelli Designers et PXP – Design intégré (blocs de lestage)
 Images : (haut) Marc Cramer, (bas) Mathieu Rivard



N°s 17, 18 et 19 – Réduire son empreinte carbone et les impacts environnementaux sur tout le cycle de vie avec : des systèmes d'assemblage éprouvés permettant un montage et un démontage répétés et limitant l'usure prématurée ; des éléments de mobilier modulaires permettant l'ajout facile de composantes pour bonifier l'aménagement ; et du mobilier dont les composantes se réparent ou se remplacent aisément en cas de bris.

Le projet *Agora Maximus* est un assemblage de modules reconfigurables d'une année à l'autre, pouvant être utilisés comme bancs, plateformes ou larges bacs de plantation.

Rue Saint-Denis, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2022 et 2023)
 Design par : LAAB architecture, en collaboration avec PXP – Design intégré et Bao Nguyen
 Images : Raphaël Thibodeau





N^{os} 17 et 22 – Réduire son empreinte carbone et les impacts environnementaux sur tout le cycle de vie avec : des systèmes d'assemblage éprouvés permettant un montage et un démontage répétés et limitant l'usure prématurée ; et l'intégration de végétaux qui participent à la captation du CO₂.

Les Jardins suspendus utilisent des échafauds pour créer des tours de végétaux, marquant les entrées du Quartier des spectacles. En priorisant des dispositifs en location à faible volume d'entreposage et un choix de végétaux endémiques, les impacts environnementaux sont réduits.

Rue Sainte-Catherine Ouest, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2021)
Design par : NÓS Architectes, Rainville Sangaré et Studio Superwise
Image : Lambert Rainville



N^o 20 – Réduire son empreinte carbone et les impacts environnementaux sur tout le cycle de vie avec du mobilier d'affichage dont les sections consacrées à la diffusion se remplacent aisément pour permettre la modification des informations, particulièrement lors d'une utilisation saisonnière récurrente.

Le système de repérage signalétique de la Plaza utilise des fléchettes directionnelles métalliques durables sur lesquelles sont ajoutés des autocollants en vinyle remplaçables.

Rue Saint-Hubert, arr. de Rosemont-La Petite-Patrie (rue piétonne 2024)
Design par : L'Atelier Urbain et La Lutinerie
Images : Mathieu Rivard



N° 23 – Utiliser les ressources de façon responsable par le réemploi et la revalorisation de mobiliers ou de dispositifs existants, particulièrement pour les aménagements temporaires de courte durée non récurrents.

Le projet *Prenez place* met en scène une centaine de mobiliers et d'objets iconiques revalorisés qui l'animent et l'habitent. Une seconde vie est donnée à des chaises, assiettes, couverts et divers objets décoratifs.

Parc Hydro-Québec, Quartier des Spectacles, arr. de Ville-Marie (place publique 2020)
 Design par : ADHOC Architectes, en collaboration avec Maude Lescarbeau et Camille Blais (designer graphique)
 Images : Raphaël Thibodeau



N° 23 – Utiliser les ressources de façon responsable par le réemploi et la revalorisation de mobiliers ou de dispositifs existants, particulièrement pour les aménagements temporaires de courte durée non récurrents.

Plusieurs lots de bancs d'église ont été achetés à faible coût et remis en état de servir par des artisans locaux afin de les disposer le long de l'avenue.

Avenue du Mont-Royal, arr. du Plateau-Mont-Royal (rue piétonne 2023)
 Design par : Nomade Aménagements transitoires
 Image : Caroline Perron





N° 23 – Utiliser les ressources de façon responsable par le réemploi et la revalorisation de mobiliers ou de dispositifs existants, particulièrement pour les aménagements temporaires de courte durée non récurrents.

Les bancs garnissant les gradins de l'enceinte du Stade olympique ont été démantelés, nettoyés et repeints pour être installés en plein cœur du Village. De confection durable, ces bancs sont résistants aux intempéries.

Rue Sainte-Catherine Est, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2024)
Design par : Nomade Aménagements transitoires
Images : Mathieu Rivard

N° 30 – Contribuer à la richesse des corridors et des espaces verts par un choix de végétaux qui favorise les pollinisateurs, crée une oasis pour les oiseaux et offre de la nourriture aux insectes.

Le Sentier des jassettes, devant le parvis du centre St Jax, s'inspire des parcours en nature et procure un espace de détente en milieu urbain. Plus d'un millier de plans de variétés multiples y sont plantés.

Rue Sainte-Catherine Ouest, arr. de Ville-Marie (chaussée repartagée 2021)
Design par : M.A.D. Collectif
Images : Philippe Nguyen



N° 31 – Contribuer à la richesse des corridors et des espaces verts par l'intégration de végétaux comestibles.

En collaboration avec Cultiver Montréal, plusieurs ateliers sur l'agriculture urbaine sont offerts gratuitement aux citoyens et citoyennes dans l'espace potager des *Jardins nourriciers* de l'avenue pendant la saison estivale.

Avenue du Mont-Royal, arr. du Plateau-Mont-Royal (rue piétonne 2023)
 Design par : Cultiver Montréal
 Image : Latrompette Studio



N° 33 – Réduire la pollution environnementale avec le choix de matériaux non toxiques et non polluants.

Le devis technique d'appel d'offres de fabrication du mobilier de la Plaza définit des exigences de non-utilisation de bois traité chimiquement et d'utilisation de vernis à base d'eau. La fabrication du grand placottoir respecte ces exigences.

Rue Saint-Hubert, arr. de Rosemont–La Petite-Patrie (rue piétonne 2024)
 Design par : L'Atelier Urbain et La Lutinerie
 Images : Mathieu Rivard



N° 37 – Réduire la pollution environnementale par des installations ou des œuvres qui sensibilisent le public aux enjeux environnementaux.

Revolution est une installation artistique interactive dans laquelle les arbres sont mécanisés et pivotent lorsqu'un passant se trouve à proximité. L'œuvre explore notre relation de curiosité avec le monde naturel en milieu urbain industrialisé.

Rue Sainte-Catherine Ouest, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2023)
Design par : Robert Hengeveld
Images : Vivien Gaumand

Comment le design d'un aménagement temporaire sur rue peut-il favoriser des retombées économiques?

En contribuant à la prospérité du quartier par :

39. La mise en valeur de l'offre commerciale existante (p. ex. : avec des installations temporaires qui n'obstruent pas les façades et les enseignes);
40. L'ajout d'usages et de fonctions complémentaires à l'existant qui contribuent à façonner un milieu de vie complet;
41. La mise en valeur de locaux vacants ou de leur façade.

En renforçant l'attractivité du quartier avec :

42. La réappropriation de l'espace habituellement réservé aux véhicules qui permet la création de nouveaux parcours d'expérience et de déambulation commerciales;
43. Une nouvelle offre ou stratégie commerciale temporaire, individuelle ou mutualisée qui est arrimée à l'identité du projet et qui contribue à une expérience globale;
44. Une identité nouvelle, des marqueurs visuels clairs et distinctifs, et la mise en valeur de lieux d'intérêt (p. ex. : interventions marquantes aux entrées, art de rue, mise en lumière);
45. La mise en place d'événements, d'activités ou de prestations artistiques et culturelles qui attirent le public ciblé selon le type de rue (rues de quartier ou de destination).

En offrant des possibilités de mutualisation par :

46. L'ajout de cafés-terrasses privés partagés entre deux ou plusieurs commerces;
47. L'intégration de kiosques de vente éphémères (boutiques pop-up) appropriables à tour de rôle par des commerces ou des organismes;
48. La conception de mobiliers quatre saisons pouvant demeurer sur place ou être déplacés en fonction des besoins du quartier, sans entreposage (et coûts associés).

En améliorant l'accès au quartier et aux activités économiques par :

49. Le maintien ou l'ajout de dispositifs d'accessibilité universelle à l'échelle de la rue et des bâtiments (p. ex. : rampe d'accessibilité universelle);
50. L'intégration d'un pôle de logistique à mobilité douce permettant d'approvisionner et de desservir les tronçons fermés aux véhicules motorisés.

En étant à l'épreuve des mouvements de tendance par :

51. L'intemporalité des styles et des matériaux du mobilier et des équipements voués à une utilisation saisonnière récurrente;
52. La flexibilité et la capacité d'adaptation et de personnalisation des aménagements au fil des années.



N° 40 – Contribuer à la prospérité du quartier par la mise en valeur de l'offre commerciale existante.

Le projet *Portraits de commerçant.e.s & de professionnel.le.s* sur la promenade Jean-Brillant à Côte-des-Neiges met en valeur leur travail et leur contribution au quartier.

Rue Jean-Brillant, arr. de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (chaussée repartagée 2021)
 Concept directeur : Félicia Balzano, directrice générale de la SDC Côte-des-Neiges
 Volet exposition – Photographes : Drowster et Gaëlle Leroyer
 Volet exposition – Graphisme des panneaux : Marie-Claude Brault
 Images : Paméla Lajeunesse



N° 40 – Contribuer à la prospérité du quartier par la mise en valeur de l'offre commerciale existante.

Les artères commerçantes piétonnes, comme la rue Ontario, stimulent et bonifient l'expérience de l'achat local en utilisant des structures d'affichage avec des répertoires qui promeuvent l'offre commerciale.

Rue Ontario, arr. de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
(rue piétonne 2023)
Design par : PXP – Design intégré
Image : Raphaël Thibodeau



N° 40 – Contribuer à la prospérité du quartier par l'ajout d'usages et de fonctions complémentaires à l'existant qui contribuent à façonner un milieu de vie complet.

La place Shamrock se réinvente avec l'implantation d'un carrousel à l'ambiance festive, donnant ainsi une signature propre à cet espace public redéfini. L'aménagement consolide le lien entre le marché Jean-Talon et le boulevard Saint-Laurent, et apporte une vision enrichie de l'environnement patrimonial.

Place Shamrock, avenue Shamrock, arr. de Rosemont-La Petite-Patrie
(rue partagée 2016)
Design par : Atelier Barda
Image : Atelier Barda



N° 41 – Contribuer à la prospérité du quartier par mise en valeur de locaux vacants ou de leur façade.

La direction artistique de la piétonnisation du Quartier latin décline son identité en habillant et mettant en valeur les vitrines des locaux vacants. Les visiteurs et visiteuses qui déambulent découvrent alors des morceaux d'histoire marquant la richesse patrimoniale et culturelle du quartier.

Rue Saint-Denis, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2022-2023)
Design par : LAAB architecture, en collaboration avec PXP – Design intégré
Images : Elias Touil

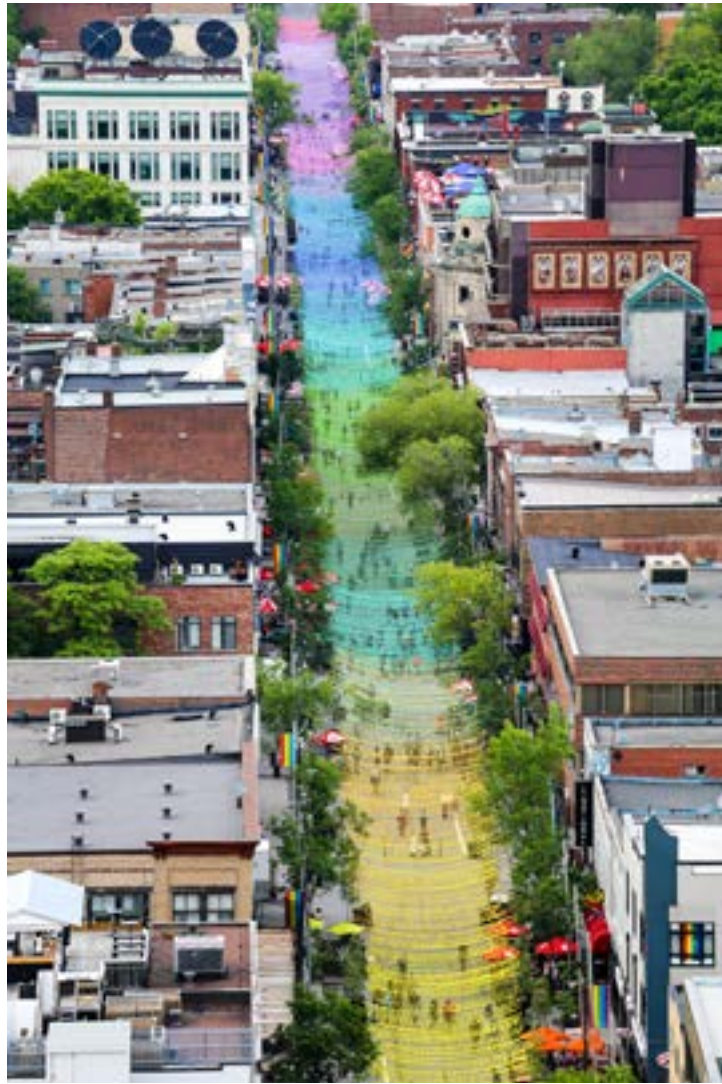


N° 43 – Renforcer l'attractivité du quartier avec une nouvelle offre ou stratégie commerciale temporaire, individuelle ou mutualisée qui est arrimée à l'identité du projet et qui contribue à une expérience globale.

La *Galerie de placotoirs* de la place De Castelnau est un musée à ciel ouvert pour des artistes locaux du quartier. Ces placotoirs profitent aux personnes circulant à pied, mais également aux commerçants et commerçantes qui n'ont pas de cafés-terrasses privés.

Place De Castelnau, rue De Castelnau, arr. de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension (rue piétonne 2023)
Design par : L'Abri (2016), Atelier MAP (2021), Le Comité (aménagement 2023) Artistes : Box de Roby Provost-Blanchard (haut) Côte d'or de Roby Provost-Blanchard (bas)
Images : Caroline Perron





N° 44 – Renforcer l’attractivité du quartier avec une identité nouvelle, des marqueurs visuels clairs et distinctifs, et la mise en valeur de lieux d’intérêt.

Pour promouvoir le Village et stimuler la fierté de la communauté, *18 Nuances de gai* est une installation suspendue qui délimite physiquement le quartier et offre une expérience colorée multisensorielle sur un kilomètre. L’installation est devenue un attrait touristique iconique.

Rue Sainte-Catherine Est, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2017-2019)
 Design par : CCxA Architectes paysagistes
 Images : Jean Michael Semirano (left) et J-F Savaria (right)

N° 44 – Renforcer l’attractivité du quartier avec une identité nouvelle, des marqueurs visuels clairs et distinctifs, et la mise en valeur de lieux d’intérêt.

La promenade Wellington se démarque par son identité visuelle distinctive marquant les entrées de l’artère avec les accroches *BONJOUR BEAUX JOURS* et *WELL WELL WELL* qui procurent un sentiment d’appartenance. La rue devient un lieu de rassemblement fort où les gens convergent, comme dans un cœur villageois.

Rue Wellington, arr. de Verdun (rue piétonne 2022-2023)
 WELL : Castor et Pollux
 WELL WELL WELL : ADHOC Architectes
 BONJOUR BEAUX JOURS : deux têtes
 Images : Caroline Perron





N° 44 – Renforcer l’attractivité du quartier avec une identité nouvelle, des marqueurs visuels clairs et distinctifs, et la mise en valeur de lieux d’intérêt.

L’œuvre *Partiellement nuageux avec de fortes probabilités de « wow »!* est suspendue au-dessus de la place des Fleurs-de-Macadam et met en valeur l’espace. Elle illumine le cœur du quartier de jour comme de nuit, créant une identité forte.

Avenue du Mont-Royal, arr. du Plateau-Mont-Royal (place publique 2021)
Design par : EN TEMPS ET LIEU
Images : Latrompette Studio



N° 46 – Offrir des possibilités de mutualisation par l’ajout de cafés-terrasses privés partagés entre deux ou plusieurs commerces.

Un espace routier délaissé, à l’intersection de la rue Rachel et de l’avenue du Parc-La Fontaine, accueille une terrasse éphémère sécuritaire pour la clientèle de deux établissements montréalais : le pub Pit Caribou et le restaurant La Banquise.

Rue Rachel, arr. du Plateau-Mont-Royal (chaussée repartagée 2021)
Design par : Thibault Cordonnier
Image : J-F Savaria



N° 47 – Offrir des possibilités de mutualisation par l'intégration de kiosques de vente éphémères (boutiques pop-up) appropriables à tour de rôle par des commerces ou des organismes.

La boutique éphémère *Pop-Up Verdun* met de l'avant des commerces et des artisanes et artisans locaux, et renouvelle son offre commerciale toutes les deux semaines afin de dynamiser l'économie locale.

Rue Wellington, arr. de Verdun (rue piétonne 2022)
 Design par : Muséo concept
 Images : Caroline Perron



N° 48 – Offrir des possibilités de mutualisation par la conception de mobiliers quatre saisons pouvant demeurer sur place ou être déplacés en fonction des besoins du quartier, sans entreposage (et coûts associés).

Le marché Jean-Talon est une destination prisée des Montréalais et Montréalaises. Pour contribuer à sa vitalité tout au long de l'année, le mobilier temporaire estival demeure en place l'hiver. Cette pratique permet de bonifier l'expérience hivernale.

Place du Marché-du-Nord, arr. de Rosemont-La Petite-Patrie (rue piétonne 2023)
 Design par : Le Comité
 Images : Caroline Perron





N° 50 – Améliorer l'accès au quartier et aux activités économiques par l'intégration d'un pôle de logistique à mobilité douce permettant d'approvisionner et de desservir les tronçons fermés aux véhicules motorisés.

La promenade Ontario soutient les activités commerciales en proposant un service de livraison à vélo cargo pour l'édition *Ontario en fête* (en collaboration avec *La roue libre*).

Rue Ontario, arr. de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (rue piétonne 2023)
Images : Frédéric Larose (haut), Mari Photographe (bas)



N° 51 – Être à l'épreuve des mouvements de tendance par l'intemporalité des styles et des matériaux du mobilier et des équipements voués à une utilisation saisonnière récurrente.

Les placotoirs de collection *Cabana* et la *Maissonette Pop-up* offrent des solutions adaptées et inclusives pour bonifier l'expérience sur rue. Le mobilier est pérenne, tant en ce qui a trait à sa durabilité qu'à ses attributs formels.

Avenue Greene, Ville de Westmount (chaussée repartagée 2023)
Design par : Morelli mobilier urbain
Image : Morelli mobilier urbain



● Culture et identité

Comment le design d'un aménagement temporaire sur rue peut-il favoriser une plus grande vitalité culturelle?

En protégeant et en mettant en valeur le patrimoine, l'histoire et l'identité du lieu avec :

53. Une trame narrative inspirée du contexte d'accueil qui raconte une histoire renouvelée du lieu, sert de fil conducteur à l'expérience et lie ses composantes;
54. La mise en valeur des éléments d'intérêt patrimonial du site et des bâtiments, qu'ils soient matériels ou immatériels, paysagers ou naturels (p. ex. : territoires autochtones, vues et paysages emblématiques, formes et matérialité architecturales);
55. L'intégration d'éléments commémoratifs (p. ex. : événements, personnes ou commerces ayant marqué la mémoire collective);
56. La mise à profit des centres d'intérêt (p. ex. : musées, sites patrimoniaux);
57. La valorisation des ressources et du savoir-faire locaux (présents ou passés) dans le choix des matériaux et des méthodes de construction.

En s'insérant de manière sensible dans son contexte avec :

58. Une échelle et une densité d'intervention adaptées au contexte d'accueil (p. ex. : rue de quartier, rue de destination);
59. Un langage visuel en continuité avec l'existant qui se décline de manière cohérente sur les différentes échelles d'intervention du projet (p. ex. : implantation, rythme, formes, teintes et matériaux);
60. La prise en compte de la topographie de la rue et des pentes d'écoulement des eaux pour une intégration soignée et de niveau des aménagements et mobiliers;

61. Des interfaces fluides entre les domaines public et privé, et entre les aménagements temporaires et permanents;
62. Le traitement de lieux vacants ou inexploités pour assurer une continuité paysagère (p. ex. : habillage graphique ou interventions artistiques dans les vitrines de locaux vacants).

En renforçant l'expérience vécue avec :

63. Du mobilier modulaire ou flexible qui permet des usages ou des compositions multiples offrant des expériences renouvelées – au fil des lieux, des saisons, des années (p. ex. : systèmes assises-bacs modulaires, plateformes d'assises pouvant servir de scène);
64. Des aménagements qui stimulent l'imaginaire de l'expérience à la rue et qui favorisent une appropriation différente;
65. Des éléments de signalétique aux entrées des rues ou des sites (p. ex. : attrait, reconnaissance, guide);
66. Des éléments phares dans le paysage qui marquent le parcours et contribuent à la fois à en clarifier la lisibilité (p. ex. : panneaux à intervalle régulier, intégration d'œuvres d'art de type sculpture);
67. Des équipements ou du mobilier pour la tenue d'activités participatives, ludiques ou éducatives qui suscitent l'amusement, l'émerveillement et la curiosité (p. ex. : jeux de société géants, parcours ludiques, bibliothèque mobile).

En favorisant une vitalité culturelle et artistique riche et diversifiée avec :

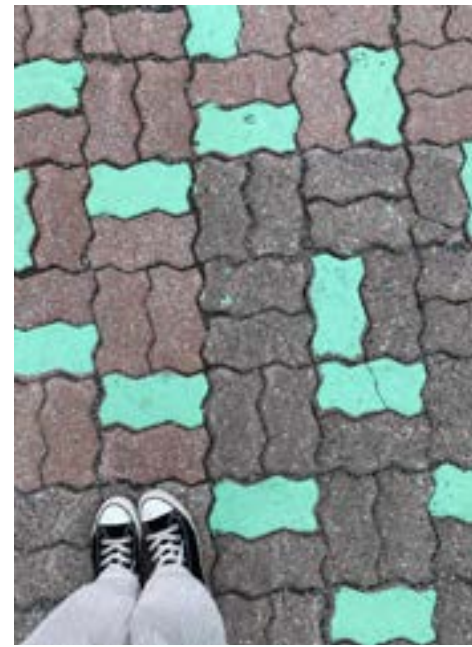
68. Des activités, des événements ou des prestations artistiques ou culturelles destinés à un large public (rues de destination) ou à des résidents et résidentes du voisinage (rues de quartier);
69. Des œuvres ou des installations artistiques qui mettent en valeur les artistes locaux;
70. Des œuvres ou des installations artistiques qui font appel à différents sens et suscitent des émotions;
71. Des espaces consacrés aux rencontres, aux échanges et à la création (p. ex. : activités de médiation et loisir culturel, pratique artistique libre);
72. Une place aux arts et lettres dans leurs diverses formes d'expression dans un esprit d'ouverture et de représentation de la diversité.



N° 53 – Protéger et mettre en valeur le patrimoine, l'histoire et l'identité du lieu avec une trame narrative inspirée du contexte d'accueil qui raconte une histoire renouvelée du lieu, sert de fil conducteur à l'expérience et lie ses composantes.

Pour enrichir l'aménagement temporaire de la rue Bernard piétonnisée, un marquage artistique au sol de style Art déco est appliqué en clin d'œil au patrimoine historique de proximité, tel que le théâtre Outremont.

Avenue Bernard, arr. d'Outremont (rue piétonne 2021)
Design par : La Pépinière | Espaces Collectifs
Images : Benoît Desjardins



N° 53 – Protéger et mettre en valeur le patrimoine, l'histoire et l'identité du lieu avec une trame narrative inspirée du contexte d'accueil qui raconte une histoire renouvelée du lieu, sert de fil conducteur à l'expérience et lie ses composantes.

Le pavé iconique de la rue Duluth est utilisé comme fil conducteur graphique qui crée un langage esthétique propre à la rue. C'est une façon de donner vie au patrimoine grâce à cette forme pouvant être déclinée sur diverses strates aménagistes.

Avenue Duluth Est, arr. du Plateau-Mont-Royal (rue piétonne 2023)
 Design par : KANVA Architecture (concept directeur)
 Images : Association des commerçant.e.s de la rue Duluth Est



N°s 54 et 56 – Protéger et promouvoir le patrimoine, l'histoire et l'identité du lieu avec la mise en valeur des éléments d'intérêt patrimonial du site et des bâtiments, qu'ils soient matériels ou immatériels, paysagers ou naturels; et avec la mise à profit des centres d'intérêt.

Avec le projet *Plage St-James*, le parvis de l'église est aménagé en espace de villégiature, gardant sa fonction première de lieu de rassemblement. L'installation offre un dépaysement et un contraste dans ce secteur très minéral du centre-ville, une occasion de s'évader ailleurs.

Rue Sainte-Catherine Ouest, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2022)
 Design par : 2x4 Studio et Machine Design appliqué
 Images : Marco Campanozzi (haut), Raphaël Thibodeau (bas)





N° 59 – S’insérer de manière sensible dans son contexte avec un langage visuel en continuité avec l’existant qui se décline de manière cohérente sur les différentes échelles d’intervention du projet.

La Promenade au gré du flot réinterprète des symboles à l’esprit maritime dans ses dispositifs d’aménagements. Les visiteurs et visiteuses sont invités à redécouvrir leur rapport au fleuve Saint-Laurent à travers les mobiliers déclinés sous une même thématique.

Rue Wellington, arr. de Verdun (chaussée repartagée 2017)
 Design par : ADHOC Architectes
 Images : Adrien Williams



N° 60 – S’insérer de manière sensible dans son contexte avec la prise en compte de la topographie de la rue et des pentes d’écoulement des eaux pour une intégration soignée et de niveau des aménagements et mobiliers.

Les modules de l’*Agora Maximus*, de dimensions restreintes, s’harmonisent avec la topographie de la rue Saint-Denis qui connaît de fortes variations. Ils sont aussi conçus avec des pattes réglables.

Rue Saint-Denis, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2023)
 Design par : LAAB architecture, en collaboration avec PXP – Design intégré et Bao Nguyen
 Images : Raphaël Thibodeau (gauche), Vivien Gaumand (droite)





N° 60 – S’insérer de manière sensible dans son contexte avec la prise en compte de la topographie de la rue et des pentes d’écoulement des eaux pour une intégration soignée et de niveau des aménagements et mobiliers.

La forme des bacs de plantation sur la rue Wellington propose, telle une talonnière, une inclinaison contraire à la pente d’écoulement des eaux de pluie pour une meilleure intégration visuelle.

Rue Wellington, arr. de Verdun (rue piétonne 2022)
Design par : Castor et Pollux
Image : Michael Abril



N° 61 – S’insérer de manière sensible dans son contexte avec des interfaces fluides entre les domaines public et privé, et entre les aménagements temporaires et permanents.

L’aménagement piéton de la rue Wellington s’accompagne d’îlots de placettes publiques temporaires sur large plateau reprenant le vocabulaire urbain de la ville. Les plateformes permettent une intégration fluide au domaine public.

Rue Wellington, arr. de Verdun (rue piétonne 2023)
Design par : l’arr. de Verdun et la SDC Wellington, en collaboration avec Louis Divaret
Images : Caroline Perron



N° 61 – S'insérer de manière sensible dans son contexte avec des interfaces fluides entre les domaines public et privé, et entre les aménagements temporaires et permanents.

Ce café-terrasse privé s'intègre bien aux aménagements temporaires publics de l'avenue, autant par ses accès (universellement accessibles) que par le choix de matériaux et la palette de couleurs.

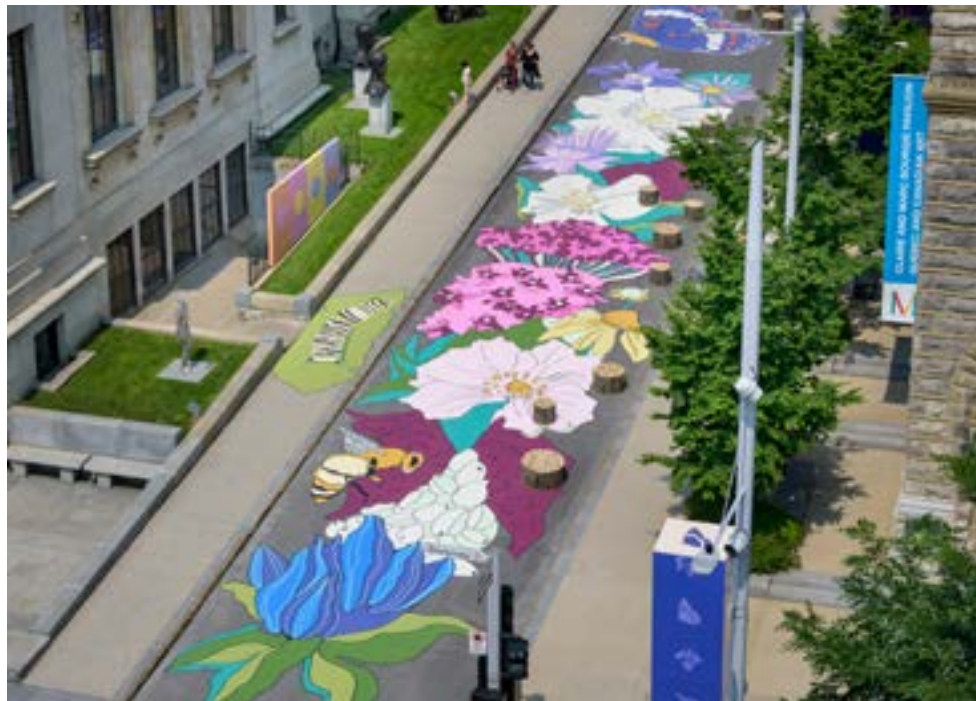
Avenue du Mont-Royal, arr. du Plateau-Mont-Royal (rue piétonne 2024)
Design par : ACT architecture design (pour le bar à vin Le Rouge-Gorge)
Images : Mathieu Rivard



N° 64 – Renforcer l'expérience vécue avec des aménagements qui stimulent l'imaginaire de l'expérience à la rue et qui favorisent une appropriation différente.

L'univers original et décalé de l'installation artistique *Dans ma cour* met en scène une dizaine de saynètes de la cour arrière montréalaise. L'implantation de cette œuvre insolite dans un lieu très achalandé stimule l'imaginaire des petits et grands.

Rue Sainte-Catherine Ouest, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2021)
Design par : Mélanie Crespin
Images : Vincent Sauriol-Nadeau



N° 67 – Renforcer l'expérience vécue avec des équipements ou du mobilier pour la tenue d'activités participatives, ludiques ou éducatives qui suscitent l'amusement, l'émerveillement et la curiosité.

L'œuvre *Inflorescence* est une fresque qui célèbre la rencontre entre les sciences et l'art aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal. Le projet propose des colonnes d'interprétation pour engager la curiosité du public et des codes QR à scanner pour plus de contenus.

Avenue du Musée, arr. de Ville-Marie (rue-place 2023)
Design par : Collectif Escargo, en collaboration avec Mu
Images : Denis Farley (haut), Olivier Bousquet (bas)

N° 67 – Renforcer l'expérience vécue avec des équipements ou du mobilier pour la tenue d'activités participatives, ludiques ou éducatives qui suscitent l'amusement, l'émerveillement et la curiosité.

Marche marche danse est une installation composée d'une série de lignes musicales qui explore comment la participation et l'interaction peuvent améliorer la mobilité en transformant l'acte même de marcher ou de rouler en une expérience joyeuse, expressive et collective.

Rue Sainte-Catherine Ouest, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2022)
Design par : Daily tous les jours
Images : Vivien Gaumand



Amélie Touranger



Mathieu Labrecque



Mathieu Potvin

N° 69 – Favoriser une vitalité culturelle et artistique riche et diversifiée avec des œuvres ou des installations artistiques qui mettent en valeur les artistes locaux.

Des tables de pique-nique sont illustrées par des artistes locaux donnant ainsi une autre fonction au mobilier. L'initiative est une production du Partenariat du Quartier des spectacles en collaboration avec la BANQ et est réalisée par MU.

Rue Sainte-Catherine Ouest, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2020)
 Design par : Amélie Touranger, Mathieu Labrecque, Mathieu Potvin
 Images : Olivier Bousquet

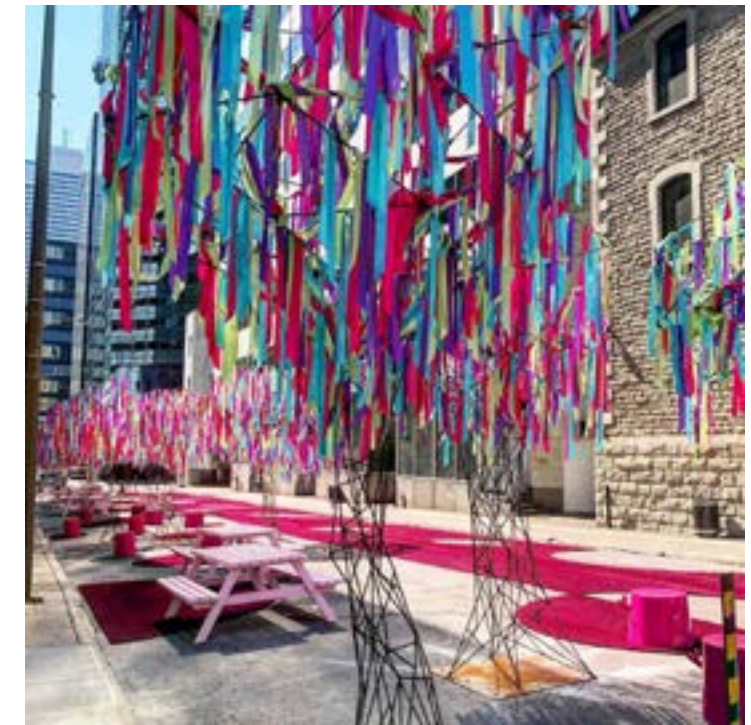


N° 69 – Favoriser une vitalité culturelle et artistique riche et diversifiée avec des œuvres ou des installations artistiques qui mettent en valeur les artistes locaux.

Dans le cadre de la *grande rentrée* du Quartier latin, le projet *Art mobile* offre une vitrine à quatre artistes de l'UQAM, en mode création.

Rue Saint-Denis, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2023)
 Artistes : Sarah Cloutier, Maxence Croteau, Fatima Zohra Ouardani et Llewway
 Design par : LAAB architecture, en collaboration avec PXP – Design intégré et Bao Nguyen (projet *Agora Maximus*)
 Image : Vivien Gaumand





N° 70 – Favoriser une vitalité culturelle et artistique riche et diversifiée avec des œuvres ou des installations artistiques qui font appel à différents sens et suscitent des émotions.

Entre lianes et paillettes, comme une jungle des possibles, offre un parcours scénographié de rythmes et de textures faisant éloge à la diversité des communautés du quartier. Les animaux ont été peints avec une touche d'excentricité, représentative du Village.

Rue Sainte-Catherine Est, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2023)
 Design par : Castor et Pollux
 Images : Michael Abril (gauche), Charles McKay (droite)

N° 71 – Favoriser une vitalité culturelle et artistique riche et diversifiée avec des espaces consacrés aux rencontres, aux échanges et à la création.

La Forêt urbaine du Musée McCord (aujourd'hui Musée McCord Stewart) se veut se veut un espace de bien-être et de rencontre en plein cœur du centre-ville. Une programmation riche et des ateliers y sont organisés tout au long de l'été.

Rue Victoria, arr. de Ville-Marie (rue-place 2019-2021)
 Design par : WANTED paysage (Paula Meijerink), en collaboration avec hART architecture objet design urbain
 Images : Melinda Hart (gauche), Marilyn Aitken (droite)

Comment le design d'un aménagement temporaire sur rue peut-il favoriser une plus grande équité, diversité et inclusion?

Pour plus de détails sur les exigences techniques et réglementaires en lien avec l'accessibilité, consultez le Guide d'aménagement durable des rues de Montréal [Fascicule 5 – Aménagements piétons universellement accessibles](#) et le [Répertoire des pratiques d'aménagement de la rue – Fiches sur l'aménagement des rues piétonnes](#) réalisés par le Service de l'urbanisme et de la mobilité.

En répondant aux divers besoins des usagers et usagères de manière équitable avec :

73. Des espaces flexibles et adaptables qui permettent une mixité d'usages et de fonctions, facilement appropriables par diverses clientèles (p. ex. : une plateforme scénique qui permet également aux personnes itinérantes de s'étendre);
74. Une approche de design universel appliquée à l'ensemble de la programmation et des aménagements, plutôt que par pochette, de manière éparse, dans un environnement généralement inaccessible;
75. Une programmation d'activités et d'espaces qui encourage l'appropriation des lieux publics par les jeunes filles, les femmes et les personnes non binaires (analyse genrée de l'approche ADS+);
76. L'aménagement d'espaces qui contribuent à briser l'isolement des personnes seules ou marginalisées en facilitant la pratique autonome et spontanée d'activités de socialisation, d'affirmation et d'implication individuelles ou collectives.

En facilitant l'appropriation par le plus grand nombre avec :

77. Du mobilier et des placotoirs à intervalle régulier pour les passants et passantes qui ne veulent ou ne peuvent pas consommer sur un café-terrasse privé;
78. Une diversité de mobiliers qui répond à la diversité capacitaire ou corporelle du public (p. ex. : personnes de petite taille, femmes enceintes, personnes à mobilité réduite);
79. Des installations et du mobilier facilement détectables visuellement et tactilement (p. ex. : sans élément en saillie sur lesquels se heurter pour les personnes aveugles);
80. Des assises ergonomiques en quantité suffisante et à intervalle régulier pour répondre au besoin des personnes devant se reposer souvent ou rencontrant des difficultés à s'asseoir et à se relever (p. ex. : bancs assis-debout, bancs avec dossiers munis d'appuis-bras et comportant un dégagement sous l'assise);
81. Du mobilier offrant des dégagements suffisants pour que des convives en fauteuil roulant puissent s'en approcher ou s'y installer;
82. Des cafés-terrasses et des placotoirs préférablement de plain-pied par rapport au trottoir ou de très faible hauteur et accessibles par une pente douce;
83. L'ajout d'une diversité de jeux et d'éléments ludiques répondant à une diversité d'âges et de capacités physiques, perceptuelles ou cognitives (p. ex. : balançoire-hamac accessible aux personnes à faible capacité motrice, installations sonores et visuelles interactives qui considèrent les conditions de cécité ou de surdité);
84. Des toilettes non genrées et universellement accessibles sur le site (p. ex. : location, entretien et surveillance d'un local vacant accessible).

En offrant des parcours de mobilité active accessibles à tous et toutes avec :

85. Une délimitation visuelle et physique du corridor piéton créé sur la chaussée, surtout si une circulation véhiculaire est maintenue sur certains tronçons;
86. Des stratégies de délimitation verticales et horizontales des voies détectables par les personnes aveugles, tout en ne constituant pas un obstacle pour les personnes avec des déficiences motrices (p. ex. : textures au sol semblables aux plaques podotactiles);
87. Le maintien des parcours usuels sur les trottoirs et l'accès aux entrées d'immeubles et de commerces de plain-pied, essentiels à l'orientation et aux déplacements de plusieurs personnes;
88. Des installations qui peuvent être facilement déneigées l'hiver.

En facilitant l'accès aux transports collectifs et adaptés pour les personnes à mobilité réduite avec :

89. Des indications claires de relocalisation des lignes d'autobus, préférablement à moins de trois minutes de marche;
90. Un aménagement universellement accessible des arrêts d'autobus temporaires;
91. Le maintien des accès aux stations de métro par les autobus et, si possible, l'accès de porte à porte en transport adapté;
92. L'aménagement de débarcadères pour passagers et passagères à mobilité réduite, notamment afin de compenser la potentielle perte d'offre de service de porte à porte du transport adapté;
93. La relocalisation sur les rues transversales des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées et la communication claire sur le site de cette relocalisation;
94. L'ajout d'espaces de stationnement pour les arrêts de courte durée à proximité;
95. Une offre d'accompagnement en mobilité active pour les personnes qui ne peuvent parcourir de grande distance à pied (p. ex. : transport par vélo triporteur pour les personnes âgées).

En facilitant l'orientation sur le site et le repérage des mobiliers et installations avec :

96. Une mise en évidence des zones de circulation par rapport aux zones de repos, d'activités et de socialisation afin de faciliter la lisibilité du site (p. ex. : marquage au sol aux entrées de la rue piétonne, texture, pictogrammes);
97. L'utilisation de couleurs contrastées pour le mobilier et les placotoirs afin de faciliter la détection par les personnes ayant des limitations visuelles.

En simplifiant et amplifiant les communications importantes avec une signalétique fonctionnelle qui :

98. Utilise des textes simples, accompagnés de pictogrammes pour les gens qui ne peuvent pas lire ou pour les allophones (p. ex. : touristes, nouveaux arrivants);
99. Précise clairement les modes d'opération de la zone piétonne et des comportements attendus des usagers et des usagères, notamment si la circulation à vélo est permise;
100. Utilise un graphisme qui facilite la lecture, notamment pour les personnes avec une basse vision (p. ex. : police de caractère simple, taille de police suffisante par rapport à la distance de lecture, contraste suffisant entre le texte et le fond).

En améliorant les dynamiques de vivre-ensemble avec :

101. Des aménagements et des activités qui encouragent la cohabitation (p. ex. : non exclusifs à l'usage de certains groupes);
102. Des espaces et des activités qui facilitent les rencontres et les échanges entre plusieurs générations, types de ménage et groupes sociaux (p. ex. : jeux pour enfants et personnes âgées, kiosques d'intervention communautaire pour les personnes itinérantes);
103. Des aménagements qui reconnaissent la présence des communautés historiquement marginalisées et facilitent leur intégration (p. ex. : exposition sur la réalité des populations migrantes, installations préparées avec la participation de communautés locales);
104. L'ajout de codes de vie favorisant l'inclusion et la cohabitation de différents groupes (p. ex. : ici, tout le monde est bienvenu).



N° 73 – Répondre aux divers besoins des usagers et usagères de manière équitable avec des espaces flexibles et adaptables qui permettent une mixité d'usages et de fonctions, facilement appropriables par diverses clientèles.

L'aménagement crée une ambiance de place à l'europpéenne. Parsemés d'assises mobiles à l'image des jardins parisiens, les espaces polyvalents soulignent le caractère du lieu et créent un cœur de vie multifonctionnel qui renforce le cachet outremontais.

Avenue Bernard, arr. d'Outremont (rue piétonne 2021)
Design par : La Pépinière | Espaces Collectifs
Images : Charles Olivier Bourque



N° 76 – Répondre aux divers besoins des usagers et usagères de manière équitable avec l'aménagement d'espaces qui contribuent à briser l'isolement des personnes seules ou marginalisées en facilitant la pratique autonome et spontanée d'activités de socialisation, d'affirmation et d'implication individuelles ou collectives.

Les citoyens et citoyennes peuvent jouer à la pétanque sur la promenade Wellington, une activité accessible à tous et toutes. Ils peuvent amener leurs propres boules ou les emprunter gratuitement au commerce situé en face du terrain.

Rue Wellington, arr. de Verdun (rue piétonne 2023)
Design par : Louis Divaret
Image : Caroline Perron



N° 79 – Faciliter l'appropriation par le plus grand nombre avec des installations et du mobilier facilement détectables visuellement et tactilement.

Ce mobilier signalétique et informationnel de l'avenue ne présente aucun élément en saillie. Sa forme, qui s'étend jusqu'au sol, est détectable à la canne blanche, empêchant ainsi les personnes aveugles de se heurter. La taille et le contraste du texte par rapport au fond le rendent facilement lisible.

Avenue Duluth Est, arr. du Plateau-Mont-Royal (rue piétonne 2023)
 Design par : Revo (mobilier), Mélissa Pilon (design graphique)
 Image : Caroline Perron



N° 80 – Faciliter l'appropriation par le plus grand nombre avec des assises ergonomiques en quantité suffisante et à intervalle régulier pour répondre au besoin des personnes devant se reposer souvent ou rencontrant des difficultés à s'asseoir et à se relever.

Ce placotoir sur rue répond à l'ensemble des requis d'accessibilité universelle en ce qui concerne l'assise. Les bancs offrent entre autres des appuis-bras et des espaces sous le siège pour permettre de se relever plus aisément.

Rue Wellington, arr. de Verdun (rue piétonne 2024)
 Design par : Louis Divaret
 Image : Société Logique



N° 81 – Faciliter l'appropriation par le plus grand nombre avec du mobilier offrant des dégagements suffisants pour que des convives en fauteuil roulant puissent s'en approcher ou s'y installer.

Les tables de repos de la Plaza permettent à un usager ou une usagère en fauteuil roulant de s'y installer confortablement. L'accès depuis la chaussée ou le trottoir est universellement accessible et la dimension des aires de manœuvre respecte les bonnes pratiques.

Rue Saint-Hubert, arr. de Rosemont–La Petite-Patrie (rue piétonne 2024)
Design par : L'Atelier Urbain et La Lutinerie
Images : Mathieu Rivard



N° 82 – Faciliter l'appropriation par le plus grand nombre avec des cafés-terrasses et des placotours préférablement de plain-pied par rapport au trottoir ou de très faible hauteur et accessibles par une pente douce.

Ce placotour est accessible universellement depuis le trottoir et facilite la transition vers la chaussée grâce à un passage artistique qui sert de repère visuel lors de la déambulation.

Place De Castelnau, rue De Castelnau, arr. de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, 2021
Design par : L'Abri (placotour d'origine) et Jacinthe L'oranger (œuvre)
Image : Louis-Étienne Doré



N° 83 – Faciliter l'appropriation par le plus grand nombre avec l'ajout d'une diversité de jeux et d'éléments ludiques répondant à une diversité d'âges et de capacités physiques, perceptuelles ou cognitives.

Par sa disposition sans obstacle, cette balancelle permet une utilisation simple et intuitive pour tous les âges. Elle offre également un espace dégagé pour les personnes en fauteuil roulant ou les poussettes.

Rue Wellington, arr. de Verdun (rue piétonne 2022)
 Design par : Louis Divaret
 Image : Caroline Perron



N°s 85 et 86 – Offrir des parcours de mobilité active accessibles à tous et toutes avec une délimitation visuelle et physique du corridor piéton créé sur la chaussée, surtout si une circulation véhiculaire est maintenue sur certains tronçons ; et avec des stratégies de délimitation verticales et horizontales des voies détectables par les personnes aveugles, tout en ne constituant pas un obstacle pour les personnes avec des déficiences motrices.

L'ensemble du mobilier de l'avenue est aligné afin de créer des repères visuels de part et d'autre de la chaussée centrale. Des bandes texturées et contrastantes au sol à l'approche des intersections contribuent également au repérage tactile pour les personnes aveugles ou amblyopes.

Avenue Bernard, arr. d'Outremont (rue piétonne 2023)
 Design par : EVOQ Architecture
 Image : Caroline Perron





No. 86 – Offrir des parcours de mobilité active accessibles à tous et toutes avec des stratégies de délimitation verticales et horizontales des voies détectables par les personnes aveugles, tout en ne constituant pas un obstacle pour les personnes avec des déficiences motrices.

Les éléments signalétiques d'entrée de la rue Ontario agissent comme des repères visuels colorés et contrastés à l'approche des intersections. Ils sont détectables à la canne blanche, sans saillie importante.

Rue Ontario, arr. de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (rue piétonne 2023)
 Design par : PXP – Design intégré
 Image : Caroline Perron



No. 95 – Faciliter l'accès aux transports collectifs et adaptés pour les personnes à mobilité réduite avec une offre d'accompagnement en mobilité active pour les personnes qui ne peuvent parcourir de grande distance à pied.

Des services de vélo-taxis sont offerts gratuitement aux aînés et aînées afin de faciliter leur déplacement sur l'avenue. Le service est fourni en 2024 par l'organisme de bienfaisance Un vélo une ville.

Avenue du Mont-Royal, arr. du Plateau-Mont-Royal (rue piétonne 2024)
 Design par : Un vélo une ville
 Image : Mathieu Rivard



N° 96 – Faciliter l'orientation sur le site et le repérage des mobiliers et installations avec une mise en évidence des zones de circulation par rapport aux zones de repos, d'activités et de socialisation afin de faciliter la lisibilité du site.

La forme triangulaire des bacs de plantation et le marquage au sol aux intersections contribuent à signaler aux piétons et piétonnes l'approche d'une zone de circulation véhiculaire.

Rue Wellington, arr. de Verdun (rue piétonne 2022)
Design par : Castor et Pollux
Images : Caroline Perron



N° 97 – Faciliter l'orientation sur le site et le repérage des mobiliers et installations avec l'utilisation de couleurs contrastées pour le mobilier et les placotoirs afin de faciliter la détection par les personnes ayant des limitations visuelles.

Le mobilier utilisé dans la piétonnisation de la rue Ontario est coloré, facilitant le repérage par les personnes ayant des limitations visuelles.

Rue Ontario, arr. de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (rue piétonne 2021 à 2023)
Design par : PXP – Design intégré, NIPPAYSAGE et Paprika Design
Images : Camille Gladu-Drouin (haut), Société Logique (bas à gauche), Raphaël Thibodeau (bas à droite)





N° 98 – Simplifier et amplifier les communications importantes avec une signalétique fonctionnelle qui utilise des textes simples, accompagnés de pictogrammes pour les gens qui ne peuvent pas lire ou pour les allophones.

Les règles de cohabitation pour la rue piétonne sont présentées de manière accessible grâce à un vocabulaire simple et à des pictogrammes universellement reconnus.

Rue Wellington, arr. de Verdun (rue piétonne 2023)
 Design par : deux têtes et SDC Wellington
 Image : Caroline Perron



N° 99 – Simplifier et amplifier les communications importantes avec une signalétique fonctionnelle qui précise clairement les modes d'opération de la zone piétonne et des comportements attendus des usagers et des usagères, notamment si la circulation à vélo est permise.

Une gamme de balises flexibles comprenant différents pictogrammes est utilisée à répétition sur l'avenue pour signaler les règles de cohabitation entre les vélos et les piétons et piétonnes.

Avenue du Mont-Royal, arr. du Plateau-Mont-Royal (rue piétonne 2024)
 Design par : Boo Design et arrondissement du Plateau-Mont-Royal
 Images : Mathieu Rivard



N° 100 – Simplifier et amplifier les communications importantes avec une signalétique fonctionnelle qui utilise un graphisme qui facilite la lecture, notamment pour les personnes avec une basse vision.

Ces éléments de signalétique et d'information dans le Village sont aisément lisibles compte tenu de la distance de lecture, ils utilisent un texte avec une police de caractères simple qui présente un contraste de plus de 70 % avec le fond.

Rue Sainte-Catherine Est, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2023)
Design par : Castor et Pollux et Nikki Küntzle
Images : Caroline Perron

N° 101 – Améliorer les dynamiques de vivre-ensemble avec aménagements et des activités qui encouragent la cohabitation.

La rue de Dijon se situe au cœur d'un pôle institutionnel composé de cinq écoles. Les aménagements multiples et la programmation estivale d'activités sportives et culturelles favorisent une appropriation par un public varié.

Rue de Dijon, arr. de Montréal-Nord (chaussée repartagée 2016 à 2018)
Design par : La Pépinière | Espaces Collectifs
Images : Charles Olivier Bourque (haut),
La Pépinière | Espaces Collectifs (bas)





N° 101 – Améliorer les dynamiques de vivre-ensemble avec des aménagements et des activités qui encouragent la cohabitation.

La Course des Glorieux Triporteurs est un événement typiquement hochelaguien qui rend hommage aux conducteurs et conductrices des nombreux triporteurs et quadriporteurs présents chaque jour dans le quartier.

Rue Ontario, arr. de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (rue piétonne 2024)
 Design par : SDC Hochelaga-Maisonneuve
 Images : Camille Gladu-Drouin (haut), David Belisle (bas)



N° 102 – Améliorer les dynamiques de vivre-ensemble avec des espaces et des activités qui facilitent les rencontres et les échanges entre plusieurs générations, types de ménage et groupes sociaux.



Les espaces ludiques d'*Ontario en fête* favorisent les rencontres intergénérationnelles et le jeu, offrant des moments de plaisir et d'échange entre petits et grands.

Rue Ontario, arr. de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (rue piétonne 2023)
 Design par : PXP – Design intégré
 Images : Raphaël Thibodeau



N° 102 – Améliorer les dynamiques de vivre-ensemble avec des espaces et des activités qui facilitent les rencontres et les échanges entre plusieurs générations, types de ménage et groupes sociaux.

En plein cœur du Village, la *Zone Rose* de RÉZO est un conteneur transformé en une aire d'intervention, de discussions sans préjugés et de dépistage gratuit et sans rendez-vous du VIH et des ITSS.

Rue Sainte-Catherine Est, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2023)
Design par : RÉZO
Image : Charles MacKay



Comment le projet, par son design, peut-il favoriser une meilleure santé et un plus grand bien-être?

Plusieurs bonnes pratiques énumérées dans cette section peuvent avoir un effet direct ou indirect sur celles qui portent sur l'équité, la diversité et l'inclusion, et vice-versa. Ces deux sections étant complémentaires, les bonnes pratiques ne sont pas retranscrites pour éviter les redondances.

En s'intéressant au bien-être physique des usagers et usagères avec :

- 105. Des aménagements qui incitent au mouvement, aux déplacements actifs et au jeu;
- 106. Des aménagements qui contribuent au confort thermique selon les saisons (p. ex. : réflexion des rayons, emmagasinage de la chaleur, ombrelle, coupe-vent);
- 107. Des matériaux qui favorisent le confort physique (p. ex. : rebords arrondis, surfaces douces, antidérapants).

En assurant le confort psychologique des usagers et usagères avec :

- 108. Une réduction des sources de stress sensoriel et autres facteurs d'irritabilité (p. ex. : nuisances sonores liées à l'animation ou à la musique, bruits visuels des affichages temporaires, source lumineuse stridente);
- 109. Des aménagements s'inspirant des principes d'aménagements biophiliques (p. ex. : intégration d'éléments et de matériaux naturels, plantation et verdissement, percée visuelle vers les espaces verts);
- 110. Le maintien de la propreté des lieux et leur entretien régulier.

En réduisant les risques pour la santé par :

- 111. L'ajout de zones ombragées, de brumisateurs et de fontaines à boire pour prévenir la déshydratation ou l'insolation en période chaude;
- 112. L'ajout d'abris protecteurs contre le vent et de sources de chaleur l'hiver pour réduire les risques d'engelures en période froide;
- 113. L'utilisation de matériaux et de substances qui ne présentent pas de risques, potentiels ou avérés, à court ou à long terme, pour la santé.

En augmentant la sécurité routière par :

- 114. Le recalibrage des feux de circulation, des signaux sonores et de la signalisation routière (p. ex. : panneaux et marquages routiers normés) pour faciliter la traversée sécuritaire des chaussées qui ne sont pas piétonnées;
- 115. Le maintien d'un niveau d'éclairage suffisant pour bien voir et être vu par les autres piétons, cyclistes et automobilistes;
- 116. Le maintien de dégagements visuels suffisants aux intersections;
- 117. Une délimitation sécuritaire des chantiers privés ou publics, conçue à l'échelle des piétons;
- 118. La réduction de la vitesse de circulation des vélos;
- 119. Le maintien de corridors d'urgence de largeur suffisante pour faciliter l'intervention des services de secours.

En participant au sentiment de sécurité (sûreté) urbaine par :

- 120. Une conception et une disposition de mobilier qui permettent de voir et d'être vu, sans recoins sombres permettant de s'y cacher;
- 121. Des aménagements ouverts qui facilitent la fuite et la recherche d'assistance ou de secours en cas de besoin;
- 122. Des zones et installations bien éclairées et une mise en évidence des services et commerces ouverts tard le soir ou la nuit (p. ex. : éclairage scénographique près des lieux ouverts 24 h).

En contribuant au sentiment d'appartenance avec :

- 123. Des espaces publics attrayants et confortables, propices aux interactions de groupe (p. ex. : mobilier non fixe, modulable, permettant des configurations de groupe ou en face à face);
- 124. Des communications et une programmation qui contribuent à créer des liens et à briser l'isolement social (p. ex. : communications mobilisantes, ateliers de jardinage, cours de danse);
- 125. L'organisation d'activités pour les résidents et résidentes du quartier (p. ex. : agriculture urbaine, activités familiales, station de travail connectée).



N° 105 – S'intéresser au bien-être physique des usagers et usagères avec des aménagements qui incitent au mouvement, aux déplacements actifs et au jeu.

La Zone multi-jeux, située à l'intersection des rues Tiffin et Baldwin, ainsi que le Défi-cycle sur la rue Joffre offrent des espaces ludiques et un parcours vélo pour encourager l'activité physique et le développement des habiletés chez les jeunes.

Rue Joffre, arr. de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (rue piétonne 2021)
Design par : Studio Overall
Images : Louis-Étienne Doré



N° 105 – S'intéresser au bien-être physique des usagers et usagères avec des aménagements qui incitent au mouvement, aux déplacements actifs et au jeu.

Les *Jardins Gamelin* prolongent leur espace coloré et verdoyant sur la rue Sainte-Catherine. Agrémentés d'une fresque au sol, les aménagements sont composés de balançoires à bascule, de ballons poires et d'aires de détente pour un public de tous âges.

Rue Sainte-Catherine Est, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2024)
 Design par : Le Comité, generique design, maubau, Ludovic Marsolais-Viau et Marc-André Carignan
 Images : J-F Savaria



N° 106 – S'intéresser au bien-être physique des usagers et usagères avec des aménagements qui contribuent au confort thermique selon les saisons.

Les enfilades de chaises longues de l'avenue évoquent la Côte d'Azur et invitent les passants et passantes à s'y arrêter pour profiter de l'ombre qu'elles procurent, selon la course du soleil. Le bois est un matériau peu conducteur qui contribue au confort.

Avenue du Mont-Royal, arr. du Plateau-Mont-Royal (rue piétonne 2023)
 Design par : EN TEMPS ET LIEU
 Image : Caroline Perron





N° 109 – Assurer le confort psychologique des usagers et usagères avec des aménagements s’inspirant des principes d’aménagements biophiliques.

Le projet *Jardins de la Well*, situé entre les rues Galt et De l’Église, répond à une demande citoyenne d’un espace de rassemblement et de rencontre. Le projet s’articule autour de la thématique des berges, de la nature.

Rue Wellington, arr. de Verdun (chaussée repartagée 2018)
 Design par : ADHOC Architectes
 Image : ADHOC Architectes



N° 111 – Réduire les risques pour la santé par l’ajout de zones ombragées, de brumisateurs et de fontaines à boire pour prévenir la déshydratation ou l’insolation en période chaude.

Le projet *Bornéo*, conçu par des membres de l’Association des designers industriels du Québec (ADIQ), s’installe sur une borne-fontaine et permet aux adultes, aux enfants et aux personnes à mobilité réduite de se désaltérer en période estivale.

Métro Mont-Royal et rue De Brébeuf, arr. du Plateau-Mont-Royal, 2012 et 2014
 Design par : ADIQ - Thomas-Éric Béliveau, Antoine Dubois, Marilyn Hébert, Alexandre Joyce, Claude Mauffette et Martin Pes
 Images : Alexandre Joyce (haut), Omar Abad Ostoji (bas)



N° 113 – Réduire les risques pour la santé par l'utilisation de matériaux et de substances qui ne présentent pas de risques, potentiels ou avérés, à court ou à long terme, pour la santé.

Le kiosque d'information universellement accessible de la Plaza Saint-Hubert est fabriqué en cèdre recouvert d'un vernis à base d'eau. Un souci a aussi été accordé à la finition des surfaces métalliques.

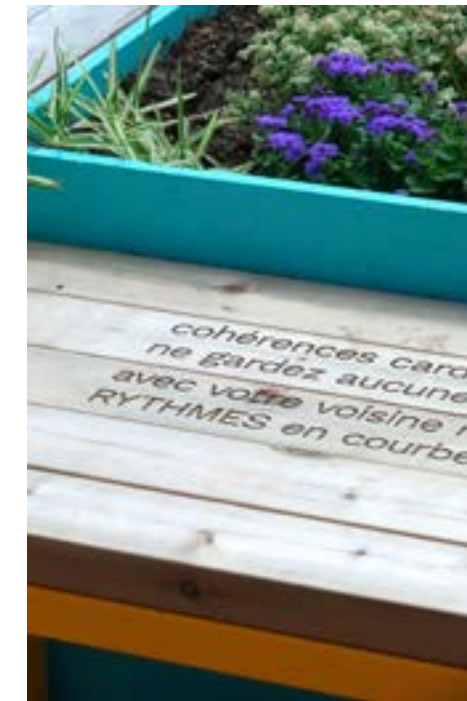
Rue Saint-Hubert, arr. de Rosemont–La Petite-Patrie (rue piétonne 2024)
Design par : L'Atelier Urbain et La Lutinerie
Images : Arr. de Rosemont–La Petite-Patrie (haut), Mathieu Rivard (bas)



N° 118 – Augmenter la sécurité routière par la réduction de la vitesse de circulation des vélos.

En complément de la signalétique sur panneaux aux intersections, un marquage au sol permet de rappeler aux cyclistes le bon comportement à adopter en présence des piétons et piétonnes.

Rue Wellington, arr. de Verdun (rue piétonne 2022-2023)
Design par : SDC Wellington
Image : Caroline Perron



N° 122 – Participer au sentiment de sécurité (sûreté) urbaine par des zones et installations bien éclairées et une mise en évidence des services et commerces ouverts tard le soir ou la nuit.

Certains aménagements d'*Ontario en fête* sont éclairés en soirée par des lumières ou des projecteurs pour augmenter le sentiment de sécurité des personnes circulant à pied. C'est notamment le cas pour ce terrain de pétanque et ce placotoir.

Rue Ontario, arr. de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (rue piétonne 2024)
Design par : PXP – Design intégré
Images : Mathieu Rivard

N° 123 – Contribuer au sentiment d'appartenance avec des espaces publics attrayants et confortables, propices aux interactions de groupe.

Les Quais Masson sont des espaces de détente et de bien-être situés devant l'église Saint-Esprit-de-Rosemont. Les aménagements favorisent l'appropriation et les interactions citoyennes (verdissement, poésie, jeux), et contribuent à renforcer l'ambiance de noyau villageois historique.

Rue Masson, arr. de Rosemont-La Petite-Patrie (chaussée repartagée 2022)
Design par : Collectif Escargo (aménagements) et Lunettes Roses (poèmes)
Images : Collectif Escargo





N° 124 – Contribuer au sentiment d'appartenance avec des communications et une programmation qui contribuent à créer des liens et à briser l'isolement social.

Pour marquer le premier déconfinement en période de pandémie, le concept d'aménagement temporaire de la rue piétonne propose une approche narrative unificatrice, enrichie de textes invitant à la rencontre.

Place De Castelnu, rue De Castelnu, arr. de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (rue piétonne 2021)
Design par : Le Comité et Caserne
Images : Marose photo



N° 125 – Contribuer au sentiment d'appartenance avec l'organisation d'activités pour les résidents et résidentes du quartier.

Le Réseau Îlots d'été offre des espaces de travail extérieurs accessibles gratuitement tout au long de la saison estivale. Les installations sont spécialement conçues pour permettre le télétravail en plein air pour la population locale.

Place De Castelnu, rue De Castelnu, arr. de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (rue piétonne 2023)
Design par : Aire Commune
Image : Caroline Perron





N° 125 – Contribuer au sentiment d'appartenance
avec l'organisation d'activités pour les résidents et
résidentes du quartier.

Le Carrefour alimentaire Centre-Sud, avec la collaboration de
l'arrondissement, propose une rue piétonne nourricière où l'on retrouve
une centaine de jardinières composées de denrées comestibles telles
que des légumes, fines herbes et fleurs comestibles.

Rue Dufresne, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2020)
Design par : Agence Turquoise
Images : Flavie Laplante (haut), Sabrina Bolduc (bas)



Opération qualité – 70 stratégies pour passer à l'action

70 stratégies c'est beaucoup!
Lesquelles sont les plus pertinentes
pour votre projet? Priorisez-les et
testez-les progressivement.

La section précédente, « Vision qualité », présentait 125 bonnes pratiques pour inspirer les porteurs et porteuses de projet dans la définition de la vision et des objectifs de leur projet.

La présente section, « Opération qualité », a une portée plutôt tactique. Elle pose la question du « comment » : comment s'y prendre pour atteindre nos objectifs? Elle répertorie 70 stratégies de nature et de portée différentes qu'il importe de choisir et de prioriser selon les besoins. Ces stratégies peuvent également être réinterprétées et adaptées selon le contexte de réalisation de chaque projet.

Comment identifier les stratégies prioritaires pour mon projet?

Étape 1

Évaluez lesquelles sont **essentielles**, à considérer ou non applicables (ou à faibles retombées)?


Étape 2

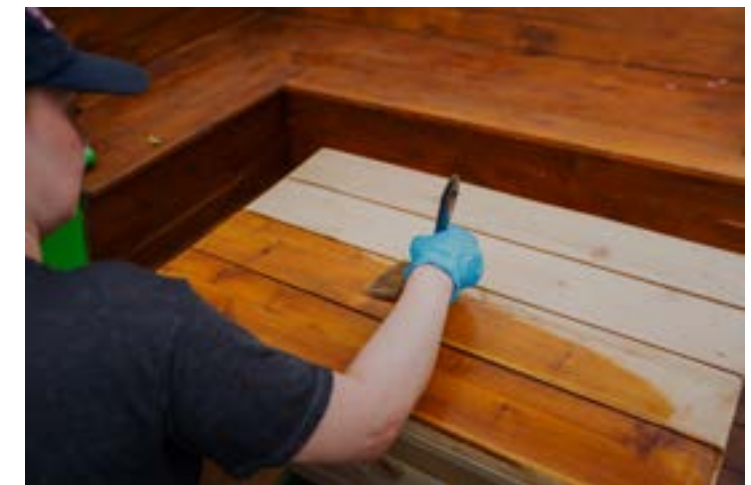
Pour les stratégies retenues, évaluez **lesquelles sont faciles à mettre en œuvre** pour votre équipe (p. ex. : pour ce qui est des ressources humaines ou financières, de l'échéancier).

Comment mettre en œuvre les stratégies retenues?

Intégrez-les dans votre **plan de travail** en précisant les tâches qu'elles impliquent à toutes les étapes du projet.

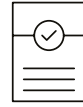
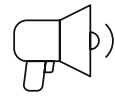
Assigner clairement les **rôles et responsabilités aux membres de l'équipe responsables** tout au long du projet.

Assurez-vous que vos stratégies sont en adéquation avec les bonnes pratiques retenues dans la section « Vision qualité » et consultez les  pour vous inspirer.



Phase de déploiement des aménagements temporaires.
Rue St-Hubert, arr. de Rosemont-La Petite-Patrie (rue piétonne 2024)
Images : arr. de Rosemont-La Petite-Patrie

Les stratégies de l'Opération qualité



Mobiliser Engager les parties autour d'objectifs communs

L'équipe de planification et de conception doit détenir les compétences, le temps et les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de qualité du projet. Tous et toutes doivent partager une compréhension commune et concertée de la vision du projet d'aménagement temporaire, de même que des stratégies et actions à mettre en œuvre pour la concrétiser. Une fois les membres de l'équipe et du comité de pilotage mobilisés, leur stabilité dans le temps, d'une étape de projet à une autre, est impérative pour assurer un maintien et une croissance continus des connaissances propres au projet et pour consolider sa qualité.

Voir les stratégies n°s 1 à 15

Communiquer – Interagir de manière inclusive et transparente

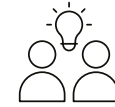
Une communication inclusive et transparente, qui s'inscrit dans une perspective de dialogue, favorise l'obtention des retombées souhaitées et une plus grande appréciation collective du projet. Le format des échanges et les publics cibles (p. ex. : voisinage, commerçants et commerçantes) peuvent varier selon les objectifs : faire une visite de site, sensibiliser, informer, consulter, solliciter, collaborer, etc. En ce sens, chaque projet devrait se doter d'un plan de communication et d'engagement sur mesure, adapté aux divers segments de population potentiellement touchés par le projet. Ayant le pouvoir de susciter la curiosité et le désir de participation d'un large éventail de la population à l'édification et au maintien d'un cadre de vie de qualité, les diverses initiatives touchant plusieurs publics devraient être mises en œuvre le plus en amont possible et maintenues tout au long du projet.

Voir les stratégies n°s 16 à 24

Confier et acquérir – Adopter des processus d'approvisionnement qui favorisent la qualité

L'approvisionnement en biens et en services est crucial au bon déroulement du projet. La commande doit être ouverte au plus grand nombre et miser sur des méthodes d'appréciation qualitative des candidatures et des propositions. Un processus d'approvisionnement réussi permet au donneur ou à la donneuse d'ouvrage de choisir parmi plusieurs candidatures en fonction des spécificités du projet. Pour ce faire, il importe de susciter l'intérêt à soumissionner des fournisseurs, de favoriser une diversité d'équipes et d'encourager la relève. Ces principes s'appliquent également aux choix des entreprises interpellées lors des phases de fabrication et d'installation.

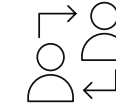
Voir les stratégies n°s 25 à 41



Imaginer – S'inspirer pour innover

Pour que le projet réponde à la fois aux aspirations citoyennes et municipales, la mise en œuvre d'initiatives de cocréation participatives, transversales et interdisciplinaires peut être de mise pour un projet d'aménagement temporaire, particulièrement lors de sa première implantation. Le croisement des savoirs et des expériences acquises sur des projets d'ici et d'ailleurs permet le développement de concepts novateurs et inclusifs, adaptés aux particularités du contexte sociodémographique et territorial du projet.

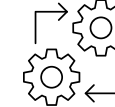
Voir les stratégies n°s 42 à 57



Recadrer – Exposer le projet à des regards critiques

Tout au long de la réalisation du projet d'aménagement temporaire, il est essentiel d'oser recadrer la vision et les concepts initiaux en les soumettant aux regards critiques des principaux bénéficiaires du projet et d'experts et expertes externes. Des activités d'observation et de sondage peuvent aussi être réalisées en phase de suivi du projet, d'une part pour améliorer la qualité des aménagements et de l'offre en cours ou d'autre part en vue d'améliorer les éditions futures, le cas échéant.

Voir les stratégies n°s 58 à 62



Pérénner – Atteindre et maintenir la qualité du projet sur le long terme

La notion de qualité revêt un caractère complexe et contextuel. Les attentes des différentes parties prenantes peuvent varier, voire diverger, en fonction de leurs perceptions et de leurs besoins respectifs. La définition de cibles ou d'indicateurs clairs permet une communication sans équivoque des ambitions et une approche méthodique de suivi et d'observation. Tous et toutes peuvent alors suivre collectivement la progression du projet : de la planification, à la conception, au déploiement et durant toute sa durée de vie.

Voir les stratégies n°s 63 à 70

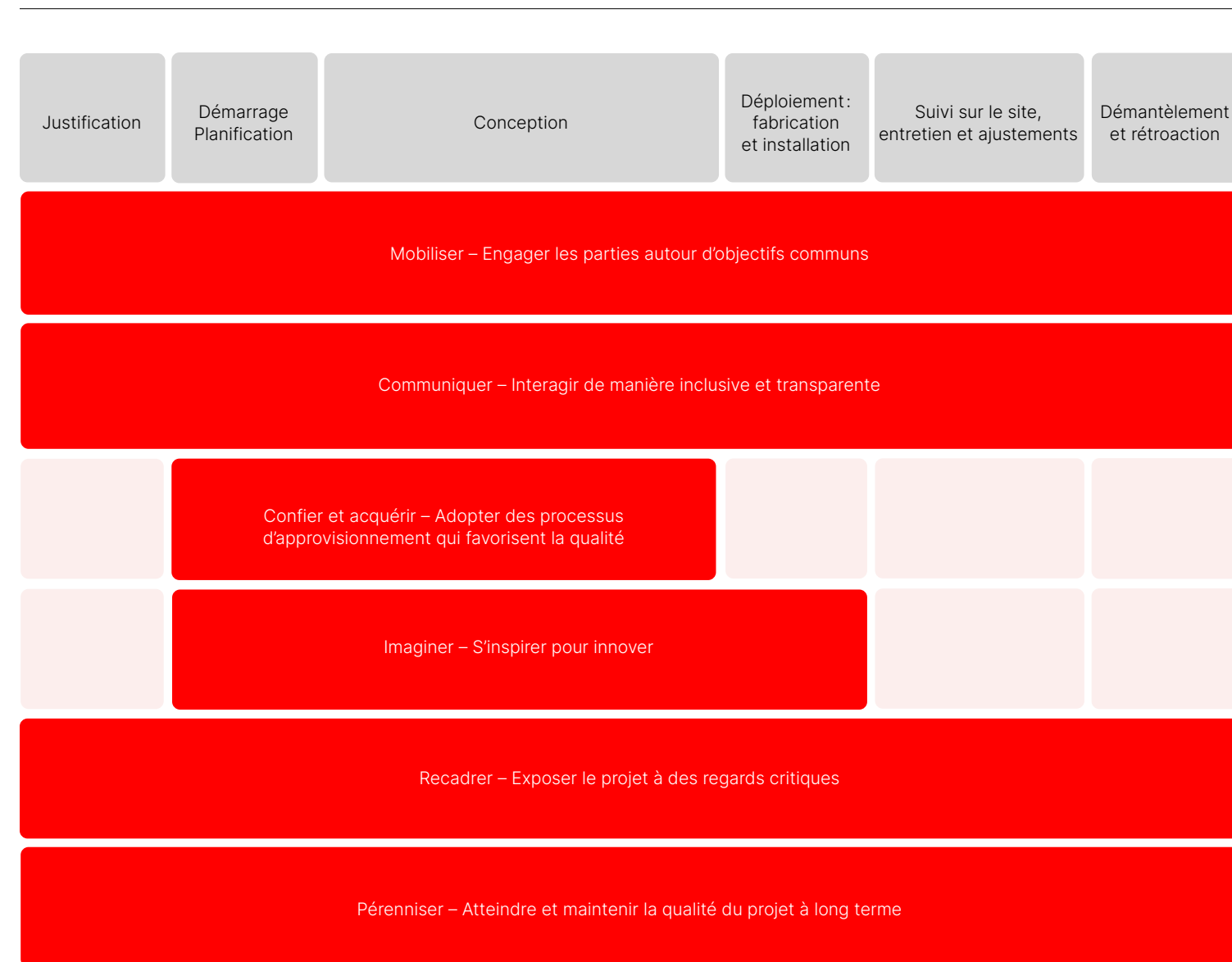
Les étapes de réalisation d'un projet d'aménagement temporaire sur rue

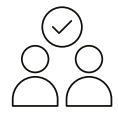
Étapes*	Objectifs	Durée**
Justification	Comprendre le contexte de mise en œuvre du projet et les retombées souhaitées. Justifier ensuite la mise en œuvre auprès des instances concernées afin d'obtenir du financement, lorsqu'applicable.	3 à 6 mois
Démarrage et planification	Mobiliser les parties prenantes, définir le cadre de réalisation du projet et élaborer un plan de travail détaillé.	3 mois
Conception reliée à la mobilité et aux opérations	Planifier et concevoir les mesures adaptatives à mettre en place pour assurer la mobilité des personnes et des biens, et le bon fonctionnement du site, en collaboration avec les parties prenantes.	4 à 6 mois
Conception reliée aux aménagements et à l'animation	Concevoir les plans et les devis des aménagements du site et planifier et concevoir les activités et les événements.	4 à 6 mois
Déploiement : fabrication et installation	Fabriquer les éléments sur mesure et installer toutes les composantes d'aménagement, d'animation et d'opération sur le site.	3 mois minimum
Suivi sur le site, entretien et ajustements	Faire le suivi, l'entretien et les ajustements nécessaires sur le site et ce, jusqu'à la fin du projet d'aménagement temporaire.	1 à 12 mois (selon la durée du projet temporaire)
Démantèlement et rétroaction	Procéder au démantèlement du projet. Faire le bilan des apprentissages et émettre des recommandations pour les prochaines éditions.	1 à 3 mois

*Consulter l'annexe 1 pour le détail des tâches relatives à chacune des étapes.

**Certaines étapes peuvent se chevaucher et leur durée peut varier selon qu'il s'agit ou non d'une première édition.

Les stratégies, étape par étape





Mobiliser

Comment mobiliser et engager les parties prenantes vers des objectifs de qualité communs?

Quelles stratégies retenez-vous pour votre projet?
voir l'exercice de priorisation p. 132

En définissant le cadre de réalisation du projet avec :

1. Une vision claire qui émane des instances décisionnelles (p. ex. : politique ou haute direction);
2. Une équipe experte dévouée ou une communauté de pratique qui se réunit quelques fois par année (p. ex. : comité permanent spécialisé en aménagements temporaires sur rue formé de représentants et représentantes du SUM, du SIM, de la STM, d'arrondissements, de designers d'aménagements temporaires sur rue et autres parties prenantes afin de concilier les besoins respectifs et les ambitions de chacun et chacune).

En solidifiant les liens avec le milieu à travers :

3. Des leviers de mobilisation citoyenne pour consolider l'accessibilité sociale du projet (p. ex. : implication des Tables de quartier tôt dans le processus);
4. Des initiatives de SDC ou d'associations de commerçants et de commerçantes qui renforcent le lien entre l'expérience vécue dans les aménagements temporaires et l'offre commerciale;
5. Un écosystème local de partenariats et d'entraide diversifié et représentatif de la population touchée permettant d'apporter des solutions adaptées aux besoins du milieu (p. ex. : entreprises citoyennes, organismes communautaires et institutionnels, professionnels ou professionnelles).

En définissant la gouvernance et la stratégie organisationnelle du projet avec :

6. La désignation d'un coordonnateur principal ou d'une coordonnatrice principale;
7. La formation d'un comité de pilotage qui doit rendre compte et dont les membres possèdent le leadership nécessaire à la réalisation de chacune des étapes du projet;
8. La mobilisation des autres services et partenaires tôt dans le processus (p. ex. : SUM, SIM, SPVM, STM, ÉMMIS).

En identifiant les bons profils d'experts et d'expertes basés sur :

9. L'interdisciplinarité (p. ex. : travail concerté entre les designers et les ingénieurs et ingénieures tôt dans le processus, notamment pour un arrimage cohérent entre les plans de circulation et d'accès au secteur, les plans de sécurisation de site et les concepts d'aménagement);
10. La transversalité (p. ex. : services centraux, arrondissement, société de développement commercial, groupes communautaires représentant ou œuvrant auprès de populations minorisées, comité de citoyens et citoyennes, firmes de design et d'ingénierie).

⚠ Les experts et expertes à mobiliser doivent vous permettre d'atteindre vos objectifs de qualité et de mettre en œuvre les bonnes pratiques choisies dans la section « Vision qualité » (p. ex.: experts et expertes en accessibilité universelle et en développement social et démarche ADS+ pour implanter certaines bonnes pratiques n^{os} 73 à 104 ayant trait à l'équité, à la diversité et à l'inclusion).

En validant la disponibilité et la stabilité de l'équipe de projet avec :

11. Des ressources disponibles et suffisantes aux moments requis dans le projet;
12. Le maintien dans le temps des ressources clés, d'une étape à une autre du projet, pour garantir la rétention et l'accroissement continus des connaissances du projet.

En développant un plan de travail détaillé qui :

13. Prévoit la mise en œuvre des stratégies retenues de l'Opération qualité;
14. Clarifie le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe, incluant la prise en charge des stratégies applicables et retenues de l'Opération qualité;
15. Prévoit des rencontres récurrentes de présentation et d'échange pour assurer une appréciation commune de la progression du projet et naviguer entre les écueils.

Avez-vous choisi votre coordonnateur ou coordonnatrice de projet? Voici quelques compétences pouvant être un atout à l'atteinte des objectifs de qualité du projet :

- Détenir une base de connaissances en matière de qualité en design;
- Démontrer une capacité de leadership et de communication en public, et savoir en arriver à des compromis gagnants pour tous et toutes;
- Avoir un esprit critique et un talent de médiation pour soutenir et faciliter le dialogue;
- Faire preuve de curiosité et d'ouverture face à la nouveauté;
- Démontrer et encourager la prise d'initiatives dans l'expérimentation de nouvelles façons de faire.

Quelles sont les tâches cruciales du comité de pilotage :

- Discuter avec l'ensemble des parties prenantes;
- Définir la vision et les objectifs du projet;
- Assurer le suivi de l'échéancier et du budget;
- Assurer le suivi des étapes de conception;
- Assurer le suivi du plan de travail détaillé.

Comment créer un plan de travail qui favorise la qualité :

- Définir et adapter les conditions de réalisation (ressources, échéancier);
- Intégrer les stratégies particulières choisies en s'assurant d'inclure les phases de planification et de réalisation de celles-ci et d'y affecter des ressources qui doivent rendre compte;
- Inclure les jalons et les livrables nécessaires au suivi de la bonne progression du projet : Avez-vous défini des objectifs à atteindre? Sont-ils mesurables ou observables? Quelles méthodes souhaitez-vous utiliser pour en faire le suivi? Avez-vous besoin de livrables précis permettant d'évaluer l'avancement du projet dans la direction souhaitée?

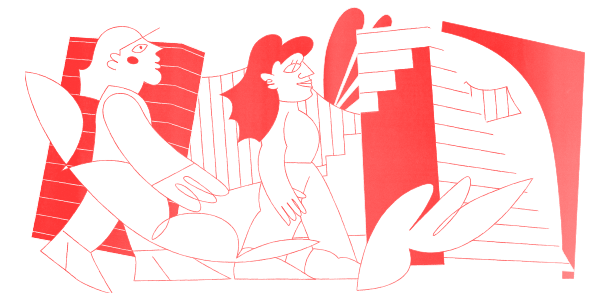
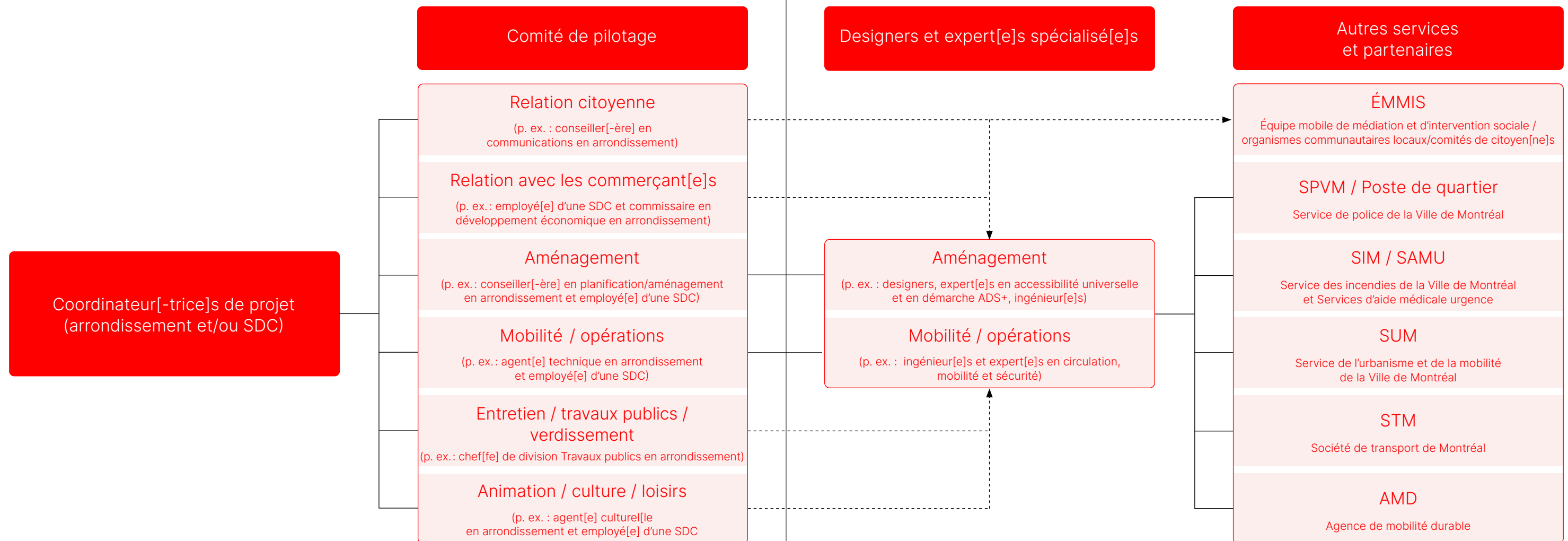


Illustration : Alice Picard



Exemple d'organigramme pour un projet d'aménagement temporaire sur rue commerciale





L'Escouade Village, des résidents et résidentes du quartier chargés de la propreté et de l'entretien horticole

Pour la piétonnisation estivale 2024, plutôt que de mandater une entreprise externe pour la propreté et l'entretien des plantations, la Société de développement commercial du Village a fait appel à la Maison du Père pour trouver des personnes à embaucher. L'escouade est constituée de résidents et résidentes du secteur qui sont familiers avec l'environnement de la rue. Cette initiative favorise la réinsertion sociale de certains participants et participantes, et renforce le sentiment d'appartenance au sein de la communauté.

Escouade créée par la Société de développement commercial du Village – Village Montréal
Emplacement : rue Sainte-Catherine Est, arr. de Ville-Marie (rue piétonne 2024)
Image : Serge Blais



Visite d'une rue piétonne estivale visant le partage des connaissances entre différentes parties prenantes

Dans le cadre de la rédaction du présent Cahier des bonnes pratiques, différentes parties prenantes ont discuté sur le terrain des principaux enjeux d'aménagement des rues piétonnes commerciales. Des représentants et représentantes de sociétés de développement commercial, d'arrondissements, des services centraux de la Ville (Service du développement économique, Service de l'urbanisme et de la mobilité) et des firmes responsables de la rédaction du Cahier ont pris part à cette visite.

Visite organisée par le Service du développement économique de la Ville de Montréal
Emplacement : avenue du Mont-Royal, arr. du Plateau-Mont-Royal (rue piétonne 2024)
Image : Bureau du design de la Ville de Montréal

Comment une communication inclusive et transparente peut-elle être un levier vers des retombées plus importantes pour le projet ?

Quelles stratégies retenir pour votre projet?
voir l'exercice de priorisation p. 132

En informant et en consultant un public élargi avec :

16. Des outils de participation publique variés qui permettent de consulter des segments représentatifs de la population, les commerçants et commerçantes et les partenaires communautaires, et qui favorisent une adéquation du projet avec les besoins et aspirations de tous et de toutes (p. ex. : consultation publique avec plénière accessible à tous et toutes, table de concertation thématique et sondages terrain et en ligne multicanal, en début et en cours de projet au besoin);

① En vue de la réalisation d'un aménagement temporaire dont les objectifs visent à favoriser une plus grande vitalité culturelle (en référence aux bonnes pratiques n°s 53 à 72 de la section « Vision qualité »), la consultation du public élargi peut inclure les institutions et organismes culturels situés dans le secteur d'implantation du projet.

17. Des ateliers de travail avec des experts et expertes du vécu ou des professionnels et professionnelles choisis selon la sélection des bonnes pratiques de la section « Vision qualité » à mettre en œuvre (p. ex. : intervenants et intervenantes communautaires en médiation et intervention sociale pour anticiper et prévenir d'éventuelles problématiques sociocommunautaires sur le site);

18. Des outils pour informer et dialoguer avec les commerçants et commerçantes de manière continue (p. ex. : courriels personnalisés, boîte à outils avec plans de gestion du stationnement et de la livraison, foire aux questions, informations relatives aux cafés-terrasses, à la vente sur le domaine public et aux activités);

19. Des initiatives de communication diversifiées et accessibles pour informer la population de façon générale sur les aménagements, la durée prévue ou les activités (p. ex. : la création d'une page Web universellement accessible sur le site de la Ville donnant accès à l'ensemble des informations utiles au projet, des relations de presse, des publications dans les réseaux sociaux);

20. Des initiatives de communication pour informer la population des modifications temporaires aux usages usuels, et ce, plusieurs jours avant le début du projet d'aménagement temporaire (p. ex. : avis distribués de porte à porte concernant les fermetures et les voies de contournements, le retrait et le repositionnement des espaces de stationnement, la relocalisation du transport collectif, le plan de collectes et des personnes contacts pour répondre aux questions).

En favorisant une meilleure communication interservices et avec les partenaires avec :

21. L'implication des ressources décisionnelles tôt dans le processus pour éviter les écueils et les délais procéduraux (p. ex. : direction d'arrondissement et personnes élues);

22. La participation des firmes de design et d'ingénierie externes aux réunions avec les partenaires (p. ex. : STM et SIM) concernant la planification et la conception liées à la mobilité et aux opérations;

23. La planification de séances exploratoires avec les différentes parties prenantes et divers partenaires (à l'aide de plans et devis et de visites de site) concernant l'accès, le transport collectif et adapté, l'accessibilité universelle, la sécurité, la signalétique, les dégagements et la circulation aux intersections.

En misant sur la transparence du processus décisionnel avec :

24. Une approche démocratique et accessible au public pour renforcer l'engagement civique, particulièrement dans le cas d'un premier projet de piétonisation.

Qui est le public élargi?

- Les commerçants et commerçantes, si le projet est sur une rue commerciale;
- Les citoyens et citoyennes concernés et sous-représentés (p. ex. : personnes racisées, âgées ou handicapées);
- Les institutions publiques locales (p. ex. : bibliothèque, maison de la culture);
- Les organismes communautaires locaux;
- Les grands propriétaires riverains (p. ex. : entreprises privées avec plusieurs employés).

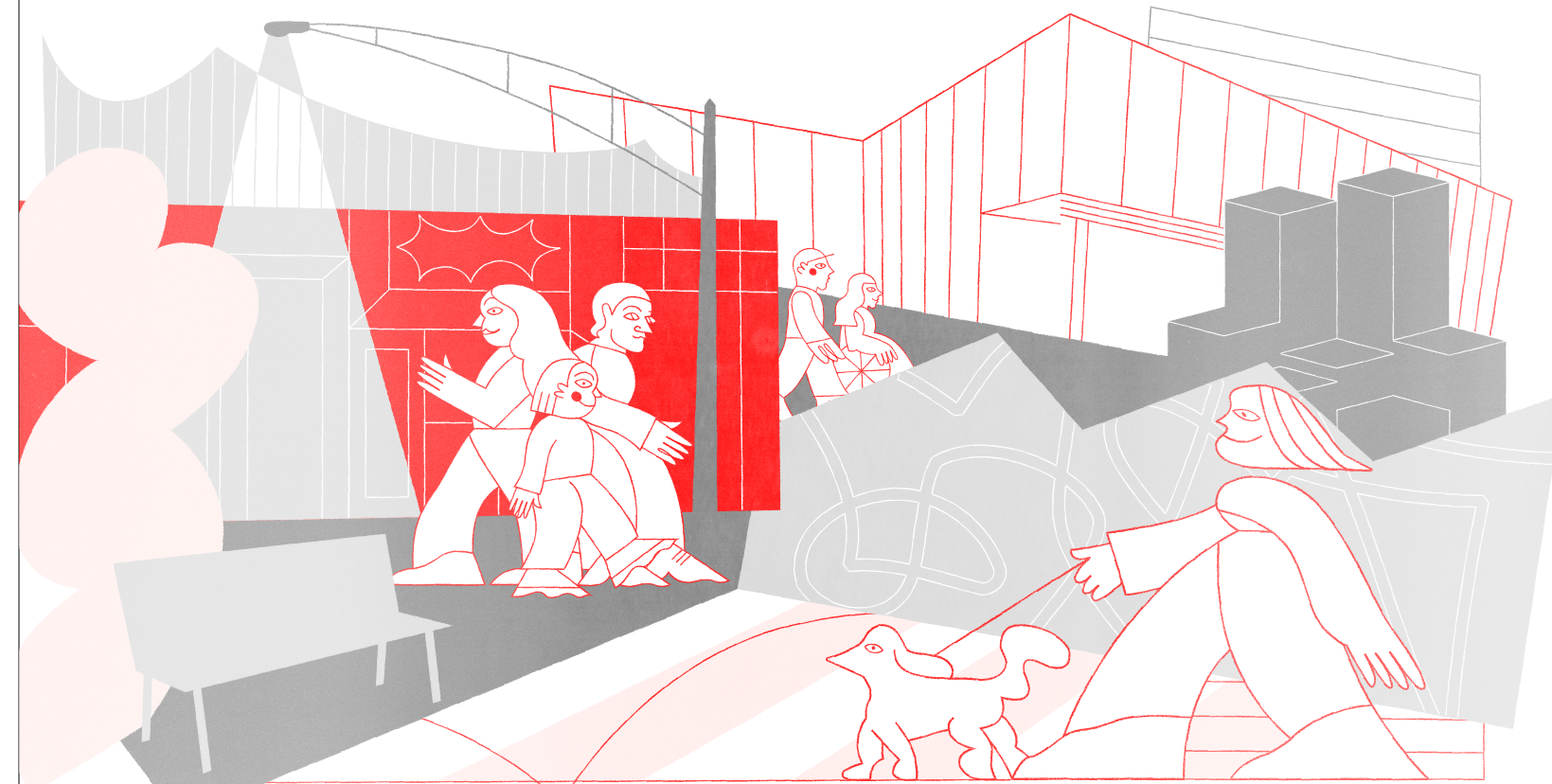


Illustration : Alice Picard



Séance de cocréation citoyenne et activités de consultation pour la piétonnisation de la Plaza St-Hubert

Pour la première piétonnisation estivale de la rue Saint-Hubert, les phases de justification et de planification ont inclus des consultations avec la population, les commerçants et commerçantes et des groupes communautaires ciblés afin de comprendre leurs attentes et leurs besoins. Dans le cadre de ces démarches collaboratives, une séance de cocréation ouverte à tous et toutes s'est tenue au Ausgang Plaza.

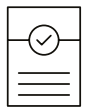
Animée par l'Atelier Urbain, en collaboration avec l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la Société de développement commercial de la Plaza St-Hubert
Emplacement : rue Saint-Hubert, arr. de Rosemont–La Petite-Patrie (rue piétonne 2024)
Image : arr. de Rosemont–La Petite-Patrie



Visite exploratoire axée sur l'accessibilité universelle de l'avenue du Mont-Royal piétonnisée

La participation des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles ou des organismes qui les représentent, lors de la conception des installations ou de visites exploratoires, contribue à améliorer l'accessibilité universelle du site.

Animée par Société Logique, en compagnie de personnes élues ou d'employés et employées municipaux et de représentants et représentantes des commerçants et commerçantes
Emplacement : avenue du Mont-Royal, arr. du Plateau-Mont-Royal (rue piétonne 2024)
Image : Société Logique



Confier et acquérir

Comment structurer des processus d'approvisionnement qui favorisent la qualité en design?

Quelles stratégies retenez-vous pour votre projet? voir l'exercice de priorisation p. 132

Avec des processus d'appels d'offres (biens et services) qui privilégient la qualité avec :

25. Des documents contractuels qui présentent de manière détaillée la vision du projet, assurant ainsi un engagement mutuel des deux parties envers les objectifs de qualité à atteindre;

ⓘ Les documents d'appel d'offres doivent fournir le plus de détails possible sur les exigences relatives aux bonnes pratiques retenues dans la section « Vision qualité » (p. ex. : préciser les cibles observables et mesurables en matière d'environnement).

26. Des exigences de composition de l'équipe soumissionnaire selon les objectifs du projet (p. ex. : exiger la présence d'un ou d'une designer dans l'équipe du fabricant pour produire les plans et dessins d'atelier lorsque le concept n'est pas définitif);

27. Des exigences élevées de conformité et d'admissibilité dans le cas d'un mode d'adjudication du plus bas soumissionnaire conforme;

28. L'analyse des spécificités des différents modes de réalisation de projet en vue de faire un choix éclairé (p. ex. : mandats séparés de conception et de construction ou mandat clés en main de conception-construction);

29. L'octroi d'un contrat de plusieurs années à une firme de design pour le développement d'une stratégie à long terme entre les éditions dans le cas des projets d'aménagements saisonniers récurrents ou la planification d'une séance de transfert des connaissances entre les différentes firmes de design impliquées pour assurer une meilleure cohérence;

30. L'étude de nouveaux modes d'approvisionnement conformes aux dispositions législatives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en collaboration avec les unités d'affaires municipales conseillères (p. ex. : mode d'adjudication incluant le prix avec possibilité d'accorder une forte prépondérance à la qualité);

31. Un comité de sélection (ou un jury pluridisciplinaire) pour analyser les candidatures et les propositions de manière équitable et transparente, et formuler des recommandations pour le développement du projet.

Avec des processus de concours de design ou d'appels de propositions qui stimulent l'émulation des concepteurs et conceptrices tels que :

32. Un concours anonyme où l'appréciation de la qualité se fait uniquement sur la base de la proposition conceptuelle (et non sur l'appréciation d'un portfolio) afin d'éliminer les biais réputationnels;

33. Un appel de propositions sur invitation, comparant divers concepts entre eux, et où les designers ou artistes sont rémunérés pour présenter une proposition préliminaire.

En ayant recours à des processus de revalorisation, de collaboration et de partage tels que :

34. Le réemploi d'équipements ou de matériaux provenant d'installations désuètes qui permet d'éviter un processus d'achat plus onéreux;;

35. Le prêt, la location ou l'échange de mobiliers ou d'équipements entre les divers arrondissements ou entre les SDC afin de renouveler le contenu pour les usagers et usagères de la rue;

36. L'utilisation de mobiliers ou d'équipements de l'arrondissement qui sont non utilisés (et qui sont entreposés) pendant la saison estivale (p. ex. : bandes de patinoires).

En stimuler le marché avec :

37. Une stratégie de communication mise en œuvre en amont de l'étape d'approvisionnement qui présente les ambitions du donneur ou de la donneuse d'ouvrage à vouloir faire de la qualité;

38. Une stratégie de communication qui mise sur la promotion des professionnels et professionnelles impliqués, comme moteur de reconnaissance et de rayonnement;

39. La préparation de devis de performance axés sur la qualité, sans restreindre le marché (applicable aux biens).

En encourageant la relève avec :

40. L'invitation de professionnels et professionnelles de la relève à soumissionner pour certains projets de complexité moindre;

41. Des initiatives de mentorat permettant à des étudiants et étudiantes et de jeunes firmes de se positionner dans le marché.

L'apport d'un ou une designer dès la phase de planification peut être un atout. Il ou elle peut aider à/au :

- Diagnostic de l'existant et à la programmation des usages temporaires;
- À la définition d'une approche conceptuelle qui répond aux objectifs et au cadre de réalisation (p.ex., dans quel type d'aménagement investir en priorité, comment développer une stratégie d'investissement par phase, valider l'arrimage entre l'estimation budgétaire et les ambitions aménagistes, évaluer la portée des travaux de maintien ou de réparation et les sommes associées).
- Assurer une meilleure cohésion entre les aménagements proposés, les enjeux de mobilité des biens et des personnes, et les enjeux d'opération.

Qui inviter lors d'un processus d'appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'un projet d'aménagement temporaire?

- [Voir la liste de professionnels et professionnelles qualifiés en aménagements temporaires et transitoires \(2021\)](#)
- [Voir le répertoire des designers montréalais](#)



Illustration : Alice Picard





Concours de design sur propositions anonymes visant la réalisation clés en main d'une œuvre suspendue au-dessus de la place des Fleurs-de-Macadam

La proposition lauréate du concours, *Partiellement nuageux avec de fortes probabilités de « wow »!*, est un nuage vaporeux en suspension qui laisse filtrer une douce lumière et qui dessine au sol des zones ombragées se déplaçant avec la course du soleil. L'installation contribue à l'attrait de l'avenue piétonne commerciale.

Concours organisé par la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, en collaboration avec Odace Événements et avec le soutien de l'arr. du Plateau-Mont-Royal.

Emplacement : place des Fleurs-de-Macadam, arr. du Plateau-Mont-Royal (place publique adjacente à une rue piétonne 2022) Design par (lauréat du concours) : EN TEMPS ET LIEU, en collaboration avec Eden Creative Studio, Softbox Intégration et Concept ParaDesign, produit par la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal
Images : Latrompette Studio





Absolues jardin sur la place Pasteur, une installation créée par la relève

L'installation olfactive déclinée en trois îlots – fleuve, jardin et rivière – capture les effluves gaspésiens des Jardins de Métis. *Absolues jardin* a été conçue dans le cadre du DESS en design d'événements, sous la direction de Céline Poisson, professeure de l'École de design, avec la collaboration des Jardins de Métis. Le projet a été réalisé sous la supervision de Serina Tarkhanian, chargée de cours, et de Laurence Montmarquette, directrice de production.

Codiffusée par l'UQAM et le Partenariat du Quartier des spectacles
 Emplacement : Place Pasteur, arr. de Ville-Marie (place publique 2022)
 Design par : Anne Bernard, Marianne Demers et Lou Marchais, étudiantes au DESS en design d'événements à l'Université du Québec à Montréal (UQAM)
 Images : Nathalie St-Pierre





Les carrés fleuris de l'avenue du Mont-Royal, un exemple de stratégie de collaboration et de réemploi des matériaux

Les carrés fleuris ont été conçus pour un usage à long terme dans une démarche de réemploi et de valorisation du bois. Le projet est le fruit d'une collaboration étroite entre plusieurs experts et expertes, dès les étapes de prototypage.

Emplacement : avenue du Mont-Royal, arr. du Plateau-Mont-Royal (rue piétonne 2023)
 Design par : EN TEMPS ET LIEU, en collaboration avec l'équipe des parcs de l'arrondissement pour le choix des végétaux et la plantation, et avec le Service des travaux publics pour le transport et l'entreposage
 Concept directeur de l'avenue du Mont-Royal par Nomade Aménagements transitoires
 Images : Odace Événement





Concours de design visant la conception d'éléments de mobiliers urbains amovibles à l'usage des festivals

Ce concours a été organisé par la Division festivals et événements et le Bureau du design de la Ville de Montréal, en collaboration avec le Partenariat du Quartier des spectacles et le Quartier international de Montréal. Le concours visait à doter les promoteurs et promotrices de manifestations culturelles de mobiliers temporaires fonctionnels et visuellement intégrés au quartier : des barrières de contrôle de foule, des supports pour la signalétique et le pavoisement ainsi que du mobilier de lestage.

Emplacement : Quartier des spectacles (rue piétonne et place publique 2009)
 Design par (lauréat du concours) : Morelli Designers et PXP – Design intégré
 Image : Morelli Designers et PXP – Design intégré



Chaises-parasols de la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal louées à la Société de développement commercial Côte-des-Neiges, un exemple de processus de collaboration et de partage

Lacombe Piétonne de la SDC Côte-des-Neiges se transforme en plage urbaine sous la thématique des *Derniers jours de plage à Copacabana* pour célébrer la fin de l'été et la rentrée. Quelques chaises-parasols de l'installation *Le Jardin du Solstice* de l'avenue du Mont-Royal égaille l'aménagement et apporte un renouveau pour les gens du quartier.

Emplacement : avenue Lacombe, arr. de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (rue piétonne 2023)
 Design par : EN TEMPS ET LIEU pour la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal (2021)
 Image : Paméla Lajeunesse

Comment développer de nouvelles expériences urbaines tout en répondant aux paramètres fonctionnels, techniques et réglementaires du projet?

Quelles stratégies retenez-vous pour votre projet?
voir l'exercice de priorisation p. 132

En définissant clairement les besoins et les contraintes d'aménagements de toutes les parties prenantes avec :

42. Un cahier des charges (devis technique/ programme fonctionnel et technique) approuvé par le comité de pilotage qui établit des critères de performance et des paramètres de conception (p. ex. : critères liés à l'ergonomie, à l'accessibilité universelle, à la matérialité, à la modularité) qui outillent les designers pour mieux innover en intégrant les contraintes techniques ou réglementaires précises (p. ex. : sécurité incendie et routière);
43. La mise à jour régulière de ce cahier des charges tout au long de la planification, de la conception et du déploiement du projet.

En mettant la table à l'innovation avec :

44. L'identification et la recherche de solutions pour des enjeux aménagistes récurrents non résolus (p. ex. : sensibilisation à une bonne cohabitation vélo-piéton, détection à la canne blanche sur la chaussée près des intersections, déclinaison d'une famille de dispositifs anti-véhicule-bélier, véhicules d'entretien et d'urgence mieux adaptés à naviguer dans des aménagements temporaires avec des espaces de circulation véhiculaire réduits);
45. L'attribution des ressources nécessaires pour une démarche exploratoire (p. ex. : prolongation ou diminution de la durée du projet sur quelques tronçons de rue).

En réfléchissant et remettant en question les exigences réglementaires par :

46. La mise en place d'un projet pilote pour tester et documenter divers scénarios de modification au cadre réglementaire;
47. Des représentations structurées auprès des décideurs et décideuses pour supporter la ou les demandes d'ajustement;
48. L'étude d'un potentiel ajustement du calendrier des exigences règlementaires pour mieux servir le processus de réalisation d'un projet d'aménagement temporaire saisonnier (p. ex. : pour les piétonnisations estivales, devancer la date limite d'émission des permis de cafés-terrasses pour connaître les données définitives d'occupation du domaine public au moment d'élaborer les plans d'aménagement définitifs);
49. L'étude d'un potentiel assouplissement des règlements municipaux pour mieux répondre au cadre d'utilisation des aménagements temporaires sur rue (p. ex. : placotoirs accessibles à tout public partagés et gérés par plusieurs commerçants).

En s'inspirant de bonnes pratiques transférables par :

50. L'exploration en équipe des exemples concrets de bonnes pratiques applicables au projet (p. ex. : capsules vidéo, fiches thématiques et publications de la Trousse qualité Design Montréal, rapport annuel de rétroaction);

51. La recherche et la discussion en équipe de projets similaires réalisés qui pourraient apporter des pistes de solution (p. ex. : visites annuelles de rues piétonnes entre arrondissements).

En explorant divers scénarios avec :

52. L'utilisation de méthodes de remue-méninges, d'analyses fonctionnelles ou de scénarios d'usage afin d'exprimer les besoins en termes de services attendus plutôt qu'en terme de solutions, de favoriser l'empathie et de faciliter l'identification des besoins des usagers et usagères, dont les groupes sous-représentés;
53. La mise en œuvre de charrettes, d'ateliers de design ou de concours d'idées pour concevoir des solutions qui répondent aux ambitions du projet;

⚠ Le programme d'activités du processus d'idéation doit être orienté en fonction des bonnes pratiques retenues dans la section « Vision qualité » (p. ex. : des solutions environnementales qui contribuent à la richesse des corridors et espaces verts, des propositions économiques qui contribuent à l'attractivité du quartier ou des concepts visant à renforcer la dimension identitaire et culturelle du projet).

54. Des maquettes volumétriques installées sur le terrain en phase de conception (p. ex. : maquette à l'échelle 1 : 1 dans le triangle de visibilité aux intersections).

En validant ou recadrant la vision préliminaire du projet avec :

55. Les résultats des consultations et des séances de cocréation avec les publics cibles et les parties prenantes du projet.

En ancrant la vision définitive dans les paramètres budgétaires et l'échéancier avec :

56. Une analyse budgétaire détaillée et une planification fine des étapes de réalisation du projet pour assurer la faisabilité des ambitions;
57. La recherche de sources de financement complémentaires comme levier pour accroître la qualité du projet (si requis).



Illustration : Alice Picard



Inspiration d'un projet à l'international portant sur la modularité et l'implantation progressive dans les aménagements temporaires piétonnisés

Urbhang BCN propose de transformer une intersection routière en une zone piétonne animée. La conception s'inspire de la forme emblématique octogonale des intersections du quartier de l'Eixample à Barcelone. Les modules, disposés dans l'espace selon une grille définie, permettent de créer différentes configurations pour accueillir un large éventail de fonctions et d'activités. Le projet évolue dans l'espace et le temps grâce à l'ajout de nouveaux modules chaque semaine, invitant ainsi les gens à visiter fréquemment le site et à découvrir de nouvelles installations.

Exemple présenté par Alice Covatta, professeure adjointe à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, lors du [Webinaire – Stratégies d'aménagement temporaire et transitoire de l'espace public](#), organisé par le Bureau du design de la Ville de Montréal (2023)
 Emplacement : Quartier de l'Eixample, Barcelone (intersection piétonne et rue partagée, 2021)
 Design par : Livelicity
 Images : Elias Kateb + Mohamad Atab





Inspiration internationale
de projets d'aménagements
temporaires portant sur des
enjeux de santé publique

Les endroits climatisés intérieurs de la ville de New York sont d'une importance cruciale durant les vagues de chaleur estivales de plus en plus fréquentes, en particulier pour les personnes âgées et les populations vulnérables à faible revenu. Le projet *The Refreshing Waters* propose un espace de détente rafraîchissant, équipé de ventilateurs et de brumisateurs. L'installation répond aux besoins de la communauté pendant que la bibliothèque locale et d'autres établissements climatisés sont fermés en raison de la COVID-19.

Exemple présenté par Alice Covatta, professeure adjointe à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, lors du [Webinaire – Stratégies d'aménagement temporaire et transitoire de l'espace public](#), organisé par le Bureau du design de la Ville de Montréal (2023)
Emplacement : rue Tiffany, quartier South Bronx, New York (2022)



Design par : Interboro en partenariat avec le NYC Department of Health and Mental Hygiene (DOHMH) et le Southeast Bronx Community Organization (SEBCO)
Images : Dean Kaufman, courtoisie de Interboro Partners (à gauche), Interboro Partners (à droite)

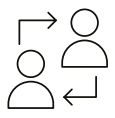


Recherche internationale de dispositifs de sécurité pour la fermeture des rues en vue d'une meilleure intégration visuelle au contexte

Le rapport de recherche *Beyond Concrete Barriers : Innovation in Urban Furniture and Security in Public Space* démontre plusieurs dispositifs de sécurisation aux formes et aux matériaux variés qui répondent aux normes en vigueur et qui apportent des solutions adaptées au contexte d'implantation local, dont le projet *Traffic Sheep* (gauche) et le projet *Sculptural bronze NOGO barrier* (droite). Rapport commandé par le Partenariat du Quartier des Spectacles, réalisé pour le Global Cultural Districts Network par Jon Coaffee, professeur de l'University of Warwick, et la firme Design par Judith Portier (2018).

(gauche) *Traffic Sheep*
Emplacement : Christchurch, Nouvelle-Zélande (rue piétonne 2014)
Design par : Christophe Machet
Image : Christophe Machet

(droite) *Sculptural bronze NOGO barrier*
Emplacement : New York, États-Unis (rue piétonne 2004)
Design par : Rogers Partners Architects + Urban Designers
Image : Paul Warchol



Recadrer

Comment exposer le projet à des regards critiques et le recadrer durant les différentes étapes de réalisation d'un projet?

Quelles stratégies retenez-vous pour votre projet?
voir l'exercice de priorisation p. 132

En réalisant un laboratoire de design et des observatoires pour tirer profit des apprentissages avec :

- 58. La réalisation de différents prototypes qui sont testés sur le site avec une grande diversité d'usagers et d'usagères, et dont les observations sont documentées;
- 59. L'observation et la collecte de données sur le terrain auprès des usagers et usagères, quant à leur appréciation (p. ex. : sondage de terrain, visites exploratoires avec des groupes précis). Dans le cadre de projets d'aménagements temporaires saisonniers récurrents, ce processus permet la relocalisation et la bonification des aménagements d'une année à l'autre (p. ex. : reconfiguration d'un mobilier modulaire selon les observations d'appropriation par les usagers et les usagères);
- 60. La collectes de données factuelles et régulières afin de mieux comprendre les comportements et impacts en vue d'améliorer un projet d'aménagement temporaire récurrent (p. ex. : pourcentage de vélos et de piétons selon les heures de la journée, achalandage par profil d'usagers et d'usagères selon le mode de déplacements et le lieu de résidence).

En constituant un panel de design pour suivre les étapes de conception avec :

- 61. Un groupe d'experts et d'expertes issus de différentes disciplines (p. ex. : designers, ingénieurs et ingénieures, experts et expertes en mobilité, en transition écologique et en accessibilité universelle) réunis pour accompagner l'équipe de conception responsable de la réalisation du projet d'aménagement temporaire.

⚠ Les experts et expertes à mandater dans le panel de design doivent vous permettre de mettre au défi vos objectifs de qualité et de mettre en œuvre les bonnes pratiques choisies dans la section « Vision qualité » (p. ex. : représentants et représentantes de commerces et experts et expertes en développement économique pour mettre en œuvre certaines bonnes pratiques n°s 39 à 52 ayant trait aux retombées économiques).

En évaluant les coûts-avantages à long terme avec :

- 62. Un processus d'analyse de la valeur qui compare divers scénarios conceptuels et financiers pour optimiser la valeur du projet. Les participants et participantes sont conviés à des rencontres de travail thématiques qui abordent des enjeux liés au rapport valeur/retombées versus coûts.

Qu'est-ce qu'un laboratoire de design?

Le laboratoire de design est une recherche appliquée qui vise la création et l'expérimentation de nouvelles façons de concevoir, d'aménager et d'occuper l'espace. Les solutions proposées sont mises à l'essai par le biais de prototypes. Les apprentissages issus de la démarche sont documentés et peuvent ensuite être mis à profit plus largement dans un projet ultérieur.

Qu'est-ce qu'un panel de design?

Le panel de design est un regroupement consultatif, et non décisionnel, qui vient appuyer le donneur ou la donneuse d'ouvrage. Son rôle consiste à accompagner la conception des projets en s'appuyant sur la vision et les bonnes pratiques préalablement définies, à soulever des questions et à formuler des recommandations relatives à la qualité du design.

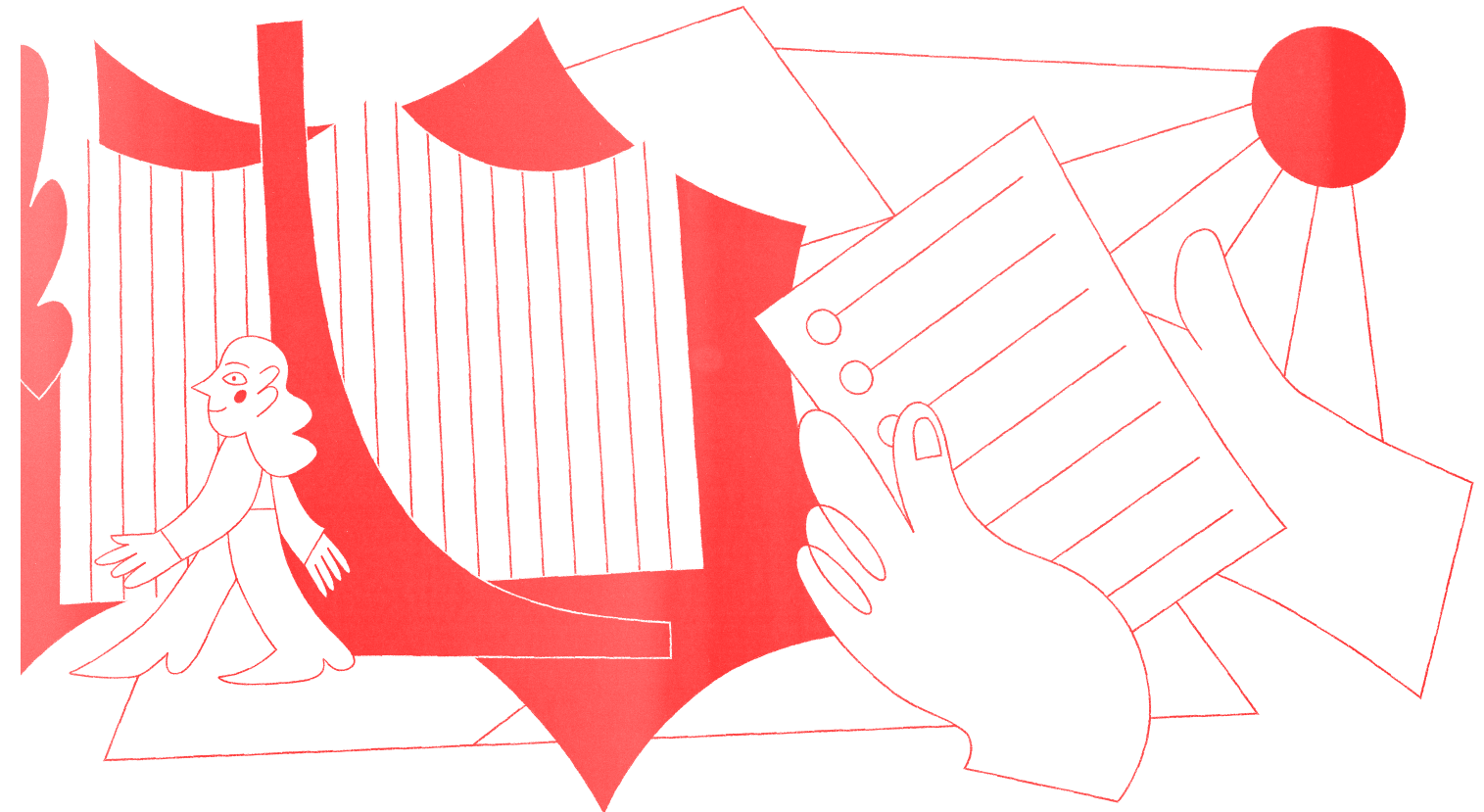


Illustration : Alice Picard





Laboratoires de design COVID-19 : conception-réalisation de *Stations hivernales* dans 17 arrondissements montréalais, suivie d'un observatoire de design mené par Le Laboratoire de l'hiver.

Afin d'expérimenter différentes stratégies d'activation temporaire en période hivernale, des haltes lumineuses aux ambiances chaleureuses ont été aménagées sur des places, des parcs, des stationnements ou des espaces vacants pour égayer et améliorer l'expérience de l'attente ou des déplacements actifs, vers et depuis les commerces.

Initiative conçue par le Bureau du design au Service du développement économique de la Ville de Montréal (SDÉ), en collaboration avec l'équipe Commerce Projets portés par les arrondissements et les sociétés de développement commerciales.

(gauche) *Station hivernale La grande bordée*
Emplacement : place du Bonheur-d'Occasion, arr. du Sud-Ouest (place publique 2020)
Design par : NÓS Architectes, Rainville Sangaré et Studio Superwise
Images : Maxime Déom



(droite) *Station hivernale Le jardin de l'espoir*
Emplacement : place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles, arr. de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (place publique 2020)
Design par : Ædifica, MASSIVart et Körnelius
Images : Mélanie Dusseault (en haut) et Mathieu Rivard (en bas)



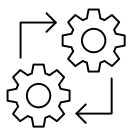


Projets de recherche portant sur l'impact des arbres sur l'écosystème et sur la santé : déploiement de 93 arbres en pot sur le territoire du Quartier des spectacles

La première étude de la Chaire de recherche sur la forêt urbaine s'intéresse à l'influence salutaire du parc d'arbres pour aider à réduire les îlots de chaleur et permet de mieux comprendre le fonctionnement des arbres en condition de stress élevé. La deuxième étude de la Chaire de recherche sur la réduction des inégalités sociales de santé porte sur les effets bénéfiques de l'exposition aux éléments de verdissage du quartier sur la santé mentale et le bien-être à l'échelle populationnelle. À la manière d'un laboratoire de design, les apprentissages de ces études contribuent à lutter contre les îlots de chaleur, notamment pour les aménagements temporaires sur rue.

Partenariat du Quartier des spectacles, en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal et le Centre d'écologie urbaine de Montréal (2023)
Études menées par Alain Paquette, professeur au Département des sciences biologiques, et Janie Houle, professeure au Département de psychologie, en collaboration avec le Pôle sur la ville résiliente de l'UQAM
Images : Thibault Carron (gauche) et Vivien Gaumand (droite)





Comment soutenir et maintenir la qualité du projet à long terme?

Quelles stratégies retenez-vous pour votre projet?
voir l'exercice de priorisation p. 132

En définissant clairement les retombées souhaitées à moyen et long terme, avec :

63. La précision des budgets alloués sur plusieurs années pour augmenter la prévisibilité et permettre de planifier des aménagements durables à long terme (éviter les dépenses éphémères);
64. La planification des projets sur plusieurs années, pour contribuer à la stabilité, à l'attractivité et à la rétention des activités économiques du quartier (et permettre aux commerçants et commerçantes d'ajuster leur modèle d'affaires en conséquence);
65. L'établissement d'une stratégie d'investissement progressif pour du mobilier et des équipements pérennes dans le cas des aménagements temporaires récurrents.

En assurant le suivi de la qualité à toutes les étapes de réalisation du projet par :

66. L'énonciation d'objectifs de qualité observables et mesurables;
! Les indicateurs que vous choisirez de suivre tout au long de votre projet doivent être intrinsèquement liés aux bonnes pratiques sélectionnées dans la section Vision qualité. Pour vous inspirer, consulter la fiche [La qualité, ça se mesure](#), dans la [Trousse qualité Design Montréal](#).
67. La création d'un protocole de suivi de la qualité, allant de la phase de planification et jusqu'à la phase de démantèlement et de rétroaction, et ce, dans une optique d'amélioration continue;
68. La désignation de la personne ou des personnes responsables de garder la mire sur les objectifs définis dans la section Vision qualité et, au besoin, de ramener les équipes dans la direction souhaitée.

En contribuant à l'apprentissage collectif avec :

69. Des initiatives de sensibilisation auprès des usagers et usagères quant à la nature et à la portée des objectifs de qualité atteints afin de contribuer à un sentiment de fierté et d'appartenance, et d'élever la barre pour les éditions suivantes;
70. Des activités de rétroaction et la circulation des apprentissages auprès des autres arrondissements, SDC, services centraux de la Ville et communautés de pratique (p. ex. : sondage d'appréciation citoyenne, audit en accessibilité universelle, observatoire de la qualité, cahier des bonnes pratiques, mise en commun des études et collectes de données réalisées par les différents arrondissements et SDC).

Comment contribuer à l'apprentissage collectif :

- convenir d'un responsable des activités de rétrospective au sein de l'équipe ou d'une rotation du rôle entre les membres de l'équipe;
- Prévoir des rencontres récurrentes consacrées aux activités de rétrospection (par étape) pour documenter les apprentissages faits;
- Séparer les ordres du jour en deux : nouveaux apprentissages et rappels des apprentissages clés des dernières rencontres pour éviter le tablettage d'informations;
- Cibler des canaux de communication efficaces pour un partage plus élargi des connaissances dans les réseaux internes et externes.

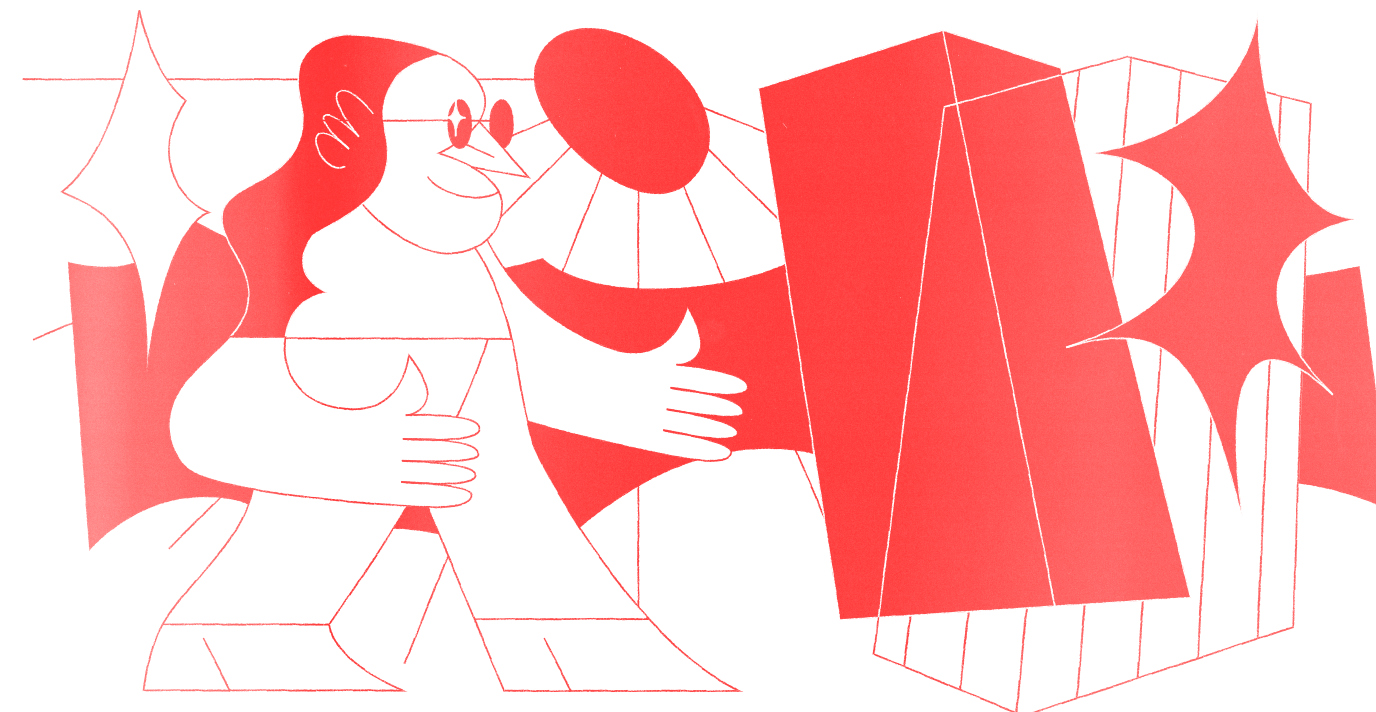


Illustration : Alice Picard

Synthèse

À l'approche d'une nouvelle série de piétonnalisations saisonnières récurrentes : mieux planifier, concevoir et mettre en œuvre les aménagements temporaires sur rue montréalais

Les aménagements temporaires sur rue jouent un rôle crucial dans la transformation de notre expérience urbaine et contribuent à la vitalité des quartiers. **Quatre principaux types d'aménagements temporaires sur rue sont observés à Montréal : la rue piétonne, la rue-place, la rue partagée et la chaussée repartagée** (réf. p. 12 à 21). **Les stratégies d'aménagement différeront selon le contexte d'attractivité (rue de quartier ou de destination) ainsi que la saison, la durée et la récurrence d'implantation** (réf. p. 22 à 31).

Parmi les différents types d'aménagements, les rues piétonnes saisonnières commerciales continuent de croître en popularité et en nombre, et sont devenues un véritable emblème de l'été montréalais, attirant des milliers de citoyens et citoyennes ainsi que des visiteurs et visiteuses d'ici et d'ailleurs. Pendant la saison estivale 2024, 11 artères commerciales ont été transformées en rues piétonnes, pour un total de 9,4 km linéaires piétonnés.

Avec le renouvellement du soutien triennal à la piétonnisation des artères commerciales du Service du développement économique de la Ville de Montréal (2025-2027), les arrondissements, les sociétés de développement commercial et tous leurs partenaires poursuivront le travail des dernières années afin d'offrir des milieux de vie encore plus adaptés aux besoins de la population et contribuant au dynamisme économique. À l'aube de ce nouveau cycle de piétonnisation, les directives et outils de ce Cahier permettront de mieux planifier, concevoir et mettre en œuvre les projets d'aménagements temporaires sur rue et d'en hausser la qualité, particulièrement dans une perspective de récurrence annuelle.

Synthèse de la section Vision qualité

La section Vision qualité présente 125 bonnes pratiques en design pour la qualité des aménagements temporaires sur rue (réf. p. 32 à 129). Découvrez ci-dessous des extraits choisis et feuillotez le Cahier pour découvrir un catalogue d'exemples concrets réalisés à Montréal.



La résilience aux crises et aux changements

n^{os} 1, 2 et 3

Atténuer les impacts des aléas climatiques par des aménagements adaptés aux microclimats saisonniers (p. ex. : en hiver, investir les espaces avec le plus d'ensoleillement ou à l'abri du vent; en été, s'implanter sous l'ombre de la canopée), par l'aménagement de zones de protection contre les intempéries (p. ex. : vent, pluie et neige) et par la création d'îlots de fraîcheur (p. ex. : ombrières, pergolas fournissant de l'ombre, choix de couleurs plus pâles, brumisateurs et points d'eau).

n^o 7

Minimiser les besoins en ressources et en services par des aménagements durables qui nécessitent peu d'entretien et de maintenance.

La responsabilité environnementale

n^{os} 16 et 17

Réduire son empreinte carbone et les impacts environnementaux sur tout le cycle de vie par l'utilisation de matériaux durables et réutilisables pour les aménagements temporaires d'utilisation saisonnière récurrente (p. ex. : résistance à l'usure, aux intempéries, au vandalisme) et par des systèmes d'assemblage éprouvés permettant un montage et un démontage répétés et limitant l'usure prématurée.

n^o 29

Contribuer à la richesse des corridors et des espaces verts par la diversification des végétaux et par l'utilisation de plantes indigènes.

La performance économique

n^o 40

Contribuer à la prospérité du quartier par l'ajout d'usages et de fonctions complémentaires à l'existant qui contribuent à façonner un milieu de vie complet.

n^o 44

Renforcer l'attractivité du quartier avec une identité nouvelle, des marqueurs visuels clairs et distinctifs, et la mise en valeur de lieux d'intérêt (p. ex. : interventions marquantes aux entrées, art de rue, mise en lumière).

n^o 48

Offrir des possibilités de mutualisation par la conception de mobiliers quatre saisons pouvant demeurer sur place ou être déplacés en fonction des besoins du quartier, sans entreposage (et coûts associés).

La valorisation culturelle et l'identité

n^{os} 58 et 59

S'insérer de manière sensible dans son contexte avec une échelle et une densité d'intervention adaptées au contexte d'accueil (p. ex. : rue de quartier, rue de destination) et avec un langage visuel en continuité avec l'existant qui se décline de manière cohérente sur les différentes échelles d'intervention du projet (p. ex. : implantation, rythme, formes, teintes et matériaux).

n^o 63

Renforcer l'expérience vécue avec du mobilier modulaire ou flexible qui permet des usages ou des compositions multiples offrant des expériences renouvelées au fil des lieux, des saisons, des années (p. ex. : systèmes assises-bacs modulaires, plateformes d'assises pouvant servir de scène).

n^o 68

Favoriser une vitalité culturelle et artistique riche et diversifiée avec des activités, des événements ou des prestations artistiques ou culturelles destinés à un large public (rues de destination) ou à des résidents et résidentes du voisinage (rues de quartier).

L'équité, la diversité et l'inclusion

n^{os} 73 et 74

Répondre aux divers besoins des usagers et usagères de manière équitable par des espaces flexibles et adaptables qui permettent une mixité d'usages et de fonctions, facilement appropriables par diverses clientèles (p. ex. : une plateforme scénique qui permet également aux personnes itinérantes de s'étendre) et avec une approche de design universel appliquée à l'ensemble de la programmation et des aménagements, plutôt que par pochette, de manière éparse, dans un environnement généralement inaccessible.

n^{os} 78 et 80

Faciliter l'appropriation par le plus grand nombre avec une diversité de mobiliers qui répond à la diversité capacitaire ou corporelle du public (p. ex. : personnes de petite taille, femmes enceintes, personnes à mobilité réduite) et avec des assises ergonomiques en quantité suffisante et à intervalle régulier pour répondre au besoin des personnes devant se reposer souvent ou rencontrant des difficultés à s'asseoir et à se relever (p. ex. : bancs assis-debout, bancs avec dossiers munis d'appuis-bras et comportant un dégagement sous l'assise).

La santé et le bien-être

n^o 102

Améliorer les dynamiques de vivre-ensemble avec des espaces et des activités qui facilitent les rencontres et les échanges entre plusieurs générations, types de ménage et groupes sociaux (p. ex. : jeux pour enfants et personnes âgées, kiosques d'intervention communautaire pour les personnes itinérantes).

n^o 105

S'intéresser au bien-être physique des usagers et usagères avec des aménagements qui incitent au mouvement, aux déplacements actifs et au jeu.

n^{os} 121, 122 et 123

Participer au sentiment de sécurité (sûreté) urbaine par une conception et une disposition de mobilier qui permettent de voir et d'être vu, sans recoins sombres permettant de s'y cacher, par des aménagements ouverts qui facilitent la fuite et la recherche d'assistance ou de secours en cas de besoin et par des zones et installations bien éclairées et une mise en évidence des services et commerces ouverts tard le soir ou la nuit.

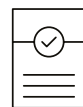
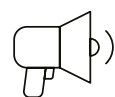
n^o 124

Contribuer au sentiment d'appartenance avec des communications et une programmation qui contribuent à créer des liens et à briser l'isolement social (p. ex. : communications stimulantes, ateliers de jardinage, cours de danse).



Synthèse de la section Opération qualité

La section Opération qualité présente 70 stratégies pour planifier, concevoir et mettre en œuvre les projets d'aménagements temporaires sur rue (réf. p. 130 à p. 173). Découvrez ci-dessous des extraits choisis et feuilletez le Cahier pour découvrir des outils de gestion tels que des échéanciers et des organigrammes types, des listes de tâches et autres astuces et exemples appliqués.



Mobiliser Engager les parties autour d'objectifs communs

n° 2

Définir clairement le cadre de réalisation du projet avec une équipe experte dévouée ou une communauté de pratique qui se réunit quelques fois par année (p. ex. : comité permanent spécialisé en aménagements temporaires sur rue formé de représentants et représentantes du SUM, du SIM, de la STM, d'arrondissements, de designers d'aménagements temporaires sur rue et autres parties prenantes afin de concilier les besoins respectifs et les ambitions de chacun et chacune).

n° 5

Solidifier les liens avec le milieu à travers un écosystème local de partenariats et d'entraide diversifié et représentatif de la population touchée permettant d'apporter des solutions adaptées aux besoins du milieu (p. ex. : entreprises locales, organismes communautaires et institutionnels, professionnels ou professionnelles).

n°s 6, 7 et 8

Définir la gouvernance et la stratégie organisationnelle du projet avec la désignation d'un coordonnateur principal ou d'une coordonnatrice principale, avec la formation d'un comité de pilotage qui doit rendre compte et dont les membres possèdent le leadership nécessaire à la réalisation de chacune des étapes du projet et avec la mobilisation des autres services et partenaires tôt dans le processus (p. ex. : SUM, SIM, SPVM, STM, ÉMMIS).

Communiquer – Interagir de manière inclusive et transparente

n° 16

Informez et consultez un public élargi avec des outils de participation publique variés qui permettent de consulter des segments représentatifs de la population, les commerçants et commerçantes et les partenaires communautaires, et qui favorisent une adéquation du projet avec les besoins et aspirations de tous et de toutes (p. ex. : consultation publique avec plénière accessible à tous et toutes, table de concertation thématique et sondages terrain et en ligne multicanal, en début et en cours de projet au besoin).

n° 23

Favoriser une meilleure communication interservices et avec les partenaires grâce à la planification de séances exploratoires avec les différentes parties prenantes et divers partenaires (à l'aide de plans et devis, et de visites de site) portant sur l'accès, le transport collectif et adapté, l'accessibilité universelle, la sécurité, la signalétique, les dégagements et la circulation aux intersections.

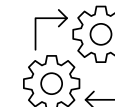
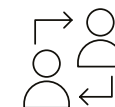
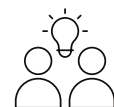
Confier et acquérir – Adopter des processus d'approvisionnement qui favorisent la qualité

n° 29

Instaurer des processus d'appels d'offres (biens et services) qui privilégient la qualité avec l'octroi d'un contrat de plusieurs années à une firme de design pour le développement d'une stratégie à long terme entre les éditions dans le cas des projets d'aménagements saisonniers récurrents ou la planification d'une séance de transfert des connaissances entre les différentes firmes de design impliquées pour assurer une meilleure cohérence.

n° 34

Recourir à des processus de revalorisation, de collaboration et de partage tels que le réemploi d'équipements ou de matériaux provenant d'installations désuètes qui permet d'éviter un processus d'achat plus onéreux.



Imaginer – S'inspirer pour innover

n° 42

Définir clairement les besoins et les contraintes d'aménagement de toutes les parties prenantes avec un cahier des charges (devis technique/programme fonctionnel et technique) approuvé par le comité de pilotage qui établit des critères de performance et des paramètres de conception (p. ex. : critères liés à l'ergonomie, à l'accessibilité universelle, à la matérialité, à la modularité) qui outillent les designers pour mieux innover en intégrant les contraintes techniques ou réglementaires précises (p. ex. : sécurité incendie et routière).

n° 44

Mettre la table à l'innovation avec l'identification et la recherche de solutions pour des enjeux aménagistes récurrents non résolus (p. ex. : sensibilisation à une bonne cohabitation vélo-piéton, détection à la canne blanche sur la chaussée près des intersections, déclinaison d'une famille de dispositifs anti-véhicule-bélier, véhicules d'entretien et d'urgence mieux adaptés à naviguer dans des aménagements temporaires avec des espaces de circulation véhiculaire réduits).

Recadrer – Exposer le projet à des regards critiques

n°s 59 et 60

Réaliser un laboratoire de design et des observatoires pour tirer profit des apprentissages avec l'observation et la collecte de données sur le terrain auprès des usagers et usagères, quant à leur appréciation (p. ex. : sondage de terrain, visites exploratoires avec des groupes précis) et avec la collecte de données factuelles et régulières afin de mieux comprendre les comportements et impacts en vue d'améliorer un projet d'aménagement temporaire récurrent (p. ex. : pourcentage de vélos et de piétons selon les heures de la journée, achalandage par profil d'usagers et d'usagères selon le mode de déplacements et le lieu de résidence).

Pérénner – Atteindre et maintenir la qualité du projet sur le long terme

n° 64

Définir clairement les retombées souhaitées à moyen et à long terme avec la planification des projets sur plusieurs années pour contribuer à la stabilité, à l'attractivité et à la rétention des activités économiques du quartier (et permettre aux commerçants et commerçantes d'ajuster leur modèle d'affaires en conséquence).

n° 70

Contribuer à l'apprentissage collectif avec des activités de rétroaction et la circulation des apprentissages auprès des autres arrondissements, SDC, services centraux de la Ville et communautés de pratique (p. ex. : sondage d'appréciation citoyenne, audit en accessibilité universelle, observatoire de la qualité, cahier des bonnes pratiques, mise en commun des études et collectes de données réalisées par les différents arrondissements et SDC).



Les principaux défis pour des aménagements temporaires saisonniers de qualité – apprentissages et recommandations

Les rues piétonnes saisonnières, bien que bénéfiques pour la vie de quartier, le bien-être, la réduction du bruit, le dynamisme économique et l'attrait du milieu, posent encore plusieurs défis de nature et de portée différentes. Les prochains paragraphes offrent un sommaire des composantes aménagistes non résolues et émettent des recommandations sur les prochaines étapes prioritaires à mettre en œuvre.

Les accès véhiculaires pour la livraison des biens, la collecte des matières résiduelles, l'entretien et les services d'urgence constituent un enjeu important, notamment en matière de la sécurité (p. ex. : angles morts des véhicules lourds en présence de personnes circulant à pied). **La sécurisation des intersections** demeure également une préoccupation pour les arrondissements, tant en ce qui concerne les dispositifs de fermeture et leur emplacement que la présence de nombreux cafés-terrasses situés dans le triangle de visibilité. Une réflexion interservices, parallèlement à l'implication des designers et des experts et expertes en circulation, permettrait de mieux concilier les besoins de tous et toutes. Un plan de circulation du secteur devrait aussi être réalisé en amont d'un plan de sécurisation afin d'optimiser la sécurité et la fluidité des déplacements.

L'accès aux transports collectifs et adaptés pose également des défis. À ce titre, les bonnes

pratiques nos 89 à 95 (réf. p. 95) devraient toutes être systématiquement appliquées. De plus, les arrondissements, le SUM, la STM et l'Agence de mobilité durable devraient travailler de concert avec les ingénieurs et ingénieures en circulation et les designers afin de rendre accessibles au plus grand nombre les rues piétonnes. Différentes solutions devraient être explorées, telles que l'implantation de chaussées repartagées dans certains secteurs (réf. p. 21) ou la mise en place de navettes locales universellement accessibles et circulant à basse vitesse.

Piétonner une rue représente un changement de paradigmes et d'habitudes important pour tous et toutes qui peut se solder par l'apparition d'obstacles de même qu'une perte de recours (p. ex. : transport adapté, arrêt d'autobus accessible) et de repères visuels, sonores, tactiles essentiels pour la mobilité des personnes en situation de handicap. De plus en plus, **de bonnes pratiques en matière d'accessibilité universelle** sont intégrées aux aménagements temporaires sur rue (réf. exemples p. 94 à 115 dans la dimension Équité, diversité et inclusion), mais plusieurs enjeux restent présents. Par exemple, se déplacer dans un espace aussi vaste qu'une rue piétonne reste un défi pour les personnes aveugles, notamment à l'approche des intersections. Des stratégies de délimitations visuelles et tactiles doivent être davantage utilisées ou développées.

La cohabitation des cyclistes et des personnes circulant à pied dans les rues piétonnes est un défi. Bien que le rapport de recherche de l'INRS¹ portant sur les projets pilotes de cohabitation piétons-cyclistes (2021) conclue que ces projets ne démontrent pas de problématiques majeures, le rapport indique que plusieurs personnes sont divisées quant au respect de la priorité par les cyclistes et qu'il semble y avoir une perception d'insécurité générale pour les personnes à mobilité réduite. Trois ans plus tard, en 2024, les discussions semi-dirigées réalisées dans le cadre de l'élaboration de ce Cahier montrent que les préoccupations sont encore fortes.

Les types d'aménagements temporaires à privilégier pour faciliter la cohabitation entre les cyclistes et les piétons et piétonnes devraient se faire principalement en fonction des risques de conflits et de nuisances qui diffèrent selon les rues piétonnes. La densité de piétons et piétonnes et la largeur de la voie peuvent aider à évaluer le risque de conflit.

Différentes approches peuvent être explorées pour assurer une cohabitation sécuritaire, telles que des campagnes de sensibilisation mariant la signalétique et le design graphique, différentes mesures d'atténuation (p. ex. : cheminement plus sinueux tenant compte de l'accès aux véhicules d'urgence) ou la déviation vers des pistes cyclables sur les rues parallèles où de nombreux supports à vélos sont prévus avant d'accéder à pied à la rue piétonne. Enfin, la mise en œuvre d'exercices de recherche et d'idéation de solutions adaptées à la problématique serait bénéfique. La sensibilisation et la coercition demeurent des leviers importants.

Outre les enjeux de cohabitation entre les différents types de mobilité active, **la cohabitation avec les personnes en situation d'itinérance ou de vulnérabilité** est plus que jamais d'actualité. Une meilleure intégration des partenaires communautaires et institutionnels,

mais aussi une plus grande implication des citoyens et citoyennes, est souhaitable pour freiner cette crise de santé publique. Plusieurs solutions aménagistes peuvent également être apportées par les designers pour répondre aux besoins des populations vulnérables, telles que l'accès à du mobilier adapté permettant de se reposer, des espaces ombragés, la présence de fontaines à boire à l'extérieur, des lieux sécuritaires et bien éclairés, des kiosques d'intervention communautaire, et l'accès à des toilettes non genrées (réf. bonnes pratiques répertoriées dans les dimensions Équité, diversité et inclusion p. 94 et 95 et Santé et bien-être p. 116).

En terminant, la **pérennité des aménagements** est un gage de qualité en design. Dans un contexte où les aménagements temporaires deviennent récurrents (réf. p. 25), comme lors d'une piétonnisation saisonnière, il importe d'investir dans la durabilité des aménagements, des équipements et du mobilier afin de réduire les impacts environnementaux (réf. p. 50 à 63 dans la dimension Environnement). Un équilibre doit être trouvé entre les éléments de mobilier qui seront conçus ou acquis pour une utilisation sur plusieurs années et les installations qui renouvelleront à chaque édition l'expérience et l'attrait des lieux (réf. dimension Économie p. 64 et Culture – p. 78).

1. Institut national de la recherche scientifique – Centre Urbanisation Culture Société (2022). Cohabitation cyclistes-piétons sur les rues piétonnes – Projet-pilote sur l'avenue du Mont-Royal et la rue Wellington.

Vers une piétonnisation permanente estivale de certaines rues piétonnes?

La rue Sainte-Catherine Est dans le Village a complété, en 2024, la 18e édition de sa piétonnisation saisonnière. Parmi les 10 autres artères commerciales qui ont été piétonnisées cette même année, il est fort à parier que plusieurs rues piétonnes estivales seront là pour durer.

Dans ce contexte, peut-on toujours catégoriser ces aménagements comme temporaires? Devrait-on plutôt les reconnaître comme des projets d'aménagement urbain à part entière?

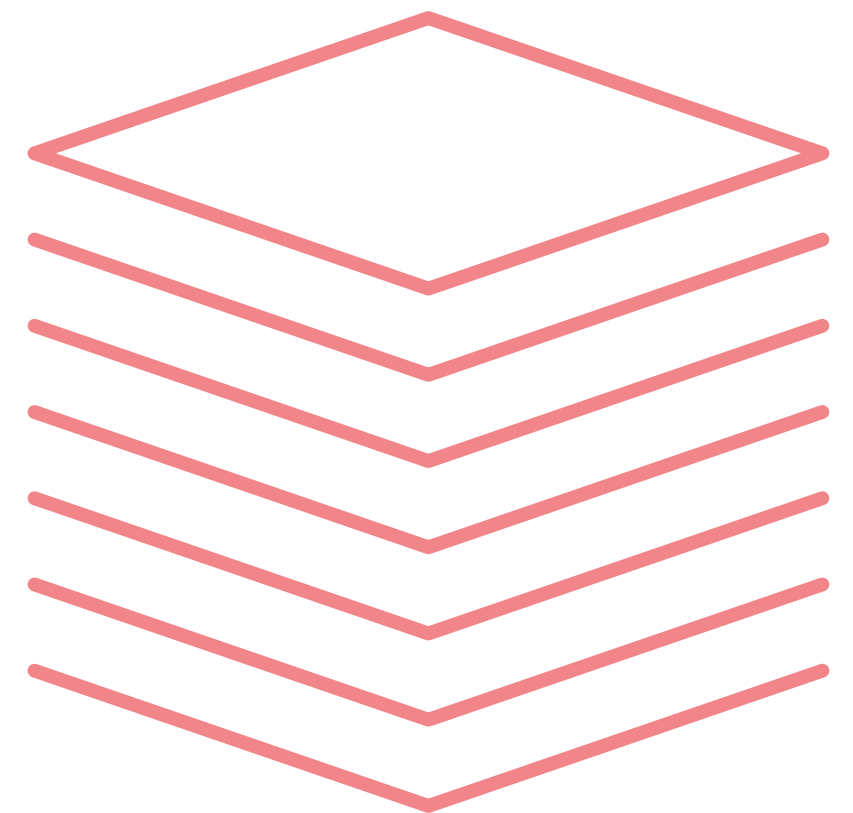
Les expériences acquises au fil des ans professionnalisent les approches, tandis que la multiplicité des rues piétonnes encourage chacun et chacune à viser une meilleure qualité. Si une certaine standardisation des façons de faire est bénéfique, chaque rue piétonne doit conserver sa propre identité et offrir des expériences variées qui enrichissent son attrait et sa découverte et qui favorisent les retombées sociales, économiques et culturelles.



Rue Duluth E., arr. du Mont-Royal (rue piétonne, 2023)
Image : Caroline Perron

Annexe 1

Aide-mémoire sur
les tâches relatives à
chacune des étapes
de réalisation d'un
projet d'aménagement
temporaire



Aide-mémoire

Justification

Objectif : Comprendre le contexte de mise en œuvre du projet et les retombées souhaitées. Justifier ensuite la mise en œuvre auprès des instances concernées afin d'obtenir du financement, lorsqu'applicable.

De manière non limitative, cette étape vise à :

Mobiliser et dialoguer avec les parties prenantes (personnes et organisations) activement impliquées dans le projet ou dont les intérêts peuvent être visés de manière positive ou négative par la réalisation (ou non) de celui-ci;

Définir des retombées attendues du projet sur le milieu de vie et sa contribution particulière aux objectifs de développement municipaux;

Définir le contexte de mise en œuvre du projet;

Définir les contraintes initiales, les risques et les opportunités connus;

Cerner les enjeux et impacts négatifs potentiels, et proposer des mesures compensatoires satisfaisantes (p. ex. : déplacement des transports collectifs, accès à certains secteurs);

Émettre des hypothèses sur les conditions de réalisation du projet (p. ex. : échéancier, ressources humaines et financières);

Définir, de façon préliminaire, le plan de gestion des communications;

Définir, de façon préliminaire, la durée du projet, la vision, les objectifs et l'approche conceptuelle envisagés;

Faire les études préalables jugées nécessaires pour ancrer les bases des prochaines étapes de planification.

Notes

Aide-mémoire

Démarrage et planification

Objectif : Mobiliser les parties prenantes, définir le cadre de réalisation du projet et établir un plan de travail détaillé.

De manière non limitative, cette étape vise à :

Constituer le comité de pilotage du projet, définir sa gouvernance et assigner les rôles et responsabilités;

Mobiliser les autres services et partenaires impliqués;

Définir la vision, les objectifs, la durée et l'approche conceptuelle du projet (concept directeur, trame narrative et thématique(s), usages);

Présenter cette vision et le projet aux instances concernées, le cas échéant
(p. ex. : conseil d'arrondissement, conseil d'administration de la SDC concernée);

Définir les conditions de mise en œuvre du projet, incluant le mode de réalisation (p. ex. : mandats séparés de conception et de réalisation, ou mandat clés en main de conception-construction);

Établir les critères permettant de juger de la qualité du projet à inscrire dans les différents devis;

Mandater les professionnels et professionnelles externes requis, dont les designers et les ingénieurs et ingénieures;

Définir le plan de travail détaillé, étape par étape, incluant les stratégies de l'Opération qualité à mettre en œuvre;

Définir le plan de gestion et d'atténuation des risques et des imprévus;

Définir le plan de gestion des communications;

Préciser l'estimation budgétaire et la ventilation par source de financement;

Détailler l'échéancier de réalisation;

Réaliser un premier plan de site en vue d'un avis préliminaire des différents services (p. ex : études techniques, ingénieurs et ingénieures en circulation, SIM, SAMU, SPVM)

Notes

Aide-mémoire

Conception liée à la mobilité et aux opérations

Objectif : Planifier et concevoir les mesures adaptatives à mettre en place pour assurer la mobilité des personnes et des biens, ainsi que le bon fonctionnement du site, en collaboration avec les parties prenantes.

De manière non limitative, cette étape vise à :

Prévoir les mesures pour la cohabitation des piétons et cyclistes, le cas échéant;

Évaluer les besoins des commerçants et commerçantes pour les livraisons (SDC);

Évaluer les besoins d'accès des véhicules d'urgence (SIM, SAMU et SPVM);

Évaluer les besoins pour l'entretien de la rue (arrondissement);

Prévoir les besoins liés aux travaux ou événements planifiés sur le site ou aux abords;

Prévoir la relocalisation des lignes d'autobus et de transport adapté (STM);

Prévoir le stationnement et les débarcadères pour personnes handicapées, ainsi que les autres modifications à effectuer (Agence de mobilité durable);

Prévoir la relocalisation des stations Bixi;

Concevoir un schéma de circulation qui décrit les fermetures de rues, la gestion des intersections, les demi-tours et les modifications du sens de la circulation des rues perpendiculaires (si requis) et créer les panneaux de signalisation;

Déterminer l'emplacement des dispositifs de fermeture de rue (p. ex. : bollards) et des dispositifs anti-véhicule-bélier (p. ex. : blocs de béton), et les acheter ou les concevoir, et procéder à des études de giration au besoin;

Planifier la modification des feux de circulation, au besoin (SUM);

Déterminer si une surveillance est requise et sa fréquence, le cas échéant (cadets SPVM);

Déterminer les moyens d'assurer de façon continue le bon fonctionnement du site (agent de liaison affecté au projet, agent de projet).

Notes

Aide-mémoire

Conception liée aux aménagements et à l'animation

Objectif : Concevoir les plans et les devis des aménagements du site, ainsi que planifier et concevoir les activités et les événements.

De manière non limitative, cette étape vise à :

Confirmer l'emplacement des cafés-terrasses des commerces (permanents et temporaires) et délivrer les permis (arrondissement);

Procéder à un inventaire du mobilier et des équipements disponibles (p. ex. : bacs de plantation, mobilier de sécurisation, mobilier urbain, bollards, panneaux de signalisation et de signalétique);

Raffiner et détailler l'approche conceptuelle, notamment la trame narrative, la et les thématiques et les usages souhaités;

Concevoir les éléments suivants en intégrant les bonnes pratiques qui ont été sélectionnées et priorisées dans chacune des six dimensions de la qualité (réf. : Vision qualité);

- du mobilier fonctionnel, de repos et de détente;
- des placotoirs;
- des espaces scéniques, ludiques ou consacrés à l'animation (activités et événements);
- des bacs et espaces de plantation (verdissage ou arbres);
- de la signalétique (d'entrée, d'information et d'orientation);
- des installations artistiques (incluant marquage au sol);
- de l'éclairage d'ambiance;
- des mesures d'accessibilité universelle pour bien circuler et s'orienter sur la rue;
- des dispositifs de sécurisation;

Prévoir les achats d'équipements et mobiliers fonctionnels (p. ex. : dispositifs supplémentaires de collecte des matières résiduelles, bancs municipaux, supports à vélos, bollards, etc.);

Rédiger les devis techniques en biens et services pour les appels d'offres (sur invitation ou publics) concernant :

- la fabrication et l'installation des aménagements et mobiliers;
- l'achat de mobiliers fonctionnels ou d'équipements;

Planifier et organiser l'animation sur le site (activités et événements) et procéder aux appels d'offres, si requis.

Notes

Aide-mémoire

Déploiement: fabrication et installation

Objectif : Fabriquer les éléments sur mesure et installer toutes les composantes d'aménagement, d'animation et d'opération sur le site.

Notes

De manière non limitative, cette étape vise à :

Procéder à la fabrication et au contrôle de qualité du mobilier et des aménagements sur mesure;

Mettre à jour le plan de travail pour la planification et le déploiement des aménagements et des services (séquence sur le site et rôles);

Lancer les initiatives de communication préalables au déploiement et poursuivre ensuite la mise en œuvre du plan de communication;

Livrer et installer sur le site l'ensemble du mobilier, des équipements, des éléments de signalétique et de toute autre composante d'aménagement;

Effectuer les interventions qui doivent être réalisées sur place (p. ex. : marquage artistique au sol);

Installer la signalisation normée de circulation et de détour aux abords de la rue ainsi que la signalétique pour les stationnements;

Procéder à la fermeture de la rue ou des sections concernées dans le cas d'une chaussée partagée;

Envoyer un signalement aux différentes plateformes concernant le nouveau plan de circulation (p. ex. : Waze, Maps et Google Maps);

Procéder aux modifications des feux de circulation, le cas échéant;

Effectuer un nettoyage complet de la rue avant le déploiement.

Aide-mémoire

Suivi sur le site, entretien et ajustements

Objectif : Faire le suivi, l'entretien et les ajustements nécessaires sur le site, et ce, jusqu'à la fin du projet d'aménagement temporaire.

Notes

De manière non limitative, cette étape vise à :

Procéder rapidement à la correction des déficiences observées qui pourraient compromettre le bon fonctionnement ou la sécurité;

Relocaliser certains mobiliers et équipements au besoin;

Entretenir, réparer et remplacer les éléments d'aménagement et de signalétique pour prévenir leur détérioration ou en cas de vandalisme ou de vol;

Entretenir et arroser les végétaux;

Assurer un suivi régulier avec les commerçants et commerçantes (p. ex. : pour les livraisons, les stationnements);

Assurer l'accompagnement en mobilité active pour les personnes qui ne peuvent parcourir de grande distance à pied (p. ex. : transport par vélo triporteur pour les personnes âgées);

Travailler en collaboration avec un ou des organismes communautaires pour répondre aux situations de cohabitation touchant des personnes en situation de vulnérabilité;

Assurer le lien avec les équipes de sécurité et le SPVM pour le respect des règlements en vigueur et les enjeux de cohabitation piétons-cyclistes-automobilistes;

Assurer l'entretien quotidien des lieux (brigade propreté, travaux publics);

Collecter des données et effectuer des sondages auprès du public élargi, incluant les commerçants et commerçantes;

Documenter, prendre des photos et promouvoir le projet.

Aide-mémoire

Démantèlement et rétroactions

Objectif : Objectif : Procéder au démantèlement du projet. Faire le bilan des apprentissages et émettre des recommandations pour les prochaines éditions.

Notes

De manière non limitative, cette étape vise à :

Procéder étape par étape au démantèlement de l'ensemble des éléments déployés et sécuriser le site au fur et à mesure;

Relocaliser certains mobiliers sur les trottoirs ou dans un autre lieu au sein de l'arrondissement, ou procéder à l'entreposage;

Collecter et colliger des données d'appréciation auprès du public élargi, incluant les commerçants et commerçantes;

Réunir l'ensemble des parties prenantes pour recueillir les points positifs et les améliorations à apporter en vue d'une prochaine édition;

Procéder à la reddition de compte auprès des instances concernées.



Crédits de collaboration

Un document produit par le Bureau du design du Service du développement économique de la Ville de Montréal.

Préparé en collaboration avec Véronique Rioux Design industriel, mandatée comme fournisseur principal responsable de la rédaction du Cahier, en collaboration avec Société Logique et Studio Overall.

Comité de pilotage :

Jacinthe De Guire, commissaire au développement économique, Bureau du design, Direction de l'intelligence économique et du rayonnement international, Service du développement économique

Pierre Gauvre, commissaire au développement économique, Division des programmes et partenariats, Direction de la mise en valeur des pôles économiques, Service du développement économique

Patrick Marmen, commissaire au développement économique et chef d'équipe, Bureau du design, Direction de l'intelligence économique et du rayonnement international, Service du développement économique

Thomas Peltier, commissaire au développement économique, Division des programmes et partenariats, Direction de la mise en valeur des pôles économiques, Service du développement économique

Diane Vallée, conseillère en planification, arrondissement de Verdun

Salem Zarifa, conseiller en planification, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Philippe Desrosiers, conseiller en aménagement, Division de la planification des réseaux et de la programmation des aménagements, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Bartek Komorowski, conseiller en aménagement, Division des stratégies de mobilité durable, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Marianne Carle-Marsan, conseillère en planification, Division de la stratégie, Direction de la stratégie et des programmes, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Arlett Abrego, agente de développement culturel, Division du soutien au développement culturel, Direction du développement culturel, Service de la culture

Claude Rainville, directeur général, Société de développement de l'Avenue du Mont-Royal

Jean-François Strayer, président, Association des commerçant(-e)s de l'avenue Duluth

Entretiens semi-dirigés visant à enrichir la section Opération qualité :

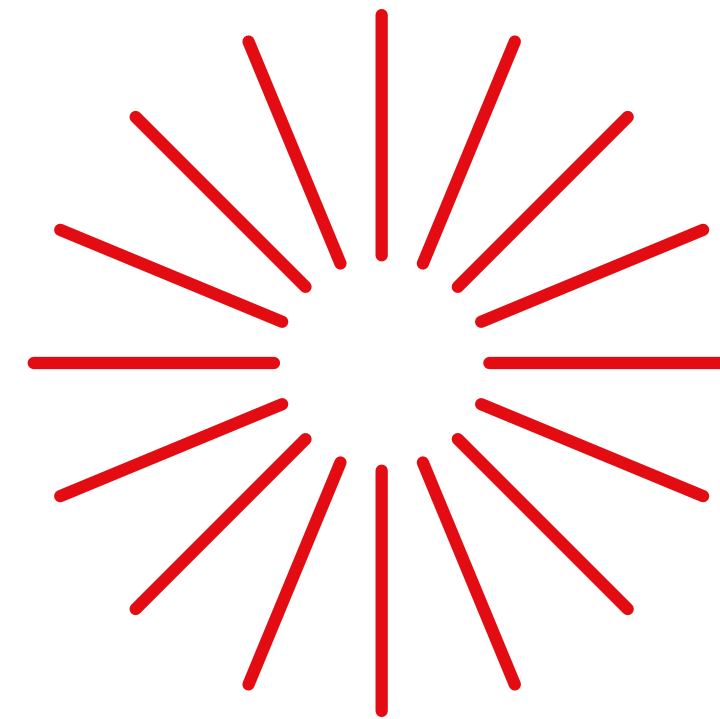
Diane Vallée, conseillère en planification, arrondissement de Verdun

Salem Zarifa, conseiller en planification, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Claude Rainville, directeur général, Société de développement de l'Avenue du Mont-Royal

Jean Beaudoin, architecte et ingénieur, président, Nomade Aménagements transitoires

Relecture des textes : Daly-Dallaire, services de relecture et de traduction



Pour plus d'information,
merci de nous joindre à
designmontreal@montreal.ca



Bureau
du design

designmontreal.com
montreal.ca/unites/bureau-du-design